

Nouvelle série N° 178 — 2024



LA FRANCE LATINE
Revue créée en 1949

REVUE D'ÉTUDES D'OC

REVISTO D'ESTÙDI D'O — REVISTA D'ESTUDIS D'OC

**Femmes et troubadour :
une histoire culturelle**

Coordonné par Brigitte Saouma

**CENTRE D'ÉTUDES DES LANGUES,
TERRITOIRES ET IDENTITÉS CULTURELLES
BRETAGNE ET LANGUES MINORITAIRES**

Université Rennes 2

REVUE D'ÉTUDES d'OC
Revisto d'Estudi d'O – Revista d'Estudis d'Oc
Anciennement *La France Latine*

Revue soutenue par l'unité de recherche CELTIC-BLM
gérée par l'*Union des Amis de la France Latine*
Association régie par la loi de 1901

Pierre VERGNES
et Jean SASTRE
fondateurs

SIÈGE SOCIAL

REVUE D'ÉTUDES D'OC
à l'attention de Philippe Blanchet
Université Rennes 2 – UFR ALC
C.S. 24307
35043 RENNES CEDEX
(Adresse e-mail : philippe.blanchet@univ-rennes2.fr)

Prière d'envoyer à cette adresse toute correspondance concernant les adhésions à l'association, la rédaction, les manuscrits et services de presse.

Les opinions soutenues dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et autrices.

Abonnement 2024 : 30 € par an
Abonnement de soutien 2024 : à partir de 35 € par an

Rédiger les chèques à l'ordre de : *Union des Amis de la France Latine*
CCP Paris 10 136-33 F.

© *Revue d'études d'oc - France Latine 2024*. Tous droits de reproduction, même partielle, réservés pour tous pays.

Avant-propos

Les articles présentés dans ce numéro s'inscrivent dans un mouvement de recherches interdisciplinaires portant sur des sources longtemps ignorées ou délaissées. Elles font peu à peu l'objet d'études suscitant de nouvelles interrogations et bousculant des préjugés solidement établis.

Bertran de Born, chef de guerre retiré à l'abbaye de Dalon à la fin de sa vie, est l'un des troubadours qui a clairement exprimé dans son œuvre « la connessione fra dato storico-ambientale ed ispirazione lirica ». Saverio Guida a recherché dans des cartulaires plus ou moins délaissés, les éléments concrets, historiques, permettant d'identifier des personnages rendus célèbres par le seigneur de Hautefort. L'entourage masculin du troubadour formé de compagnons, d'amis, de conseillers apparaît donc comme une source d'inspiration bien plus importante que la critique traditionnelle ne le laissait entendre.

L'article de Marie Rose Bonnet fondé, entre autres, sur les délibérations communales, les comptes trésoraires ou les cadastres, donne un tableau quasi exhaustif du travail des femmes méridionales, non nobles. Leur importance sociale a souvent échappé aux historiens, alors que « la lecture des documents témoigne, même parcimonieusement, d'une intense activité professionnelle, aussi bien à la ville qu'à la campagne ». En révélant tout un pan généralement ignoré de la vie des femmes, Marie Rose Bonnet ouvre de nouvelles perspectives à l'étude du développement économique des sociétés médiévales.

Les musiciennes compositrices ou interprètes, sont souvent restées dans l'ombre, sinon anonymes. Après le rappel des différentes thèses portant sur l'origine et le genre des chansons en langue vernaculaire ainsi que l'universalité de certains *topoi*, Viviane Cunha, a exposé la taxonomie des chansons profanes puis a montré l'importance de Hildegarde de Bingen, Herrade de Landsberg, Maria Gonzalez Aguero et des moniales italiennes de l'époque baroque dans l'évolution de la musique sacrée. Ces religieuses pour lesquelles « la musique représentait leur unique voix dans le monde » ont largement œuvré à la création et l'enrichissement de thèmes musicaux.

Les poètes ne furent pas les seuls à célébrer les femmes, Grégoire de Nysse a rendu hommage à l'impératrice Flacilla pour son engagement politique et religieux, Jérôme de Stridon a loué la très érudite Blesilla, et Sidoine Apollinaire a fait l'éloge de Philomathia, pivot de sa famille. Souveraine, savante ou *domina*, elles apparaissent exceptionnelles par leur courage et leur savoir dans une société dont la profonde mutation religieuse est aussi due aux femmes.

Philippe Blanchet Lunati dans sa note sur *Tenso* rappelle l'importance de cette revue consacrée aux études d'occitan, de provençal, de langue d'oc et de littérature troubadouresque. En plus des articles et des comptes-rendus, des bibliographies régulières, très détaillées et précieuses y sont publiés.

La présentation de mon livre *Autour de Las novas del heretje Les sources antiques des controverses entre catholiques et cathares*, outre le résumé du poème, donne un aperçu des différences fondamentales entre les doctrines.

Brigitte SAOUMA

Tracce documentarie di piccoli signori celebrati da Bertran de Born

Résumé

Afin de contribuer à une mise en « situation » appropriée aux compositions qui nous restent de Bertran de Born, par le dévoilement des réseaux d'intérêts, de relations et d'interférences qui les sous-tendent, j'ai cru opportun de restituer le profil d'un certain nombre de personnages cités par le troubadour limousin, profil moins évanescents et vague que celui dont nous disposons aujourd'hui. Ces personnages aux titres divers sont plus ou moins rattachés à la théâtralité et à l'occasionalité de micro représentations proposées. Ainsi, avec la récupération de vestiges documentaires négligés et oubliés, j'ai cherché à reconstruire les rapports intersubjectifs naissant à l'intérieur d'un groupe de « compagnons », de conseillers, d'amis qui « ornaient » la cour du seigneur troubadour de Hautefort. De toute évidence, ils tenaient en grande considération les témoignages actifs de culture, d'intelligence, d'habileté de versificateur du châtelain. Il les a conçus, les a organisés, en a encouragé la mise en scène avec la collaboration et la complicité d'autres amateurs de la lyrique et de divertissements littéraires

Fra i trovatori occitani noti, Bertran de Born è uno di quelli che ha maggiormente richiamato l'attenzione della critica, attratta e più o meno fortemente affascinata, fin dagli albori dell'età moderna, dalla sua atipica opera e dalla sua originalissima personalità, quantunque si sia frequentemente applicata su entrambe soprattutto con un'approche *intuitive*, incorrendo non di rado nell'abuso della sovrainterpretazione. Se c'è infatti un poeta medievale la cui produzione risulta, obiettivamente, improntata in maniera consistente dall'esperienza esistenziale e su cui torna utile l'applicazione dell'«identity theory» sviluppatasi negli ultimi cinquant'anni soprattutto nei paesi anglofoni, questi è il signore-rimatore d'Altaforte, che ha lasciato nei suoi componimenti, pur solidamente formalizzati, ben impressa l'immagine della realtà evenemenziale da cui sono scaturiti e chiaramente percepibile la connessione fra dato storico-ambientale ed ispirazione lirica. In tale quadro prospettico si rivela senza dubbio importante indagare e svelare la natura e la finalità degli artifizi pervenuti, le categorie etiche, i motivi ideali che hanno determinato e condizionato

l'organizzazione e la sostanza dei congegni in versi e musica rimasti, ma altrettanto fondamentali devono tornare l'appropriata ‘situazione’ sul piano cronotopico delle intramature realizzate, l'accertamento della rete di interessi, relazioni, solidarietà, interferenze sottesa ai testi, il ravvisamento degli orizzonti d'attesa dei fruitori dei recitativi e del grado di simpateticità relante i messaggi emessi ai loro destinatari immediati, la penetrazione del sistema di concezioni, norme, ruoli, convenienze, scambi di valori, conoscenze e ‘rappresentazioni’, che ha presieduto alla confezione delle orditure superstiti.

Tutta la poesia troubadorica, ed in particolare quella di Bertran de Born, aveva un eminente e flagrante taglio ‘sociale’, si basava su condizioni di produzione e ricezione ben diverse da quelle vigenti ai giorni nostri, non soleva prescindere dalle competenze, dalle disposizioni, dalle aspettative, dalle sovrastrutture informazionali possedute dai consorzi umani cui in prima istanza era indirizzata, comportava il coinvolgimento nell'atto performativo delle compagini di contorno, provocava un processo dinamico di interazione fra i paradigmi e i *Grundbegriffe* dell'autore e quelli del suo pubblico, era diretta verso l'interno di un gruppo ben definito, preciso e reale, in genere formato da ‘vicini’ spazialmente, culturalmente e ideologicamente non refrattari a pensare, immaginare, esprimersi secondo le linee e i modi suggeriti dall'elaboratore dell'invenzione melica.

Da qui l'ineludibile necessità di collocare i dilettevoli esercizi versificatori del signore-trovatore limosino, per lo più concepiti e germinati al di fuori della letteratura, in un corretto sfondo compositivo e comunicativo, di tratteggiare l'individualità poetica non nella sua aseità, bensì nel contesto storico-geografico originario, di scoprire non soltanto il *primum agens*, ma pure la scena (e il retroscena) in cui si mosse, di afferrare acconciamente l'ampio tessuto che sostiene e circonda le intramature sopravanzate, tenendo conto dell'itinerario creativo, dei codici mentali, delle spinte, dei gusti, del ‘peso’ della committenza, dei sodali apertamente chiamati in causa, dell’*audience*, selezionata e ristretta, che godeva della prerogativa di agguantare ed apprezzare appieno, in quanto spettatrice diretta o *particeps* degli intrighi e degli avvenimenti accennati, la chiave criptico-semiottica adoperata dal talentoso realizzatore di incantatori trattenimenti ludico-

culturali.

Bertran de Born si rivolgeva, come si sa, in via primaria agli esponenti dell'*ordo militum*, che non era però – è bene rammentarlo – una classe sociale compatta e coesa, ma comprendeva persone privilegiate rispetto alla massa degli *ignobiles*, ancorché intrinsecamente diverse e distinte fra loro per estrazione, censo, educazione, attitudini, nel complesso segnate da una quasi patologica instabilità esistenziale, da un modo di vivere e di agire fortemente gerarchizzato, comportante la dipendenza delle più deboli da quelle più potenti, cui rispondevano costanti minacce di destabilizzazione, una permanente crisi strutturale e un generalizzato ed endemico «besoin de mouvement que provoquait l'inconfort, moral ou matériel»¹, donde inimicizie, violenze, rapine, scontri armati, richiedenti per un adeguato riparo e contrasto obbligazioni «d'homme à homme» che implicavano alleanze, tentativi di integrazione, prestazioni d'omaggio e non di rado addirittura l'accasamento dei *minores* presso i *maiores*.

Di tale eteroclita compagnie, cui si deve la responsabilità di quel processo di civilizzazione – cominciato in Francia e poi estesosi alle altre regioni europee – richiamante all'istante l'idea della corte signorile, dei *milieux* aristocratici, «conosciamo assai poco»² e conviene tracciare contorni e profili meno sfumati, vaghi ed evanescenti di quelli oggigiorno a disposizione, discernendo per quanto possibile il posto occupato e la funzione esercitata da ciascun soggetto all'interno della comunità curtense. E senz'altro confacente allo scopo riesce l'avvalersi di un legato letterario, quello trobadorico, notoriamente includente il mondo reale nella *fictio* poetica e rivelatore d'un sistema comportamentale, emozionale, affettivo profondamente influenzato dalle esperienze antropiche, politiche, relazionali, mitomimetiche di chi cercava il consenso e la complicità del pubblico elitario che l'attorniava. Ecco perché si è ritenuto opportuno effettuare, sebbene la documentazione superstite risulti per più versi depauperata e mutila, nuove ricognizioni prosopografiche, servirsi dei testi di Bertran de Born

¹ R. FOISSIER, *Histoire sociale de l'Occident médiéval*, Paris, A. Colin, 1970, p. 135.

² W. MELIGA, *Il pubblico dei testi cortesi*, in *Lo spazio letterario del medioevo. 2. Il medioevo volgare*, dir. P. Boitani-M. Mancini-A. Varvaro, III: *La ricezione del testo*, Roma, Salerno Editrice, 2003, p. 79.

come di un periscopio cinestetico e concentrare fasci di radiazioni pluricromatiche e rinfrangenti su un gruppo di personaggi, di ‘compagnoni’, citati dal trovatore limosino ma persistentemente confinati nell’ombra, col fine precipuo di accertarne l’identità, di ricostruire i legami di amicizia, di parentela, di interesse intercorrenti dentro un consorzio gentilizio per troppo tempo lasciato nell’oblio, di scandagliare il fondo ambientale e fa emergere gli organismi primordiali, nascosti o camuffati, depositari delle ragioni di certe celebrazioni e/o allusioni a luoghi, figure, eventi più o meno relati alla ‘teatralità’ e all’occasionalità delle microrecite proposte e nell’insieme marcanti la volontà di stringersi in un’affratellante rete di appoggi e progetti. Per opporsi alla sommarietà e all’incompiutezza delle indicazioni ‘poetiche’ fornite, normalmente carenti di dettagli e di minute specificazioni/spiegazioni, per recuperare le tessere personali dei componenti delle brigate cortesi evocate da Bertran e ricostruire i rapporti intersoggettivi sbocciati, per seguire i passi di un’umanità desiderosa di dispensarci importanti e decisivi *memorabilia* e quasi ansiosa di parlarci e farci conoscere i lati oscuri della sua complessa esistenza, è incontestabile che intraprese fondamentali siano l’indagine accurata del contesto in cui i componimenti vennero ideati e giunsero a maturazione, la verifica/valutazione dei dati liricamente trasmessi alla luce delle notizie estraibili dalla massa di sapere ‘ibernato’, dormiente in fondi d’archivio o di biblioteca poco o punto esplorati e che attendono ancora d’entrare in un vitale circuito comunicativo/informativo. Nel caso del trovatore limosino a consigliare e sollecitare un viaggio tra le carte dei secoli XII-XIII per scoprire vestigia utili a cogliere ciò che sta dietro determinati accenti o comportamenti e a propiziare una giusta *mise en situation* delle sortite rimaste si aggiunge un’ulteriore motivazione: numerosi indizi depongono a favore dell’ipotesi che Bertran si diletasse ad intrecciare versi e musica in primo luogo per una comunità di individui socialmente modesti (abituati a ritrovarsi «au même pot et au même feu» e a costituire un blocco solidale sul piano politico, ideologico, culturale), di collaboratori con vari livelli di dignità, di ‘protetti’, di dipendenti, di *milites gregarii*, forse anche di parenti e ‘familiari’ in senso lato, soliti *entourer* il signore e frequentare l’aula del capo, tutti amanti della lirica e dei passatempi che vi si inscenavano ed accostumati ad apprezzare e plaudire le virtù artistiche e l’*esprit* del

castellano ospitante. Se fosse valida la supposizione ora affacciata, ne discenderebbe quale corollario immediato che nell'ultimo quarto del Cento Altaforte si stagliava nel panorama dell'Occitania nordoccidentale non soltanto come roccaforte «*valde inexpugnabile*» (secondo l'indicazione di Goffredo di Vigeois), ma anche come importante ed influente centro di produzione e diffusione di sperimentazioni melismatiche, fervida fucina di poesia e *foyer* di circolazione culturale, *obrador* amatoriale di confronto fra attori e comparse di manifestazioni intellettuali, ricreative, ludiche, galvanizzanti.

La ricerca compiuta fra i materiali *extra commercium* sopravanzati e a noi pervenuti per il *dur désir de durer* ha consentito in effetti di convertire l'ipotetico e il possibile in documentato e fededegno, di afferrare meglio il senso di molti componimenti bertrandiani, d'attribuire concreti e storici lineamenti ad un cospicuo numero di personaggi resi celebri dal signore-trovatore e sfuggiti a pregresse, epidermiche, indagini identificative, di reperire tracce importanti del piccolo mondo quotidiano rotante entro il perimetro del *castrum* di contrastata proprietà del «cantore delle armi» con vocazione per i contatti umani, di accertare che i festini, gli svaghi, i recitativi ammanniti *ad laetitiam adstantium* attiravano un pubblico multiforme, proveniente da regioni tanto vicine quanto lontane dagli attuali dipartimenti della Dordogne e della Corrèze³, ma soprattutto composto di commilitoni, consiglieri, amici, sodali locali che “ornavano” la corte e tenevano in alta considerazione le prove attive di cultura, di intelligenza e di abilità nell'*ars versificatoria*, di percepire che i muri del castello d'Altaforte risuonavano non solamente delle melodie e delle invenzioni rimiche di Bertran, ma pure delle *trobadas* escogitate da poetanti autoctoni che rispondevano ai nomi di Bernart de la Fon, di

³ Altaforte sorgeva in *pago lemovicino*, al limite orientale di quel dipartimento che dalla fine del XVIII secolo ha preso il nome di Dordogne, ma a pochi chilometri di distanza, nel territorio dell'odierna Corrèze, si trovavano la maggior parte delle proprietà fondiarie del Nostro, la foresta di Born da cui i suoi avi trassero la denominazione cognominale, l'abbazia di Dalon presso la quale chiuse i suoi giorni.

Giraut del Luc, di Peire de Boussignac⁴, nonché delle esibizioni spettacolari di artisti di prima grandezza, quali Guillem de Berguedà, Arnaut Daniel, Giraut de Bornelh, probabilmente richiamati dalla tempra, dall'estro, dalle capacità musaiche della *tête d'acteur* che comandava nella piazzaforte e suggeriva modelli mentali e comportamentali «that exercised a disproportionate influence – if the relative number of the elite group is considered – on society»⁵.

Dell'ampio campionario umano adunato si segnalano appresso alcuni significativi esempi, rimandando per un più compiuto schedario all'*opus magnum* «Letteratura e società nell'Occitania dei secoli XII e XIII» in allestimento da decenni e che sta per giungere al traguardo della stampa.

Araimon Luc d'Esparo

Il più antico dei componimenti databili di Bertran de Born, non a caso posto ad apertura della serie di testi del Nostro nell'edizione Paden-Sankovitch-Stäblein⁶, è il sirventese *Lo coms m'a mandat e mogut*. Si tratta di un «optimista canto guerrero»⁷ che l'autore, per sua esplicita declaratoria esordiale, imbastì su sollecitazione del conte Raimondo V di Tolosa e congegnò «pour entraîner les hommes au

⁴ Per i quali sia consentito il rimando rispettivamente a S. GUIDA, *All'escola di Giraut de Bornelh: Bernart de la Fon*, in «Cultura Neolatina», LXXX (2020), p. 35-74, ID., *Per l'agnizione di Giraut del Luc*, in *Tenso*, 36 (2021), p. 1-33, ID., *Il legato lirico di Peire de Boussignac*, in *Studi Mediolatini e Volgari*, LXVII (2021), p. 77-132.

⁵ J. AURELL, *Identity as a Historiographical Concept*, in *Identity in the Middle Ages. Approaches from Southwestern Europe* (ed. by F. Sabaté), Amsterdam 2021, p. 55-64 : 61 (consultabile on line all'indirizzo <https://doi.org/10.1515/9781641892599>) che si raccomanda pure per l'abbondanza dei rimandi bibliografici.

⁶ W.D. PADEN-T. SANKOVITCH-P.H. STÄBLEIN, *The Poems of the Troubadour Bertran de Born*, Berkeley-Los Angeles-London, University of California Press, 1986.

⁷ M. DE RIQUER, *Los trovadores. Historia literaria y textos*, Barcelona, Planeta, 1975, p. 690.

combat à venir»⁸ contro il re d'Aragona Alfonso II. In realtà, per quasi tutto il XII secolo i lignaggi di Tolosa e di Barcellona furono opposti da insanabili rivalità e cruenta guerre per «la prépondérance méridionale», giusta l'efficace definizione di Ch. Higoumet⁹: dal 1158, grazie ad una specifica e granitica alleanza stretta a Blaia nel mese di dicembre, Alfonso II poteva contare sull'appoggio di Enrico II Plantageneto, mentre Raimondo V, diventato nel 1154 cognato di Luigi VII di Francia avendone sposato la sorella Costanza, godeva del determinante sostegno del sovrano capetingio. Nel gennaio 1173 il monarca Plantageneto si era recato con largo seguito (tra cui il suo erede designato, Enrico il Giovane) in Alvernia «to settle important dynastic business» e per presiedere «a great regional summit»¹⁰, al quale erano intervenuti il conte di Vienne, Giraldo di Maçon, il responsabile della casa signorile di Maurienne, Umberto, il titolare della corona d'Aragona, Alfonso II, il *dominus* in carica della dinastia di Saint-Gilles, Raimondo V, nonché numerosi feudatari di minor rango, ma pur sempre blasonati ispiratori e/o protagonisti delle vicende politiche, diplomatiche, successorie, militari, amministrative, prodottesi nelle ultime stagioni in area occitana. Le discussioni intavolate dai *meliores terrae* convenuti a Montferrand furono spostate – per dare la possibilità ad Eleonora d'Aquitania e a Riccardo Cuor di Leone, assenti, di parteciparvi attivamente – e continue, alla fine di febbraio, a Limoges, ove si svolse una nutritissima per massa di partecipanti e grandiosa adunanza di baroni (di varia statura e provenienza) che ebbe, tra l'altro, come effetto il raggiungimento, dopo decenni di attriti e lotte, di una provvisoria pace fra la progenie santegidense-tolosana e quella catalano-aragonese. Con tutta probabilità nell'occasione furono stabiliti i primi contatti e rapporti personali, destinati a rafforzarsi e svilupparsi negli anni successivi, tra Bertran de Born e l'illustre patrizio linguadociano impegnato ad estendere i suoi diritti potestativi nel *Midi*,

⁸ G. GOUIRAN, *L'amour et la guerre. L'oeuvre de Bertran de Born*, Aix-en-Provence-Marseille 1985, p. 155.

⁹ CH. HIGOUNET, *Un grand chapitre de l'histoire du XII^e siècle : la rivalité des maisons de Toulouse et de Barcelone pour la prépondérance méridionale*, in *Mélanges d'histoire de Moyen Age dédiés à Louis Halphen*, Paris, Presses universitaires de France, 1951, p. 313-322.

¹⁰ M. STRICKLAND, *Henry the Young King (1155-1183)*, New Haven-London, Yale University Press, 2016, p. 120.

che verosimilmente ebbe modo di conoscere e apprezzare pure il già manifestatosi talento poetico del giovane e promettente signorotto perigordino. Poco tempo dopo il convegno di Limoges e il rinnovato protocollo d'intesa e di deposizione delle armi sottoscritto nell'aprile 1176 a Gernica da Alfonso II e Raimondo V, questi, che non sognava altro «que de mettre la main sur Narbonne»¹¹ e di impadronirsi del comprensorio cuscinetto fra i suoi possedimenti diretti provenzali e linguadociani allora governato dalla viscontessa Ermengarda e dal di lei nipote Aimerico di Lara, profittando dell'improvvisa morte dello spalleggiatore familiare della nobildonna rimasta sola al potere e senza competenze militari, penetrò con la forza nella città posta sulle sponde dell'Aude, ne assunse di fatto il controllo e cercò di annettere ai beni della sua dinastia l'antica capitale della Settimania. I disegni espansionisti ed incorporativi del toparca tolosano suscitarono, tuttavia, la preoccupazione e l'opposizione armata dei baroni avversi alla schiatta di Saint-Gilles, capeggiati da Ruggero II Trencavel, cui presto si unì il re d'Aragona che divenne l'anima della lega antiraimondina. Lo stato di mobilitazione generale e le operazioni belliche in tutta la regione narbonese durarono per anni con l'alternarsi della fortuna nei campi avversi, finché nell'aprile 1181 fu raggiunto il culmine del conflitto: il giorno di Pasqua venne ucciso da Ademaro di Murviel, partigiano di Raimondo V, il fratello e luogotenente in Provenza di Alfonso II, Raimondo Berengario. La reazione del sovrano iberico fu rabbiosa: il castello di Murviel venne assediato e distrutto, mentre i fortilizi e le campagne attorno a Tolosa subirono razzie, divampamenti, sconquassi. Sembrava veramente che da un momento all'altro anche la città attraversata dalla Garonna dovesse essere investita dalle incursioni delle truppe della coalizione antiraimondina. E in vista del pavidato attacco, il conte di Tolosa chiese a Bertran de Born, che evidentemente s'era conquistato reputazione di ferrato Tirteo e infesto nemico dell'asse anglo-angioino-aragonese, di comporre un canto in versi e musica galvanizzante, rincuorante i suoi *fideles* e insufflante fede e incoraggiamento ai minacciati *de pres* da Alfonso II.

A giudizio quasi unanime degli studiosi che se ne sono occupati, il

¹¹ H. DÉBAX, *La féodalité languedocienne. XI^e-XII^e siècles. Serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003, p. 92.

sirventese (sette cobbole *unissonans* di sei ottonari ciascuna, più due tornate di due versi) venne realizzato nella primavera/estate del 1181 e nulla, in effetti, osta la diffusa opinione che ci troviamo dinanzi ad un recitativo di circostanza, di natura essenzialmente politico-parenetico-suasiva, sbozzato nell'imminenza della temuta aggressione, quando occorreva sfruttare ogni strumento di propaganda per tenere alto il morale assieme a ben affilate le armi¹². L'atore della richiesta a Bertran di stendere un tonante peana teso a rinsaldare gli animi dei combattenti contro le ingerenze nel Mezzogiorno della Francia del dinasta iberico e di quello anglo-angioino e a magnificare ed estollere il valore e il vigore bellico degli oppositori occitanici fu, secondo quanto si apprende dal secondo verso del componimento, *n'Aramon Luc d'Esparo*. L'identità dell'emissario di Raimondo V è rimasta fino ad oggi «unknown»¹³ agli editori e ai commentatori dei pezzi rimicomelodici del Nostro e lasciata nel buio più profondo; ma noi dediti alla filologia e alla critica letteraria «partageons avec l'historien le secret espoir de voir revivre ceux que les textes nous donnent à deviner»¹⁴ e perciò non possiamo rassegnarci agli offuscamenti e alla nescienza e ci sforziamo d'affinare, per quanto possibile, i procedimenti ispettivi, per restituire ai ‘fantasmi’ corpo e voce e così ricomporre *liaisons* sinora sfuggite all’attenzione e far emergere non solo e non tanto la singola persona, ma il mondo reale in cui era inserita, la categoria sociale e culturale cui apparteneva¹⁵.

Molte erano nel XII secolo – e sono – nella parte meridionale dell’esagono francese le località denominate *Espar(r)on* (dal latino

¹² È il caso di richiamare alla mente quanto scritto un secolo fa da L. CLÉDAT, *Du rôle historique de Bertrand de Born*, Paris, E. Thorin, 1879, p. 39 : « L'intérêt principal de ce *sirventès* est de nous montrer quelle était l'autorité des troubadours au douzième siècle, et l'influence de leurs chants ».

¹³ F. M. CHAMBERS, *Proper Names in the Lyrics of the Troubadours*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1971, p. 52.

¹⁴ M. G. GROSSEL, *Cours seigneuriales et mécénat de trouvères, images et réalité*, in *Château et société castrale au moyen âge. Actes du Colloque des 7-8-9 mars 1997* (dir. J.-M- Pastré), Publications de l'université de Rouen, 1998, p. 161-178 : 161.

¹⁵ Nel saggio citato nella nota 5 AURELL non ha mancato di rimarcare l’importanza del processo di «categorization, which emphasizes the activity of the subject in its belonging to the group or “identification”, which enhances the perception of the *ad extra* identity, from outside the subject» (p. 58).

medievale *sporōnum*, con confluenza del francone *sporō*, avente nella lingua d'oc il significato di «sperone, sporgenza montagnosa, promontorio»): negli attuali dipartimenti delle Alte Alpi, dell'Ardèche, delle Alpi dell'Alta Provenza, del Gard, delle Lande, del Lot, dell'Alta Garonna, degli Alti Pirenei¹⁶. In ragione del fatto che il messaggero presso Bertran de Born prestava servizio su istruzione del conte di Tolosa, parecchi studiosi (tra cui Riquer e Paden-Sankovitch-Stäblein¹⁷) hanno supposto che *Araimon Luc d'Esparo* fosse originario dell'omonimo sito dell'odierno dipartimento dell'Alta Garonna, cantone di Aurignac, alle dirette dipendenze di Raimondo V. Non si è tenuto in conto che nella seconda strofe del sirventese il trovatore mostra inequivocabilmente di considerare il nunzio a lui inviato di etnia guascone e, soprattutto, che la forma denominativa adottata per designare l'araldo, *Araimon*, ne tradisce irrefragabilmente la provenienza, essendo caratteristica propria del guascone premettere ai nomi comincianti con *r*, per motivi eufonici, una voce prostetica¹⁸. Appare di conseguenza più acconciu assumere che l'ambasciatore del conte di Tolosa fosse nativo della regione altopirenaica, ove effettivamente esisteva in epoca medievale ed era ben nota una località nei pressi di Labarthe chiamata *Espar(r)os*, posta ad un'altitudine di 713 metri¹⁹.

Agli inizi del Cento, visconte di Labarthe era Augerio, due volte convolato a nozze e deceduto nel 1130. Dal primo matrimonio egli ebbe tre figli maschi (Espanio, Arnaldo e Pietro) e una femmina (Biancofiore). Il primogenito conseguì a titolo di successione il viscontato, mentre Arnaldo sposò intorno al 1115 Condorina, figlie ed erede di Raimondo signore di Esparros, la quale lo rese padre di Raimondo, Gerardo (che divenne arcivescovo di Auch) e Guglielmo,

¹⁶ Una lista (non completa) dei toponimi che interessano in E. NÈGRE, *Toponymie générale de la France* II, Genève, Droz, 1991, p. 1189.

¹⁷ RIQUER, *Los trovadores* cit. n. 7, p. 690 e Paden-SANKOVITCH-STÄBLEIN, *The Poems* cit. n. 6, p. 107.

¹⁸ Rilevò per primo il fenomeno, con riferimento proprio all'occorrenza bertrandiana, A. THOMAS nella recensione del volume di A. STIMMING, *Bertran von Born*, Halle 1892, pubblicata in *Romania*, XXII (1893), p. 590-594: 591.

¹⁹ Cfr. A. JOANNE, *Géographie du département des Hautes-Pyrénées*, Paris, Hachette, 1890⁴, p. 64.

nonché di una creatura femminile di cui si ignora il nome, ma che si sa onorevolmente maritata a Bertrando, sire di Montesquiou. Il maggiore d'età ed erede designato, Raimondo, contrasse connubio verso il 1140 e fece venire al mondo Bernardo, Bonuomo, Raimondo-Lupo e Gerardo. I membri della famiglia furono assai legati fra loro e compaiono assieme in molti documenti a noi pervenuti; in questa sede a rivestire interesse sono due scritture risalenti al 1175 circa, dimostrative dell'esercizio di governo feudale da parte del conte di Bigorra Centullo III (1163-1185) e riguardanti l'una la costruzione (o, meglio, la ricostruzione) del castello di Vidalos che, ultimato, venne affidato dal nobiluomo a Pietro d'Astugue, con l'obbligo, però, di addurre come garanti della sua fedeltà Oddone degli Angeli, Dodo di Bénac e *Raimon d'Esparros* (il più anziano del casato) e di dare come ostaggi per l'osservanza dei suoi impegni²⁰ un certo numero di signori della zona, tra i quali si scoprano *Ramon Lub d'Esparros* e *Wilhem Arnaut d'Esparros*²¹, l'altra una promessa di fedeltà, resa pressappoco nello stesso torno di tempo, di Arnaldo Raimondo di Castelbajac, accompagnata dalla fideiussione dei sopra incontrati *Ramon d'Esparros* e Dodo di Bénac, unitamente a quella di altri baroni locali citati nel documento precedente²².

²⁰ Che, evidentemente, non vennero rispettati, dato che nel 1180 circa la guardia del castello venne conferita a Bernardo di Lavedan, creditore nei confronti del conte di una cospicua somma di denaro (in proposito: J. de JAURGAIN, *La Vasconie. Étude historique et critique*, Pau, imp. Garet, 1902, II, p. 435-436).

²¹ Merita d'essere notato che nell'atto rimasto essi sono indicati come *presenters*, la qual cosa vuol dire che erano tenuti a non trasgredire l'obbligo di una stabile presenza nel castello prossimo a Lourdes. Il documento, trascritto nel dugentesco cartulario di Bigorra (trasmesso all'interno d'un libro di censi), raccolta composita segnata da mutilazioni, deformazioni e contrazioni più o meno drastiche degli originali, è criticamente – e validamente – edito da X. RAVIER, *Le cartulaire de Bigorre (XI^e-XIII^e siècle)*, Paris, CTHS, 2005, p. 71.

²² Il testo si legge in RAVIER, *Le cartulaire* cit. nella nota che precede, p. 71. Il nome di *Ramon d'Esparros*, che si incontra fra gli *hostadges* portati a garanzia, può essere rapportato tanto al gentiluomo che nel documento sopra ricordato compare per primo, quanto all'indubbiamente più giovane patrizio (suo nipote) generalmente indicato col suo doppio contrassegno onomastico, Raimondo Lupo, appellativo che è però consentito ritenere contratto e nella sua seconda parte soppresso per ragioni di economia da parte di un redattore incline e abituato a

È vero che Bertran de Born accenna nel suo sirventese a Raimon Luc (d’Esparo), mentre il signorotto guascone coinvolto intorno al 1175 in affari vassallatici riguardanti Centullo II di Bigorra portava il contrassegno onomastico di Raimondo Lupo, ma ricordando l’insegnamento di uno dei padri della moderna filologia, A. Boeckh, secondo il quale «i nomi propri e i numeri sono particolarmente soggetti a deformazione» e nella tradizione manoscritta dei testi spesso «i nomi vengono scambiati con altri nomi simili»²³, non si rivela forse troppo azzardato immaginare un malinteso archetipale nel processo tralaticio del componimento bertrandiano e sospettare che il reperto Luc sia *lectio*, indubbiamente, *facilior* rispetto alla forma Lup, antroponimo diffusissimo nel medioevo proprio in area altopirenaica, ma rarissimo e pressoché sconosciuto nella parte settentrionale dell’Aquitania, ove si configura normale ed istintivo un suo accepiamento da parte di un copista non molto esperto come il più consueto e familiare denominativo Luc, con conseguente adeguamento mentale e grafico al distintivo battesimal e cheggianti quello del celeberrimo evangelista. Lecita quindi *in hypothesi* l’equiparazione dei due personaggi, tanto più che è di un Raimondo d’Espirron che invece dal testo si evince chiaramente essere il figlio di suo fratello Bernardo. Risaputo che nel lungo e cruento contrasto tra la dinastia catalano-aragonese e quella santegidense-tolosana per il dominio politico e territoriale nel Sud della Francia la classe cavalleresca del tratto gallico dei Pirenei si schierò in maniera quasi compatta con la stirpe raimondina, che la porzione più intraprendente di essa fu costantemente portata ad uscire degli ‘angoli morti’ della regione montagnosa solcata dagli affluenti della Garonna, fortemente attratta dalla *bona vila* di Tolosa «*de totas ciutatz flos e*

comprimere, restringere, ridurre e sintetizzare il testo cui attingeva. JAURGAIN (*La Vascoine* cit. n. 18, p. 405) scriveva che « Raymond-Loup d’Espirron vivait encore en 1194 », ma lo studioso probabilmente incorreva in errore, stante la coincidenza dei nomi personali, riferendo a quest’ultimo la menzione, che si trova in un documento del 21 ottobre 1194, di un Raimondo d’Espirron che invece dal testo si evince chiaramente essere il figlio di suo fratello Bernardo.

²³ A. BOECKH, *La filologia come scienza storica. Enciclopedia e metodologia delle scienze filologiche* (trad. it. di R. Masullo della prima parte – d’impianto teorico – del volume tedesco apparso in seconda edizione a Lipsia nel 1886), Napoli, Guida, 1987, p. 252.

roza» (che costituiva, tra l'altro, «un véritable centre culturel»²⁴), sempre pronta a stringersi attorno a valori, *patterns*, maggiorenti giudicati validi interpreti del sistema politico, moretico, ideale e sentimentale in cui si riconosceva e che teneva a rendere condiviso e condivisibile. Avendo altresì in mente che i membri del notabilitato guascone del XII secolo non erano per la maggior parte indifferenti o estranei alla formazione culturale, alle pratiche di alfabetizzazione e di letterarietà, alla *gaya sciensa*, che, anzi, risultano dai residuati documentari pervenuti intensamente protesi ad allacciare e/o rafforzare rapporti d'alleanza e d'amicizia con i *primates* dell'eminente e prestigioso casato tolosano, stabilmente disposti ad assumere importanti (ma anche gravosi) incarichi nella gestione amministrativa dei beni dell'altolocata *domus* attorno a cui orbitavano, frequentemente impegnati sul terreno diplomatico e propagandistico a favore della progenie raimondina, e non sottovalutando il fatto che nell'epoca che a noi interessa i legati dei *magni secundum saeculum viri* erano non semplici trasmettitori dei messaggi, bensì degli avveduti comunicatori, provvisti di idoneo equipaggiamento retorico, dialettico, psicologico, dei 'confidenti', dei collaboratori devoti e leali, degli agenti di fiducia capaci di suscitare con voce *articulata litterata* moti dell'animo, opinioni, orientamenti favorevoli alla causa perorata, non riesce inverosimile o poco attendibile la supposizione che il conte Raimondo V abbia inviato come proprio emissario ad Altaforte, per conferire con Bertran de Born e indurlo a trasfondere con apposito canto baldanza e aspettative di vittoria, un suo stimato fiancheggiatore guascone, un esponente della sua clientela, un dinamico e preparato *domi(ni)cellus* giunto da lontano alla sua corte per prestare omaggio e 'servizio', probabilmente per compiere il proprio tirocinio equestre, Raimondo Lupo d'Esparon, cadetto d'una famiglia signorile di medie risorse economiche e fondiarie, bramoso di partecipare ai rituali mondani, alle pratiche di divertimento e di intrattenimento dell'aristocrazia di rango elevato, il quale presumibilmente mostrava inclinazioni non tanto marziali e battagliere, quanto curiali, conviviali, relazionali, culturali e sentiva il fascino della poesia e della musica.

²⁴ L. MACÉ, *Les comtes de Toulouse et leur entourage. XII^e-XIII^e siècles*, Toulouse, Privat, 2000, p. 144.

Guillelme Bertran

Di certo più plausibile e convincente di quella sopra prospettata riesce l'agnizione del personaggio per due volte chiamato in causa da Bertran de Born nella canzone *Sel qui camja bon per meillor* (composta solo qualche anno più tardi del sirventese *Lo coms m'a mandat*, secondo Kastner «before the autumn or early winter of 1182»²⁵, a giudizio di Gouiran²⁶ dopo il 1184) e denominato «*Guillelme Bertran*» al v. 41, semplicemente *Guillelme* nell'ottonario 51.

È da considerare, anzi tutto, che nell'onomastica medievale (compresa quella trobadorica, e basti pensare a Bertran Folc, Guilhem Peire, Peire Rogier, Raimon Berenger, Raimon Izarn) era normale, non diversamente da quanto avviene oggi, avere – in tutti i ceti – due nomi propri e capitava sovente che il portatore o chi a lui si rivolgeva ne usasse, a seconda delle circostanze, compendiosamente e per sveltezza, uno solo. Specialmente nei testi dialogici e nelle invocazioni di dedica e/o conclusive del loro dire in versi i poeti in lingua d'oc non si facevano scrupolo di scorciare, il più delle volte per esigenze formali e rimico-prosodiche, gli allocutivi dei destinatari dei loro componimenti o, addirittura, nel caso di dupli antroponimi, di invertire l'ordine consueto di successione degli elementi identificativi. Si è autorizzati, quindi, preliminarmente, a ritenere paritetiche le due forme designative, *Guillelme Bertran* e *Guillelme* adoperate dall'intramatore lirico d'Altaforte e a conglutinare e riferire, sulla base *in primis* dello svolgimento logico-discorsivo e poi dell'esperienza, ad un identico e unico individuo i due non perfettamente collimanti appellativi.

Nell'Occitania del XII secolo si era fatta sempre più consapevole e diffusa la necessità di distinguere, qualificare, caratterizzare, evocare le persone, indicandone sin dal denominativo l'identità, la collocazione in seno alla famiglia e alla comunità d'origine, la grammatica delle

²⁵ L.E. KASTNER, *Notes on the Poems of Bertran de Born*, in *Modern Language Review*, 27 (1932), p. 398-419 : 403.

²⁶ GOUIRAN, *L'amour...* cit. n. 8, p. 71.

relazioni parentali, dinastiche e successorie, e tra «los macanismos creados por un individuo o grupo social para poder llegar a reconocerse y ser reconocido con respecto al resto del conglomerado social»²⁷, era divenuta prassi quasi generale l'aggiunta (soprattutto con riguardo agli esponenti maschili) al nome di battesimo di un ulteriore segno di riconoscimento, consistente solitamente nel patronimico, segnalante l'appartenenza ad un ben determinato ramo domestico, rimarcante il valore dell'ascendenza, ribadente anche all'esterno, nei rapporti sociali, la centralità dei nessi patrilineari. Così, quando nelle carte documentarie o nelle scritture letterarie del tempo si trova un appellativo di battesimo seguito da altro designativo onomastico, senza «la médiation d'un glosse (*qui dicitur*) ni l'aveu d'une filiation (*X filius, proles Y*)»²⁸, è fondato e s'impone accepire ed intendere la deposizione nominale come una contrazione, una forma brachilogica significante che *X* era figlio, discendente di ..., del quale era stata ripresa e incorporata la denominazione primaria con compito 'disambiguante' e per far conoscere immediatamente la linea di filiazione, l'appartenenza ad un preciso gruppo familiare, il *nomen gentile* (della *gens*) da cui il soggetto interessato derivava.

Il cognome ereditario, riproposto spesso con valore quasi totemico, ovvero il «nom de famille» *Bertran* s'incontra nel Cento e nel Duecento con grande frequenza e in maniera che non è esagerato definire endemica in tutte le regioni della Francia meridionale con funzione performativa e per dimostrare all'istante un legame che si voleva esibire; arduo si rivela perciò, obiettivamente, l'avvistamento (con conseguente riconoscimento) del personaggio menzionato da Bertran de Born. Dal momento, tuttavia, che il signore-trovatore sfodera nei suoi confronti atteggiamenti ed accenti che appalesano un'indubbia confidenza e dimestichezza, è sembrato conveniente restringere le ricerche storiche dell'individuo (finalizzate a scoprire, al di là della

²⁷ P. VÁZQUEZ GESTAL, *¿Qué le pasó al giro lingüístico? De la narratividad a la interpretación en historiografía*, in *Rilce*, 22 (2006), p. 237-257 : 247.

²⁸ C. DUHAMEL-AMADO, *Genèse des lignages méridionaux. I. L'aristocratie languedocienne du X^e au XIII^e siècle*, CNRS Université de Toulouse Le Mirail, 2001, p. 281. Nel mondo anglonormanno la relazione risulta esplicitata in lingua volgare da trasparenti specificazioni: *Richard fitz Gerald*, *William fitz Paul*, etc. .

‘rappresentazione’ fornita dal poeta, il suo posto e il suo ruolo all’interno delle strutture sociali) ad ambiti geografici prossimi al conosciuto teatro d’attività del Nostro.

Al confine tra il Périgord ed il Limosino, a pochi chilometri di distanza da Altaforte, oggi nel cantone di Excideuil, a Dalon, sorgeva dagli inizi del XII secolo un eremitaggio fondato dal beato Gerardo di Sales, che da congrega indipendente (provvista però di notevoli proprietà boschive ed agrarie concesse «in perpetua elemosina» dai signori del circondario) si trasformò nel 1162 in abbazia cistercense espandendo ulteriormente – e in tutte le direzioni – il raggio dei beni temporali ricadenti sotto il suo controllo. In ragione dell’abbondanza e della frequenza delle donazioni ricevute fu ritenuto opportuno dai responsabili dello stabilimento cenobitico allestire una raccolta di documenti, per lo più giustificativi dei diritti e dei possedimenti della confraternita, con poche mutilazioni tradditi fino ai giorni della rivoluzione francese, quando vennero sottratti ai legittimi custodi e probabilmente distrutti. Per fortuna, dell’antico registro pergameno, che conteneva oltre milletrecento scritture correnti dal 1114 al 1250 circa, aveva tratto copia, compendiosa e in molti casi semplicemente riassuntiva, intorno agli ultimi anni del Seicento l’erudito e genealogista François Roger de Gaignières, le cui carte, portanti nell’insieme il titolo di *Extrait du cartulaire de l’abbaye de Dalon*, si sono preservate e riposano inventariate fra i manoscritti latini della Biblioteca nazionale di Francia sotto il numero 17120. L’esemplare seicentesco è stato fatto oggetto di studio e di edizione da parte di L. Grillon, che nel 1964 ha discusso presso l’Università di Bordeaux la tesi *Le Domaine et la vie économique de l’abbaye cistercienne de Nôtre-Dame de Dalon* e nel 2004 ha finalmente dato alle stampe il prezioso cartulario superstite, corredandolo di un «index rerum» e di un «index nominum», per «la grosse majorité» comprendente nomi di personaggi «limousins ou corréziens»²⁹. Grazie al paziente lavoro di Gaignières e di Grillon :

« Nous pouvons étudier le classement géographique des actes, relever le nom des granges et de leurs terroirs, préciser leur importance et leurs cultures [...] »

²⁹ L. GRILLON, *Le cartulaire de l’abbaye Notre-Dame de Dalon*, Périgueux, Archives départementales de la Dordogne, 2004, p. 18.

[...] Nous retrouvons les grandes familles limousines et leurs alliances et nous prenons contact avec les familles moindres, si mal connues, attachées à la même glèbe sur plusieurs générations [...]

[...] Nous pouvons éclairer la vie matérielle, et, en partie, la vie spirituelle du monastère »³⁰.

E non solo: siamo posti in grado di scoprire, occasione estremamente rilevante per quanto attiene all'oggetto della nostra indagine, che «de nombreux actes concernent Bertran de Born et permettent d'apporter des précisions sur l'origine de son nom, ses ancêtres, sa descendance, ses alliances, les personnages chantés dans ses poèmes »³¹. Accade, tra l'altro, d'imbattersi in una serie di strumenti rilasciati a futura memoria nei quali fa più volte capolino un individuo chiamato Guglielmo Bertrando che presenta a tutta prima validi requisiti per essere omologato al personaggio provvisto di identici contrassegni onomastici menzionato dal signore-trovatore d'Altaforte in *Sel qui camja bon per meillor*.

Il primo dei documenti in cui compare Guglielmo Bertrando è un atto di donazione – da lui stesso deciso e messo in pratica – delle decime ricavate dalla foresta di Badefol d'Ans (odierno cantone d'Altaforte) a favore dell'abbazia di Dalon, rappresentata dal superiore *pro tempore* Ruggero³², al quale intervenne come testimone Raimondo di Boussignac, congiunto dell'a noi noto noto versificatore in volgare Peire de Boussignac. La scrittura imbreviata pervenuta tramite la sintesi procurata da Gaignières risulta priva di data, ma la citazione come abate in carica di Ruggero, che da altra fonte sappiamo aver assolto la funzione tra il 1120 e il 1159, ci consente di assegnare l'opera di beneficenza al periodo ora indicato (con maggiori probabilità di effettuazione negli ultimi anni del lasso temporale prospettato).

Alla compendiosa pezza documentaria appena segnalata s'accompagna nell'Estratto del collezionista seicentesco la registrazione di altra caritatevole concessione a vantaggio del

³⁰ *Ibidem*, p. 14.

³¹ *Ibidem*, p. 22.

³² Vd. la sintetica informazione reperibile in GRILLON, *Le Cartulaire* cit. n. 29, p. 117.

medesimo stabilimento monastico di decime derivanti dalla stessa località boschiva sopra ricordata, disposta da Ugo di San Marziale con l'avallo testimoniale e certificatorio di Guglielmo Bertrando³³, con tutt'evidenza condomino della terra da cui venivano ritratti gli utili alienati. Anche per quest'ultima elargizione non è riportata la data in cui avvenne, ma in considerazione del fatto che le due condensate scritture si trovano vergate in ravvicinata successione, evocano l'identico responsabile abbaziale, hanno ad oggetto paralleli e similari donativi, mostrano i citati gratificatori in totale e perfetta sintonia tra loro, non è azzardato inferire che esse siano più o meno coeve.

Più precise, dettagliate e interessanti si rivelano le notizie concernenti il personaggio di cui ci stiamo occupando estraibili da una cedola documentaria, questa volta datata: 1184, trascritta, sia pure riduttivamente, dal Gaignières nel foglio 38 della sua raccolta e pubblicata dal Thomas³⁴. Si tratta di un atto di donazione all'abbazia cistercense da parte di Gerardo de Born e di suo figlio Guglielmo Bertrando dei beni di loro spettanza «in terris et possessionibus quas fratres Dalonis acquisierant de Guidone del Lug et a fratribus ejus», steso ad Altaforte alla presenza e con la garanzia fideiussoria di «Bertrandus de Born». Il ritrovatore assieme, con ruolo di supporto e corroborazione in un negozio giuridico, Bertran de Born e Guglielmo Bertrando soffoca qualsiasi dubbio circa la natura del loro rapporto, di dimestichezza, intesa e collaborazione a tutto campo, illumina, al di là d'ogni possibilità di equivoco, sullo sfondo – quello di Altaforte – in cui si concretizzarono i loro contatti e legami, lascia intravedere tutto un ambiente, parentale³⁵, amicale³⁶ e culturale, che si poteva in assenza

³³ *Ibidem*, p. 117.

³⁴ A. THOMAS, *Poésies complètes de Bertran de Born*, Toulouse, Privat, 1888, p. 157.

³⁵ La dichiarata relazione di figliolanza tra Guglielmo Bertrando e Geraldo de Born autorizza, per via della coincidenza nella denominazione d'origine, la congettura di un legame, quanto meno nei rami più alti (una conferma in tal senso può trovarsi negli estratti documentali riportati dal Thomas alle pagine 152 e 154 dell'opera citata nella nota precedente), di consanguineità tra la famiglia limosina adesso rievocata e quella cui apparteneva il famoso signore-trovatore.

³⁶ Il Guido del Luc evocato nella devoluzione di beni a favore dell'abbazia di Dalon era, nell'ultimo quarto del XII secolo, a capo dell'omonimo casato che traeva il proprio *cognomen* d'origine dalla distesa boschiva (che si estendeva per

dell'appoggio documentale solo sospettare e immaginare, spinge verso la parificazione dell'individuo citato in *Sel qui camja bon per meillor* con il detentore di piccole e sparse proprietà allodiali nei dintorni del castello di cui era signore il sanguigno poeta che aveva fatto «il padre e 'l figlio in sé ribelli», pronto a intervenire come fideiussore in un trasferimento di beni e di diritti a beneficio del medesimo istituto religioso cui egli stesso aveva riservato parecchi privilegi e donativi e continuava a manifestare fattivamente il proprio attaccamento.

In data molto vicina a quella in cui, in compagnia del padre, stabilì delle elargizioni a favore dell'abbazia di Dalon, nello stesso anno 1184, Guglielmo Bertrando intervenne come teste all'assegnazione gratuita della “bordaria”³⁷ *Rozенcha*, «sise en face du château de Hautefort»³⁸, da parte di Stefano Bellense e suo figlio Ugo, ai *fratres Dalonenses*.

A non grande distanza di tempo, nel 1185, secondo quanto ci consente d'apprendere il ricostruito cartulario di Dalon, Guglielmo Bertrando si rese protagonista di un nuovo atto di pia liberalità nei

decine di ettari) appellata *Lucus*, non lontano dal castello di Altaforte, aveva almeno tre fratelli, di cui uno, Giraldo, è stato di recente identificato col trovatore seguace di Bertran de Born nelle idee, nelle simpatie umane, nei temi e nei modi espressivi, disponeva di un'apprezzabile ricchezza fondiaria costituita di sparsi allodi liberi e franchi da vincoli di natura feudale, condivideva il regime di diritti/doveri, le prerogative e le esperienze della piccola aristocrazia rurale, ricercava, come questa, gli appoggi e i favori dei «maîtres des châteaux» e dei responsabili dei luoghi di culto per superare il senso di insicurezza nei confronti dell'avvenire e dei *milites* predoni, esterni e interni, che con violenze, saccheggi e rapine infestavano il circondario, documentatamente tendeva, in un'età di associazionismo diffuso e crescente, a diventare “cliente”, “compagno” del *maior dominus* della zona, per l'appunto Bertran de Born, a sua volta propenso ad accogliere nella propria masnada chi manifestava non solo attitudini all'impiego delle armi, ma pure capacità intellettive e culturali e sposava le sue scelte politiche e i suoi interessi padronali.

³⁷ Per l'evoluzione semantica del vocabolo *bordaria*, che indicava un appezzamento corrispondente alla metà di un manso e costituente «la principale tenure recontrée dans l'ouest charentais en dehors du manse à partir du milieu du X^e siècle », cfr. A. DEBORD, *La société laïque dans les pays de la Charente. X^e-XII^e siècles*, Paris, Picard, 1984, p. 302.

³⁸ GRILLON, *Le Cartulaire* cit. n. 29, p. 119, che ne ha prodotto un estratto in lingua francese.

confronti dei monaci cistercensi, cedendo loro, con l'approvazione della moglie Maria e del suocero Gerardo di Vennac (che ne era stato il primitivo proprietario), il godimento perpetuo dei frutti scaturenti dalla “bordaria” di *Frigida Fons*³⁹.

Già dalla documentazione fin qui raccolta emerge chiaro ed incontrovertibile che Guglielmo Bertrando era non un giullare al servizio di Bertran de Born, come hanno creduto Gouiran⁴⁰ e Paden-Sankovitch-Stäblein⁴¹, bensì un libero ‘comunitario’, un rispettabile e rispettato gentiluomo locale (con certezza non un castellano, né un detentore di diritti di banno), un agiato proprietario allodiale radicato nei pressi del “distretto” attorniante la fortezza collettiva (rifugio e protezione nei momenti difficili), un tenutario di appezzamenti e casamenti rurali, personalmente proteso verso l’integrazione nelle fasce sociali più elevate, con molta probabilità residente ora all’interno del *castrum* di Altaforte (che nel suo perimetro ‘attrezzato’ disponeva di nuclei abitativi idonei ad accogliere una moltitudine varia e socialmente diversificata), ora nel *plat-pays* circostante, un *oppidanus* posto «à la

³⁹ Il rimando d’obbligo è, ancora una volta, a GRILLON, *Le Cartulaire* cit. n. 29, p. 221. Nello stesso cartulario è dato rinvenire (vd. le pagine 161, 164, 270 del pluricittato libro del Grillon), in anni di poco successivi a quelli di presumibile attività dell’individuo ora conosciuto, un Guglielmo Bertrando, figlio di Bonafos de Chamblazac, fratello cadetto di Elia e di Bonafos de Chamblazac, marito di Flos, che compare – muovendosi in prevalenza attorno alla castellania di Ans – in atti che vanno dal 1190 al 1203, anno in cui, presso la grangia di Puyboucher, si offre come “donato” all’istituto religioso e dichiara di voler essere sepolto nel cimitero dell’abbazia di Dalon (ma che arrivano forse al 1213, quando il suo nome si incontra, assieme a quello dei figli Goffredo e Ademaro, in un atto di donazione ai monaci del prato di Brochal – odierno cantone di Thenon, non lontano da Ans – e della terra di Rossac). Con altre persone fornite dello stesso designativo onomastico sono da identificare il sacrestano e il frate conventuale che si affacciano in documenti degli inizi del ’200 (GRILLON, *Le Cartulaire* cit. n. 29, p. 103-104, 224, 292, 389, 390).

⁴⁰ GOUIRAN, *L’amour...* cit. n. 8, p. LXXXII.

⁴¹ PADEN-SANKOVITCH-STÄBLEIN, *The Poems* cit. n. 6, p. 141. La convinzione risulta ribadita da W. Paden, *Pour un modèle de la communication chez Bertran de Born, in “Ensi firent li ancessor”*. *Mélanges de philologie médiévale offerts à Marc-René Jung* (publ. L. Rossi), Alessandria, Ed. dell’Orso, 1996, p. 119-129 : 121.

charnière de deux mondes: celui des seigneurs et celui des paysans»⁴², un *miles*, nel senso, in cui intendeva il sostantivo Van Luyn, di appartenente «à la catégorie des riches, des gens aisés, de ceux qui possèdent la terre»⁴³, un gregario, un ausiliario, un membro della clientela, dell'*entourage*, della famiglia larga del signore e in intimità con questi, non sottoposto però a vincoli di dipendenza vassallatica, benché lo legassero a lui sentimenti e rapporti di solidarietà, di omaggio, di dedizione, un ‘curiale’ proveniente da *cognationes* eterogenee e plurinucleari ammesso ad assistere e partecipare, con una prossimità che non poteva non riflettersi sul suo status, agli eventi, alle feste, ai riti, ai ‘piaceri’, agli intrattenimenti che si realizzavano nell’*aula* e che erano riservati ai “ben nati”, un piccolo cavaliere attratto dalle abitudini e dagli stili di vita, dai costumi, dai gusti, dai tratti mentali, dai modi di relazionarsi col prossimo sfoggiati dal «meneur du jeu» nel castello d’Altaforte.

Con il profilo umano e sociale finora in gran parte induttivamente delineato di Guglielmo Bertrando s’accorda un documento reperibile nel cartulario dell’abbazia di Obazine, nel basso Limosino, non lontano da Altaforte, fondata intorno al 1135-1140 da un eremita chiamato Stefano che domandò aiuto ai monaci di Dalon per avviare la comunità da lui voluta, la quale, fatto eccezionale, accettava accoliti di genere sia maschile che femminile dimoranti in edifici vicini, con direzione, però, materiale e spirituale lasciata all’esclusivo governo degli adepti uomini. In poco tempo il doppio convento vide crescere, grazie a generose donazioni, il limitato patrimonio fondiario originario e riuscì a costituire una serie di grange succursali sparse su un vasto territorio stendentesi in prevalenza nel basso Limosino e nell’alto Quercy: le dipendenze limosine ricadevano soprattutto sotto la *mouvance* dei visconti di Comborn, quelle caorsine mantenevano legami stretti

⁴² F. MAZEL, *888-1180. Féodalités*, Paris, Gallimard, 2019, p. 531.

⁴³ P. VAN LUYN, *Les milites dans la France du XI^e siècle*, in *Le Moyen Âge*, LXXVII (1971), p. 5-51 : 42, il quale opportunamente aggiunge che « la tâche de ‘faire suite’, d’‘entourer’, semble très caractéristique pour les *milites* de toute condition sociale. On peut parler d’un « service », mais sans prendre ce mot au sens péjoratif : il ne s’agit pas du service d’un valet, au contraire on a l’impression qu’il est honorable, non seulement pour celui qui le reçoit, mais aussi pour celui qui le rend. » (*ibidem*, p. 193-238 : 205).

specialmente coi visconti di Turenna ed entrambi i casati si mostraron molto sensibili alla formazione della ‘dote secolare’ cenobitica. La raccolta di carte giuridiche presto organizzata dai monaci affiliatisi a Cîteaux nel 1147 si presenta « assez floue sur la datation »⁴⁴, anche perché i criteri applicati per far cominciare l’anno non risultano seguiti con coerenza ed uniformità (sebbene sembri dominare lo stile pasquale) e spesso si registrano notevoli scarti cronologici dovuti all’assenza nei documenti di indicazioni temporali precise.

Fra gli atti pervenuti e conservati in unico manoscritto pergameno di buona qualità depositato presso la Biblioteca nazionale di Francia, probatori delle acquisizioni vantate dall’abbazia e divise per località interessata, si trova nel foglio 199 r e v una «notizia» che informa dell’assegnazione in dono da parte di Guglielmo di Cornill di ogni suo diritto reale ed eventuale sul manso di San Martino de Veleiras (situato nell’odierna Corrèze, cantone di Beynat, circondario di Briva) e della rinunzia dello stesso ad ogni pretesa sul finitimo manso di Faural, attribuito come doario a sua sorella « quando tradidit eam religioni in eodem monasterio ». Alla stesura e alla successiva lettura del memorandum, in data specificata come «anno ab Incarnatione Domini MCLXXXV » e quindi da intendere quale 1186, intervennero alcuni signori della zona, degli esponenti del locale clero regolare e secolare, e due *conversi*, uno dei quali designato col duplice appellativo W. Bertran⁴⁵.

Conversi o frati laici erano detti nel medioevo coloro che erano entrati in un ordine regolare in età avanzata per cambiare vita e « convertirsi » alle abitudini e agli obblighi di un’esistenza votata a Dio. In genere essi erano esclusi dalle mansioni liturgiche, tenuti distinti – anche nell’abito e nell’alloggio – dai religiosi del coro e destinati al lavoro manuale, a servizi profani esterni e, se erano istruiti o di estrazione signorile, alla messa a punto dei negozi giuridici, alla redazione dei contratti, alla cura degli affari temporali e alla gestione

⁴⁴ B. BARRIÈRE, *Le cartulaire de l’abbaye cistercienne d’Obazine (XII^e-XIII^e siècle)*, Université de Clermont-Ferrand, 1989, p. 22.

⁴⁵ Impeccabile edizione del documento nella pagina 412 del volume di BARRIÈRE citato nella nota che precede.

delle proprietà terriere del monastero. Il loro reclutamento fu consistente e toccò tutte le categorie sociali fino al XIII secolo, tanto che i richiamati dal modello apostolico, non consacrati ma che volevano ‘uscire da se stessi’, formavano spesso negli insediamenti cluniacensi o cistercensi la parte più numerosa della comunità. I *fratres ad conversionem venientes* avevano, in effetti, la possibilità d’accedere alla vita monastica senza essere sottoposti agli obblighi clericali, affrontavano un’equilibrata condotta quotidiana di preghiera e di lavoro, si impegnavano a rinunziare al mondo e ad estirpare i vizi, a tendere verso la perfezione e ad acquistare le virtù (tra le quali *in primis* venivano poste l’umiltà, la pazienza e l’obbedienza), accettavano e facevano propri gli ideali della Chiesa primitiva, prendendo ad esempio e imitando l’esperienza della comunità primordiale di Gerusalemme, dove insieme agli apostoli vi erano a menar la stessa vita, i discepoli (*conversi*). Come ha scritto D. Fonseca, «il fenomeno dei conversi si iscrive in un momento cruciale dell’esperienza religiosa del XII secolo, quando, sotto la spinta e gli impulsi di vivaci correnti di riforma e di acute esigenze di vita spirituale, maturano e si diffondono una mentalità e una spiritualità nuove, dove prevalente non è più l’*officium* del chierico, lo *status* del monaco, ma l’impegno personale di colui che accetta il giogo di Cristo e la sua milizia »⁴⁶. Gli ammessi alla *familia* monastica che erano già *uxorati* offrivano se stessi e i loro beni ai capitoli e ai conventi che ne assumevano la protezione e li sostenevano (in tutti i modi) durante la loro esistenza terrena, ma esercitavano molto spesso le loro pratiche di pentimento e di penitenza rimanendo nelle proprie dimore e tirando a campare isolatamente e autarchicamente con i loro congiunti nelle terre che essi stessi avevano donato, tanto più che ordinariamente abbracciavano la nuova condizione provenendo «from areas near the religious institution they were joining»⁴⁷. È noto altresì che l’esigenza di palingenesi, di ‘purificazione’, il bisogno di convertirsi nel duplice senso insito nel verbo, cioè di “trasformarsi” e

⁴⁶ D. FONSECA, *I conversi nelle comunità canonicali*, in *I laici nella «Societas Christiana» dei secoli XI e XII. Atti della terza Settimana internazionale di studio* (Mendola, 21-27 agosto 1965), Milano, Ed. Vita e Pensiero, 1968, p. 262-305 : 303.

⁴⁷ D.J. OSHEIM, *Conversion, Conversi, and the Christian Life in Late Medieval Tuscany*, in *Speculum*, LVIII (1983), p. 368-390 : 379.

di “volgersi verso”, il programma di autodisciplina e di autoperfezionamento che, in un’epoca caratterizzata dal «*retour des laïcs sur le devant de la scène religieuse*»⁴⁸, toccava tanta parte dell’*ordo fidelium*, erano avvertibili e condivisi, più che dai *simplices*, dai membri delle sfere più elevate ed evolute della società, dagli intellettuali adusi a scrutarsi dentro e a scovare nel ripiegamento interiore un accordo tra cultura e virtù, dalle personalità avvezze a muoversi ed operare in mezzo alle vanità e alle lusinghe del mondo eppure pervase da senso di incertezza, di disagio, di ansia escatologica e alla ricerca di un compromesso tra pietà attiva e valori mondani, tra aspirazioni soteriche e logiche secolari, tra etica cristiana e spirito cavalleresco, sensibili al problema della collocazione dell’uomo *in hac lacrimarum valle*. Nulla di strano e stravagante nel congetturare, perciò, che un individuo da sempre, concretamente e documentatamente vicino all’ordine cistercense, ma di fatto in prevalenza assorbito dai *saecularia negotia* e in stretto collegamento con baroni dediti alla guerra, alle rapine, alle prepotenze (e/o ai divertimenti), in età adulta, rosso dal cruccio e dal rimorso di una vita spesa male, abbia potuto sentire forte e irresistibile il richiamo degli ideali monastici e di un *modus vivendi* altro rispetto a quello, fondato sul profitto, sul transitorio, sul banale cui era solito partecipare e abbia quindi deciso di dedicarsi all’assistenza dei «*morts au monde*» e di affratellarsi a quanti avevano avuto prima di lui l’intuito e il coraggio di fuoriuscire dalla *civitas terrena*, di riservare le proprie energie a finalità alte, di scegliere la *morgia*, votandosi alla contemplazione e alla preghiera e mettendo in pratica l’ammaestramento di san Pier Damiani: «*melius certe est spirituali ordine vel signiter vivere, quam funditus in mundana conversatione perire*»⁴⁹.

Che Guglielmo Bertrando abbia potuto sentire la chiamata e stabilire relazioni speciali proprio coi cisterensi dell’abbazia di Obazine, a sud-est d’Altaforte, non si rivela inverosimile se si pone mente al fatto che le due località distavano l’una dall’altra poche decine

⁴⁸ Ch. de MIRAMON, *Les « donnés » au moyen âge. Une forme de vie religieuse laïque*, Paris, Cerf, 1999, p. 43.

⁴⁹ *De perfectione monachorum*, testo critico con introd. e note a c. di P. Brezzi, Firenze, Vallecchi, 1943, p. 240.

di chilometri e, precipuamente, che l'individuo in questione risulta nel testo bertrandiano (inusitatamente incentrato sull'amore e sul ruolo che questo avrebbe dovuto giocare nel consorzio equestre) che ce lo ha proposto all'attenzione incaricato dall'autore di portare e far conoscere la canzone a «*Torena*», cioè a due passi da Obazine, evenienza forse non casuale e quanto mai significativa e per noi conferente. Non è da escludere infatti che il signore-trovatore limosino fosse già negli anni 1182-1184, dalla critica ventilati per l'orditura, informato delle propensioni (o delle particolari cointerescenze prediali) caorsine del suo compagno e che proprio per questo gli abbia conferito il compito di presentare a Bosone III, giovane figlio di Raimondo II di Torennà, la lezione di morale (sotto forma di *castiamen*) realizzata per far comprendere che l'amore «est un ressort fondamental de la vie aristocratique» e che in esso ognuno trova «l'opportunité de se sublimer»⁵⁰.

A corroborare comunque l'ipotesi che in anni non più verdi Guglielmo Bertrando abbia provato una speciale attrazione verso coloro che *monastico more vivebant* e si erano impiantati nelle vicinanze delle sue proprietà, indicando un itinerario concreto e praticabile di procedere bene e produttivamente su questa terra ed una rotta efficace a conseguire un porto sicuro nell'Aldilà, ed abbia quindi preso la drastica decisione, in una stagione, particolarmente travagliata per gli abitanti del Limosino e della Francia centro-meridionale, di diventare un *laicus religiosus*, si aggiunge il rinvenimento, nello stesso cartulario di Dalon che lo ha fatto conoscere generoso devolutore di beni e collaboratore a vario titolo dei frati cistercensi, di ben due atti di donazioni poderili, entrambi riportabili al 1194 e relativi alla medesima tenuta di Ecoussac, che registrano la presenza fra i testi, nella qualità di «converso», proprio di Guglielmo Bertrando⁵¹. Particolarmente interessante per noi è *tranchant* ogni dubbio raffigurativo riesce quello che pone innanzi, come protagonisti della pia largizione, assieme e nell'ordine, sebbene ciascuno per la propria parte, Bernardo del Luc, suo nipote Guido del

⁵⁰ G. GOUIRAN, *Bertran de Born, poète de l'amour*, in *Chrétien de Troyes and the Troubadours. Essays in Memory of the Late Leslie Topsfield*, Cambridge, St. Catherine's College, 1984, pp. 52-61 : 59.

⁵¹ Sommario, come sempre stringato, dei due documenti in GRILLON, *Le Cartulaire* cit. n. 29, p. 144-145.

Luc con la madre Casta, e Gerardo de Born⁵². Se si tiene conto che nella scrittura giustificativa della condonazione ai monaci di Dalon effettuata ad Altaforte nel 1184 ed avente come fideiussore Bertran de Born, indietro segnalata, si trova menzione degli stessi maggiorenti⁵³ ricordati nella carta posteriore di dieci anni, appare naturale e ineludibile dichiarare corrispondente l'identità di una grossa percentuale dei personaggi nominati nei documenti del 1184 e del 1194 e quindi concludere che Guglielmo Bertrando dovette affrontare, poco tempo prima dell'amico poeta, una seria crisi esistenziale ed ascetica che lo portò, seppure assumendo veste differente, a finire i suoi giorni nello stesso ritiro monastico-penitenziale cistercense.

È ammissibile che l'individuo registrato nel cartuario di Obazine come «converso» nel 1186 e l'allodiero annoverato con la stessa qualifica otto anni più tardi nell'epitome dalonense siano da parificare e agguagliare in ragione del loro identico distintivo onomastico, del comune teatro operativo, dell'adesione allo stesso ordine cenobitico, delle molteplici connessioni e imbricazioni esistenti fra i due vicini e congeneri istituti religiosi sostenuti e protetti da omologhi e tra loro relati benefattori, e sulla base del fatto che nulla vieta di supporre che intorno alla metà degli anni Ottanta del Cento, dopo una lunga serie di atti di munificenza a beneficio dei monaci cistercensi e dopo aver svolto nel 1182/1184 la missione diplomatica, rallegrativa, letteraria affidatagli da Bertran de Born, Guglielmo Bertrando, profondamente toccato e abbattuto dal timore/orrore delle *contentiones*, dei conflitti,

⁵² L'atto è quello segnato col numero 571 nel regesto del benemerito Grillon. Vale la pena ricordare che « le Limousin se signale à l'intérieur du duché d'Aquitaine par une nette préférence pour les dons effectués en commun par les membres d'une même famille » (S.A. LAURENT, *Troubadours et société en Aquitaine au XII^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Poitiers 2016, p. 437).

⁵³ Guido del Luc era negli ultimi decenni del XII secolo la *tête d'acteur* della famiglia signorile traente il proprio appellativo cognominale dalla vasta distesa boschiva (in latino denominata *Lucus*), che annoverava tra i propri componenti il trovatore Giraldo compagno d'arte e di vita del famoso Tirteo limosino; Bernardo del Luc era suo cugino germano; Gerardo di Born era il fratello di Guglielmo Bertrando ed erede nel distintivo onomastico e nell'asse patrimoniale primario dell'omonimo genitore che *supra* (e specialmente nella nota 35) si è additato come possibile congiunto e consanguineo del *dominus* altafortiano con la vocazione e la passione per gli intrecci rimicomusicali.

delle prevaricazioni del ‘secolo’ (e di cui erano responsabili primi proprio quei membri della casta cavalleresca che teoricamente avrebbero dovuto impedire le violenze e gli arbitri), intimamente preoccupato dei pericoli e affranto dall’idea delle pene dell’anima nell’oltretomba, abbia deciso di liberarsi della camicia di forza imposta da un *establishment* giudicato poco soddisfacente, di riscattarsi dalle vanità e dalle tentazioni in cui era caduto, di unirsi al generalizzato *rush* verso comunità ritenute virtuose e sanamente preparatorie all’incontro con l’Eterno, di abbandonare un mondo corrotto e insicuro e ritirarsi in luoghi di raccoglimento, tra *homines pacis* e *servi crucis*. Bisogna tuttavia riconoscere, per onestà e scrupolo storico, che i documenti consentono solo per il converso presente a Dalon nel 1194 di adombrare un rapporto d’amicizia e collaborazione con il signore-trovatore di Altaforte e di intravedere una successiva “situazione di rottura”, una radicale svolta esistenziale, una tensione a trascendere l’esperienza frustrante dell’*hic et nunc* con rinunzia ai piaceri terreni, fuga dal consorzio gentilizio e *commendatio* nell’ordine monastico cistercense.

Quel che, in ogni caso, importa è non far calare il sipario su Guglielmo Bertrando (e sugli altri ‘familiari’, *milites gregarii* e sodali a vario titolo di Bertran de Born), rimettere in moto la macchina investigativa, ripristinare i circuiti comunicativi riattivando i messaggi sbiaditi e impenetrati, impegnarsi, magari con un *cooperative labour*, in accurati e produttivi *insights*, rendere per quanto possibile giustizia a tanti “militi ignoti” che da troppo tempo attendono di uscire dallo stato puramente nominale e di vedersi restituiti legittimi e credibili connotati umani e culturali.

Peire Joglar

È risaputo che Bertran de Born utilizzò i versi da lui composti come arma politica, come mezzo di offesa, di discredito, di vilipendio e che tra la sua produzione poetica un posto speciale è da riservare ai canti volti ad aggredire e demolire la *bona fama* che il sovrano aragonese Alfonso II era riuscito a conquistarsi da una parte e dall’altra dei Pirenei e soprattutto negli ambienti dominati dai regnanti Plantageneti. Gli attacchi *ad hominem* del signore-trovatore di Altaforte muovono

palesemente da una realtà storico-geografica concreta e ben nota al pubblico cortigiano destinatario privilegiato dei suoi sirventesi, i quali mantengono, con tutt'evidenza, la primordiale – e connaturata alla *species* letteraria in cui si iscrivevano – funzione di ‘servizio’, e si manifestano ‘impegnati’ e impregnati di finalità extraestetiche, consociatrici e coesive, strumenti per agire a danno del nemico con notizie, insinuazioni e rappresentazioni deformate e denigratorie, giusta l’abitudine dell’autore di capovolgere il bene in male, l’onore in disonore, il diritto in violenza e sopraffazione per desiderio di rivalsa e di vendetta o per puro *dislike* personale. Due testi, in particolare, BdT 80.32 e BdT 80.35, si distinguono per le mistificazioni operate e le critiche, le calunnie, gli accenni negativi messi in circolazione a discapito di uno dei *maiores terrae*, dell’icona politico-militare-culturale del momento, dell’autorità eminente schierata in campo avverso, ad arte confondendo e mescolando vero e racconto, autentico e pettegolezzo, dato genuino e menzogna, documento ed esposizione travisata e falsificata, secondo gli schemi e i procedimenti di una lirica settaria e faziosa, ancorata ad un’attualità intorbidata e capziosamente piegata a convenienze ed interessi di gruppo, di ‘sistema’, di collocazione feudale e consortile, di alleanza e patronato.

A giudizio di L.E. Kastner, accettato e confermato da tutti gli studiosi venuti dopo, «Bertran’s two sirventes must have written soon after the capture of Autafort in July 1183; and as they both begin with a spring-opening, the early part of the year 1184 is almost certainly the date of their composition»⁵⁴.

Consapevole delle potenzialità incisive della parola presso una società essenzialmente fondata sulla comunicazione orale e nei confronti di un uditorio sensibile al tatto emotivo e passionale più che a quello logico-razionale e ben disposto ad accordare accoglienza e favore, *jogan rizen*, a mormorii, oblocuzioni, rampogne, censure, frecciate ora dirette ora indirette e più o meno ambiguumamente lanciate contro i rappresentanti del potere costituito (per tradizione bersagli preferiti della satira, solita ridurre le asimmetrie sociali e il divario tra ‘alto’ e ‘basso’), sfoggiando una grande arditezza nel porgere e

⁵⁴ L.E. KASTNER, *Bertran de Born’s Sirventes against King Alphonso of Aragon*, in *Modern Philology*, XXXIV (1937), p. 225-248 : 228-229.

nell'argomentare, il *maledicus* castellano-trovatore d'Altaforte mise in atto nei due menzionati recitativi un concatenato e coerente disegno devastatorio, mirante a denunziare e porre alla berlina, in maniera distinta ma complementare, rispettivamente la vita pubblica e quella privata del monarca catalano-aragonese che godeva fama d'assoluta probità ed era comunemente definito «il Casto». Così, mentre in *Pois lo gens terminis floritz* non si fece scrupolo d'accusare Alfonso II d'essere *reis apostitz* e d'aver commesso una *laida fellonia* quando (nell'estate 1183) era intervenuto contro di lui al fianco di Riccardo Cuor di Leone ed aveva contribuito alla resa della piazzaforte, in *Qan vei pels vergiers despleiar* evocò, con la precisa e trasparente volontà di pungere e di mordere, questioni minime e locali, storielle e aneddoti piccanti e denigratori di natura riservata, rendendo di pubblico dominio «certain alleged disgraceful incidents in Alphonso's private life» con «charges that cannot be checked, because, even in the case of those which might contain an element of truth, they would have no historical interest and would remain unrecorded by contemporary chroniclers»⁵⁵. Gli unici strumenti quasi coevi utilizzabili per accettare il grado di rispondenza al vero delle infamanti notizie fornite da Bertran sarebbero le prose duecentesche di commento ai testi del trovatore, concepite come introduzione, complemento e glossa eziologica delle sequenze rimiche rimaste, i complessi e vari conglomerati di fili narrativi e di controversi segnali ideologici e telici – tenuti assieme da una serie di rimandi e richiami che ne garantiscono, almeno per una consistente quota, la paternità – lasciati dal poeta-didatta caorsino Uc de Saint Circ, più che probabile autore delle *razos* riguardanti Bertran de Born a noi pervenute e redatte «relatively early in his career, possibly while he was still in Southern France or shortly after arriving in Northern Italy»⁵⁶. Ma, come si sa, sull'attendibilità e sul valore documentario delle dietrologie trobadoresche e dei reticoli informativi congegnati dal compilatore originario di Tegra le perplessità e i dubbi sono stati – e giustamente sono – molti e forti perché, lo ha tra gli altri notato Kastner, «from what we know of his untrustworthiness as regards historical events which took place less than fifty years before he wrote, we may conclude that

⁵⁵ *Ibidem*, p. 239.

⁵⁶ E.W. POE, L'autr'escrit of *Uc de Saint Circ: the Razos for Bertran de Born*, in *Romance Philology*, XLIV (1990), p. 123-136 : 135.

he is equally heedless of the truth in expanding – for that is all he does – Bertran de Born's aspersions on the life of the king of Aragon»⁵⁷. Nella fattispecie che qui interessa da vicino, le due abbastanza estese *razos* che accompagnano BdT 80.32 e 35, pur costituendo «una guía en la comprensión de estas poesías»⁵⁸, si rivelano all'istante realizzate con ricami autoschediastici e farcite di inesattezze storiche e di interpretazioni fantasiose scaturite da istanze esegetico-divulgative di un animatore culturale interessato più al *contar* che alla puntuale motivazione e chiarificazione del *chantar*.

Dinanzi ad una tale situazione e ricordando da un lato l'insegnamento di S. Stroński, secondo cui *vidas* e *razos* contengono «des renseignements d'une exactitude irréprochable à coté d'inventions les plus naïves»⁵⁹, mettono generalmente in campo persone realmente esistite, accennano a fatti veramente accaduti, inscenano le vicende narrate in ambienti concreti ed appropriati, pur non esitando i loro autori alla bisogna di inventare per spiegare, dall'altro le equilibrate conclusioni di M. de Riquer, per il quale «es inadmissible una actitud cándida que acepte todo lo que dice el biógrafo... y también es inadmissible una actitud hipercrítica que niegue la veracidad de todo lo que»⁶⁰ è riferito, non resta che porsi alla ricerca, come raccomandato dai citati Maestri, di possibili riscontri storici e d'archivio a quanto si trova nei versi del trovatore limosino e nelle prose che li corredano e lumeggiano, di elementi/indizi validi a far scoprire la progettualità complessiva delle costruzioni antialfonsine realizzate, a decifrare le allusioni a individui, luoghi e avvenimenti adombrati, a trasformare esseri nominali in corpi muniti di autentica e reale consistenza, restituendo significato, risonanza e virtualità comunicativa ad intramature lasciate ad avvizzire nella penombra dei secoli con grave pregiudizio della loro intrinseca vocazione mediatica, dialogica, relazionale. E siccome «the core of the medieval human being was identity» e, ancor più di quel che capita ai nostri giorni, nel XII secolo

⁵⁷ KASTNER, *Bertran de Born*'s cit. n. 54, p. 239.

⁵⁸ RIQUER, *Los trovadores* cit. n. 7, p. 709.

⁵⁹ S. STROŃSKI, *La poésie et la réalité aux temps des troubadours*, Oxford, The Clarendon Press, 1943, p. 23.

⁶⁰ RIQUER, *Los trovadores* cit. n. 7, p. 29.

«the identity of the individual only made sense within the group»⁶¹, si rivelano indilazionabili il bisogno di una mutata rispetto al passato filologia interpretativa, lo scandaglio e la perscrutazione dei dati esistenti valevoli a ricostruire l'identità delle figure portate dagli autori antichi o medievali alla ribalta ma rimaste fuori dalla storia, combinati e confluenti sforzi per abbattere la barriera di indifferenza/svogliatezza/noncuranza che ha precluso e preclude la percezione del mondo reale celato dietro quello fittizio, del rapporto di interconnessione tra vita e poesia, la valutazione del peso sociale e culturale, dell'ethos e delle attitudini, delle simpatie e dei sentimenti, delle opinioni e dei gusti rappresentativi ed estetici, tanto degli ideatori e realizzatori formali degli elaborati in rima o in prosa rimasti, quanto dei personaggi e dei consorzi che facevano da cornice alle recite.

Mettendo da parte i tuziorismi rinunciatari, ho in questa sede limitato per motivi di spazio la mia applicazione alla strofe 6 del sirventese *Qan vei pels vergiers despleiar* (che conviene riportare integralmente in nota⁶²), nella quale è evocato come vittima dell'inganno e della prepotenza del sovrano aragonese un individuo, Peire Joglar, di problematica e irrisolta identificazione da parte di chi si è occupato del componimento.

Il campo della critica bertrandiana si è in effetti diviso a proposito

⁶¹ Estrapolazioni dalle pagine 1 e 18 dell'Introduzione di F. SABATÉ al volume *Identity in the Middle Ages* citato nella nota 5.

⁶² *Peire Joglar saup mal pagar*
qe il prestet deniers e cavaus,
que la vella, que Fons Ebrouas
aten lo fes tot pesseiar;
c'anc l'entresseins faitz ab benda
de la jupa del rei d'armar
qe ill baillat non lo poc guizar
c'om ab cotels tot no l fenda

(ed. PADEN-SANKOVITCH-STÄBLEIN, *The Poems* cit. n. 6, p. 279). Ai versi di Bertran si accompagna la chiosa del 'biografo': «... us autre, que avia nom Peire Joglars, li prestet deniers e cavaus; et aquel Peire Joglars si avia grans mals ditz de la veilla reina d'Englaterra, la quals tenia Font-Ebrou, que es una abadia on se rendon totas las veillas ricas. Et ella lo fetz ausire per paraula del rei d'Aragon» (J. BOUTIÈRE-A.H. SCHUTZ, *Biographies des troubadours. Textes provençaux des XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Nizet, 1964², p. 118).

dell’agnizione del menzionato supposto creditore, mal ripagato, di Alfonso II in due blocchi contrapposti: per alcuni studiosi il vocabolo Joglar che segue l’andronimo Peire denoterebbe il mestiere usuale, la professione, il titolo distintivo della persona cui risulta appioppato, per altri esso sarebbe un contrassegno onomastico, un cognome, un «nom de famille» assegnato in principio ad un individuo che svolgeva la funzione di giullare, poi trasmesso ai suoi discendenti, oppure, nel medioevo come oggi, sarebbe stato impiegato come «un sobriquet de tempérament » per designare «un individu boute-en-train aux talents multiples, susceptible d’attirer aussi bien l’intérêt du public que ses rires»⁶³. Nessuno ha effettuato specifiche indagini di natura storico-archivistica per sciogliere la questione con pezze d’appoggio esterne o si è recato nei ‘santuari’ della memoria-documentazione per cercare d’accordare i due sistemi produttivi di senso che sono letteratura e storia e cogliere «l’homme dans son milieu»; perfino la (corsiva) segnalazione da parte di H. Andresen⁶⁴ della presenza nel Cartulario della precettoria di Puy-en-Velay dell’Ordine di San Giovanni di Gerusalemme d’una scrittura privata risalente al 1186, con la quale Pietro e Ponzio Laurens alienarono un loro campo a favore dei frati ospitalieri, chiamando a garante e fideiussore della vendita *Peire Joglars*⁶⁵, è stata fatta cadere nel vuoto e non ha dato adito negli ultimi cento anni a vagli e/o approfondimenti d’alcun genere. Eppure, la quasi perfetta corrispondenza temporale dell’atto casualmente reperito all’orditura del sirventese di Bertran de Born in cui s’incontra menzione di Peire Joglar avrebbe dovuto far riflettere e spingere ad ulteriori scavi e ricerche, non comportando difficoltà od ostacolo all’istituzione di un eventuale collegamento tra i due omonimi personaggi la constatazione che l’atto di vendita di un terreno a beneficio dell’Ordine di San Giovanni di Gerusalemme cui intervenne come fideiussore Peire Joglar fu stipulato a Puy-en-Velay, mentre tutto porta a credere che il

⁶³ J. ASTOR, *Dictionnaire des noms de famille et noms de lieux du Midi de la France*, Millau, Éd du Beffroi, 2002, p. 411.

⁶⁴ Nella recensione delle poesie di Bertran de Born edite da A. Stimming, Halle 1914, apparsa in *Zeitschrift für fränzösische Sprache und Literatur*, XVII (1914), p. 36-42 : 36.

⁶⁵ Edizione integrale del documento in A. CHASSAING, *Cartulaire des Hospitaliers (Ordre de Saint-Jean de Jérusalem) du Velay*, Paris, Picard, 1888, p. 36-37.

presumibile teatro d'azione del ricco gentiluomo finanziatore di Alfonso II d'Aragona si trovasse nel Limosino, distante più di duecento chilometri. È noto che per tutto il medioevo il santuario di Nôtre-Dame du Puy nell'Alta Loira fu oggetto di particolare venerazione e meta di pellegrinaggio di cristiani in abito secolare o talare devoti alla Vergine (basti ricordare Carlo Magno, Urbano II e la maggior parte dei re di Francia) e che dagli appartenenti ai ranghi più elevati della classe equestre era considerato motivo di speciale onore e vanto l'ottenimento dell'investitura cavalleresca nella località consacrata a Maria Santissima e dove intorno alla metà del XII secolo era stata fondata una caritatevole casa ospitaliera che assurse ben presto a grande nomea e prosperità. Sappiamo per certo – ed è per più rispetti significativo – che Bertrando e Itiero, figli di primo letto del signore-trovatore d'Altaforte, ricevettero l'addobbamento, la vestizione cavalleresca con solenne cerimonia, proprio a Puy nel 1192 e prima di far ritorno nel castello paterno sostarono nell'abbazia di Dalon per prestare nella nuova qualità giuramento di rispetto delle largizioni e dei conferimenti concessi dagli avi ai monaci cistercensi.

La circostanza, poi, che nel ricordato documento del 1186 Peire Joglar sia fatto conoscere come fideiussore della transazione compiuta non contrasta affatto con il poco che è dato dedurre sulla sua condizione socioeconomica dai versi di Bertran. Questi aveva facetamente dichiarato che il personaggio circuito e frodato dal re d'Aragona aveva dato a prestito «*deniers e cavaus*», informazione e testimonianza indiretta che il malcapitato dovesse godere di risorse e mezzi così abbondanti da consentirgli di rispondere prontamente alle truffaldine domande dell'altolocato patrizio; nulla di strano e sorprendente nello scoprire *per tabulas* che appena due anni più tardi Peire Joglar fosse considerato un plutocrate provvisto di sostanze tali da poter porgere senza problemi garanzia di rispetto e di attuazione degli obblighi derivanti dal contratto intervenuto. Ancor più interessante dal nostro punto di vista riesce il verificare attraverso il documento utilitario del 1186 non solo che Peire Joglar si muoveva entro una cornice signorile composta di «*ben nati*», di devolutori di assistenza e solidarietà, di «*demandeurs de textes*», ma possedeva, in un mondo in gran parte analfabeta e agrafo, una *literacy* che lo poneva nella condizione di

leggere, interpretare, ragionare, dissertare in maniera avveduta, avallare e validare l'atto giuridico alla cui stesura era stato chiamato a prestare la sua competenza, la sua approvazione, il suo sostegno, la sua collaborazione. Il coinvolgimento attivo in una scrittura concepita, compilata e rilasciata per fungere da prova autorevole e ufficiale di proponimenti messi sulla pergamena comportava nel XII secolo – è bene ricordarlo – un'adeguata capacità intellettuale e culturale, un'idoneità ad entrare nel mondo dei *curiales*, un'esperienza in operazioni mediatiche di coloro che accettavano il ruolo di testi e, soprattutto, di quanti si assumevano responsabilità personali ed erano coscienti di poter essere convocati dinanzi ad eventuali giudici in caso di contestazioni. Era prassi diffusa rivolgersi per l'ottenimento di un'adesione concreta alla sostanza degli *instrumenta honeste facta* a persone risaputamente rispettabili, serie, onorate e onorabili, a membri di compagni castellane, a nutriti di istruzione e d'addestramento nelle nozioni delle arti liberali, in genere collegati in maniera più o meno stretta alle istituzioni cenobitiche, ai capitoli cattedrali, alle congreghe religiosomilitari, che costituivano allora le cellule basilari delle relazioni intersoggettive e interclassiste e che assieme alle corti aristocratiche si ergevano a «lieux de savoir, où les connaissances traditionnelles se mêlaient inextricablement à une culture profane en pleine régénération»⁶⁶.

Con il profilo sociale, economico, caratteriale, comportamentale fin qui arguito del *ric om* turlupinato da Alfonso II d'Aragona e con compassione mista a indignazione rappresentato dal signore-trovatore d'Altaforte (e non smentito né rettificato dagli scarni dati estraibili dal documento conservato tra le pezze giustificative delle proprietà della commenda ospitaliera di Puy-en-Velay) s'accorda, d'altronde, e collima perfettamente la sagoma di altro generoso e pio gentiluomo investito degli stessi contrassegni onomastici, che emerge da una fonte archivistica inspiegabilmente finora sfuggita all'attenzione (pur trovandosene notizia già nel secondo volume – col. 1540 – di *Gallia Christiana*, pubblicato a Parigi nel 1770, ed integralmente edita da quasi cent'anni), che imminente sembra meritare considerazione per vistose, forti e inquietanti equivalenze e similarità con l'individuo portato alla ribalta della cronaca antialfonsina da Bertran de Born e dal

⁶⁶ M. AURELL, *L'Empire des Plantagenêt (1154-1224)*, Paris, Perrin, 2003, p. 93.

commentatore del suo sirventese. Mi riferisco ad un atto trascritto

verso la metà del '200 nel cartulario dell'abbazia di Cadouin, fondata nei primi decenni del XII secolo ai bordi dell'omonima foresta perigordina, che ben presto estese i suoi possedimenti e i suoi diritti dominicali in tutto il Sarladais, nella regione di Beaumont e nella zona di Bergerac, cittadina ove fu creata a partire dal 1209 una casa monastica succursale di Cadouin. Proprio in tale stabilimento cenobitico venne compilato e rilasciato, nell'anno di grazia 1215, a favore dei frati cistercensi un attestato di assentimento e conferma da parte di Elia Rudel, signore di Bergerac, della donazione «quam Petrus Joglars fecit de se ipso et de domo sua et de omnibus rebus suis abbati et fratribus Caduini»⁶⁷. La ratifica era, con tutt'evidenza, ritenuta di grande valore e importanza, dal momento che venne messa per iscritto «presente omni conventu» e che il feudatario accordante il suo beneplacito volle «ad majoris roboris firmitatem» che la cedola pergamena fosse munita del suo sigillo personale. Ma non meno rilevante il chirografo torna per noi, giacché dimostra che agli inizi del '200, in territorio perigordino, a distanza di poche decine di chilometri da Altaforte, era vivo ed operava il possessore di un consistente patrimonio immobiliare, dotato di appellativi onomastici del tutto identici a quelli adoperati da Bertran de Born in *Qan vei pels vergiers despleiar*, molto probabilmente noto alla gran parte del pubblico cortigiano cui era in prima istanza diretta la canzone e che è verosimile abbia provato gusto e diletto a sentire evocare il tiro mancino giocato da Alfonso II e le peripezie capitate al ricco, ma sprovveduto, gentiluomo.

Non costituisce impedimento all'omologazione dei due magnanimi *rics oms* (quasi contemporanei e provvisti di corrispondenti nome e cognome), quello menzionato dal mordace verseggiatore limosino e quello di cui è serbato ricordo nel documento proveniente dall'abbazia di Cadouin, il fatto che il sottoposto nella scala gerarchica feudale al signore di Bergerac abbia, in una fase delicata (presumibilmente quella terminale) della sua parabola esistenziale, deciso di abbandonare i *civilia negotia*, di cambiare il modo di vita in precedenza praticato, di

⁶⁷ Il testo è per intero leggibile in J.-M. MAUBOURGUET, *Le Cartulaire de l'abbaye de Cadouin*, Cahors, A. Coueslant, 1926, p. 68.

superare l’esperienza frustrante dell’*hic et nunc*, di cercare, dinanzi alla crisi dei ‘miti’ feudali e al dilagare della malizia e dell’anarchia, un estremo rifugio in un consorzio ritenuto positivamente diverso da quello in cui aveva agito e prosperato, di porsi al servizio esclusivo di Dio, di donarsi con l’anima, il corpo e tutti i suoi beni ad un ordine religioso carismatico, ideato da Bernardo di Clairvaux, che offriva, assieme alla promessa della redenzione, immediata protezione dai disordini, dalle agitazioni, dai conflitti, dalle usurpazioni, dalle brutalità che affliggevano il “secolo”, di terminare i suoi giorni tra le rassicuranti fila dei monaci cistercensi che nutrivano il bisogno-anelito di pace e credevano nella fratellanza, nell’*honestas*, nel rispetto per gli altri, nella sublimazione dell’amicizia. Occorre tenere impresso nella memoria che a tutti i livelli della società occitana del Cento e del Duecento era diffuso e costante il panico della morte, si registravano una generalizzata preoccupazione della salvezza e un’inesausta ricerca di assistenza per il momento del trapasso supremo, trovavano facile attecchimento richiami, moniti, aspirazioni al ripristino degli ideali della Chiesa primitiva, e, specialmente, che ad avvertire per primi l’esigenza di una palingenesi, ad intraprendere la strada della *conversio*, erano coloro che potevano disporre di autonome e sufficienti risorse economiche, che vantavano il privilegio dell’alfabetizzazione e dell’ammissione negli spazi ludico-conviviali, della partecipazione al sistema di vita curtense, gli *intendans des plaisirs* terreni e mondani, gli esponenti più in vista ed accreditati (Bertran de Born ne rappresenta un esempio concreto e significativo) della classe cavalleresca e intellettuale dell’epoca, consapevoli prima e più degli altri delle manchevolezze della realtà quotidiana, attratti, pur nella libertà del loro *status*, da forme associative religiose, semireligiose o parareligiose che garantivano la tutela dalla *mala gent*, la trasformazione in positivo dei costumi e delle relazioni esistenti tra i componenti di una collettività confusa, sgomentata, instabile, dilacerata, incapace di far propri e mettere in pratica i precetti etici, le virtù cortesi, i modelli teorici, mentali e culturali, propinati da organismi antropici, istituzionali e consortili rivelatisi (nell’Aquitania al passaggio da XII al XIII secolo in misura maggiore che altrove) impotenti, inadeguati, impreparati ad andar oltre la ‘finzione’.

Naturalmente, la parificazione proposta tra il Peire Joglar citato da Bertran de Born e l’omonimo facoltoso signore perigordino (supergiù

suo coetaneo) verosimilmente impegnato in un processo di ridefinizione e di riposizionamento sociale che l’aveva spinto a sfruttare la disponibilità di numerario in un’operazione di credito che avrebbe dovuto procurargli lustro e facilitare l’integrazione nelle sfere più alte della classe signorile e che una crisi religiosa e ascetica spinse nell’ultimo stadio della sua esistenza a trovare riparo tra le mura del convento cistercense di Cadouin, implica che una larga porzione del notiziario riferito sulla presunta vittima di Alfonso II vada considerata senza fondamento, frutto di fantasia e di attività creativa, inattendibile, alterata e falsata a fini calunniatori e diffamatori. La cosa non stupisce, essendo risaputo che a tutte le latitudini e in tutti i tempi la maledicenza si è avvalsa della menzogna, dell’invenzione, del travisato, dell’insussistente pur di mettere alla gogna e di far cadere nell’indecoroso, nell’aberrante, nel derisorio un oppositore o una persona semplicemente antipatica, che, specie in un mondo quale quello del XII secolo in cui ognuno vedeva la propria immagine e la propria reputazione dipendere dalle parole e dai giudizi da altri pronunziati, si aprivano spazi immensi a chi era fornito di malanimo, intendeva demolire con contumelie e fraudolente insinuazioni la nomea e l’estimazione pubblica di un avversario, che soprattutto l’*oblocutio minoris contra maiores*, la contestazione mediante accuse screditanti da parte di un inferiore nei confronti di un superiore dotato di potere e prestigio ha fatto sempre ricorso al *murmur*, all’*exprobatio*, alla *denigratio*, alla *detractio*. Nella sesta strofe di *Qan vei pels vergiers despleiar* Bertran de Born, dopo aver accennato alla scorrettezza subita da Peire Joglar per opera dell’inaffidabile re d’Aragona, volle, con calcolato viraggio e *verbis non apertis sed obscuris* aggravare le responsabilità e il quadro dei crimini attribuiti al suo nemico, moltiplicandone gli adombrati peccati e non facendosi scrupolo di prospettarlo addirittura capace di commissionare un ignominioso delitto (in realtà non perpetrato). Ciò che al trovatore interessava era non la rispondenza al vero delle tacce attribuite, bensì macchiare in modo permanente e indelebile, con una sequenza di segnali decodificabili unicamente in senso negativo, la figura del monarca, provocando (o accentuando) il disprezzo di chi assisteva alla performance inscenata, all’attacco frontale, con lo scopo di accrescere l’indignazione e di incentivare/rafforzare i legami di solidarietà e di coesione fra i membri del gruppo che gli stava attorno e si compiaceva

di prestare ascolto a *gossips* degradanti, svalutatori, aggressivi, distruttori della dignità di un ottimale che godeva invece di rispetto, apprezzamento, ammirazione.

Nella valutazione del testo bertrandiano non è da sottovalutare la tipologia propagandistica entro cui esso si inscrive, né la dimensione ludica, di trastullo di corte che autorizza e stimola la commistione di verità e invenzione, di certo e possibile, di realtà storica e mistificazione e che «fa della poesia di Bertran de Born tutt'altra cosa da tanta altra poesia troubadorica politica o d'occasione»⁶⁸.

Proprio avendo di mira la figura e l'opera del signore d'Altaforte e gli eventi prodottisi nell'Aquitania degli ultimi decenni del Cento, R. Harvey ha di recente giustamente osservato che senza i *pamphlets* in versi del prolifico e fegatoso estensore di intramature certamente poco ortodosse sotto l'aspetto dell'aderenza ai fatti e al vero, impregnate di sottile e particolarissimo *humour* polemico, noi ci troveremmo completamente ignari a proposito di tanti «episodes or details which do not feature in the works of French chroniclers or contemporary Anglo-Norman historians, many of whom were distinctly hazy over anything taking place south of the Loire»⁶⁹. È nostro dovere e compito addentrarci, malgrado i plurimi meccanismi inibitori, negli infidi reticolati depositari di informazioni poco o male sfruttate ancora esistenti, avvalerci dei frammenti e dei cascami, anche di natura letteraria, rimasti, cercare di superare i silenzi, le resistenze, le ingenite chiusure che oppongono tante zone, epoche e forzieri-reclusori del passato, scandagliare le testimonianze scritte (a mano e a stampa) e le pagine obsolete ed oscure sopravanzate per recuperare brandelli di umanità perduta, prestare ascolto alle fonti di ogni tipo (pur se apparentemente inquinate) superstiti e conferire loro il valore spettante, produrre ogni sforzo possibile per «pénétrer dans la réalité complexe et

⁶⁸ P.G. BELTRAMI, *Bertran de Born fuori da Altaforte. Qualche nota su Ges no mi desconort*, in *Comunicazione e propaganda nei secoli XII e XIII. Atti del convegno internazionale* (Messina, 24-26 maggio 2007), a c. di R. Castano/F. Latella/T. Sorrenti, Roma, Viella, 2007, p. 133-150 : 150.

⁶⁹ R. HARVEY, *Bertran de Born and Raimon de Planell*, in *Cultura Neolatina*, LXXXIII (2023), p. 215-233 : 230.

profonde de l'*histoire*»⁷⁰, rivitalizzare secondo criteri epistemologici e metodi moderni e sofisticati (tra cui in prima linea gli ordinatori elettronici e i più progrediti sistemi dell'intelligenza artificiale) la massa di sapere lasciata su binari morti, riservata alla sporadica delibazione di pochi e rari appassionati studiosi, esposta ai rischi della scomparsa sebbene contenga dati di notevolissimo interesse per scrutare e ricostruire personalità e microsocietà su cui spesso difettano altre tracce. Soprattutto per una letteratura, quale quella trobadorica, altamente 'comunitaria' non si può prescindere dall'analisi minuta del contesto, dallo studio dei focolai di creatività artistica, dei luoghi, degli stimoli e delle occasioni di 'invenzione', delle logiche di gradimento e successo delle recite poetico-musicali. Ora che sono stati schizzati accettabili identikit per la maggior parte delle orditure liriche in lingua d'oc rimaste è giunto il momento, per arrivare ad una migliore definizione della scena in cui maturarono tante concrezioni versali, di prendere in considerazione e sottoporre a più serrate indagini i nuclei propulsori attorno ai quali si sviluppò e si affinò l'arte della parola e della composizione poetica, le cellule di una socialità esercitata a dare senso ad organismi scritturali da essa inseparabili e altrimenti incomprensibili. Avvalendosi di bagliori oggi lontani e confusi ma che è auspicabile diventino più chiari e vicini, si riuscirà probabilmente a rendere più intelligibili e trasparenti fenomeni, mentalità, aspettative, utopie, alienazioni, insomma quegli elementi che servono a capire il 'quadro del mondo' e lo spirito del tempo e a stendere più affidabili mape esplicative della civiltà medievale d'espressione occitana.

Saverio GUIDA

⁷⁰ R. H. BAUTIER, *Les sources de l'histoire économique et sociale du moyen âge*, I, Paris, CNRS, 1968-1984, p. VIII.

Arlésiennes et Provençales au travail pendant la période médiévale

NOMBREUSES SONT LES ARLÉSIENNES ET/OU LES PROVENÇALES QUI ONT TRAVAILLÉ PENDANT LA PÉRIODE MÉDIÉVALE, COMME DANS TOUTES LES CONTRÉES D'AILLEURS. OR MALGRÉ LEUR RELATIVE RARETÉ, LES RENSEIGNEMENTS CONSERVÉS DANS LES DOCUMENTS MÉDIÉVAUX RELEVANT DE L'ADMINISTRATION CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES COMMUNALES D'ARLES, LES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MÉDIATHÈQUE D'ARLES, LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE, LES ARCHIVES COMMUNALES D'AIX, DE BOULBON, DE BEAUCAIRE, DE TARASCON, DE CHATEAURENARD, DE MARSEILLE⁷¹, ETC., PEUVENT OFFRIR UNE APPROCHE PARTICULIÈRE EN CE QUI CONCERNE LEUR STATUT. QUELQUES MENTIONS, ÉPARSES, ÉCLAIRENT EN EFFET D'UN JOUR PARTICULIER LE SUJET DU LABEUR FÉMININ. L'IMPRESSION DOMINANTE EST QUE LES FEMMES, ACTUELLEMENT, ONT PLUS ACCÈS AU MONDE DU TRAVAIL, NOS ANCÊTRES ÉTANT APPAREMMENT CANTONNÉES AUX TRAVAUX MÉNAGERS ET À LA GARDE DES ENFANTS. CELA POSE AUSSI UN AUTRE PROBLÈME QUI SERA JUSTE ABORDÉ DANS CET ARTICLE, CELUI DE L'ESCLAVAGE ; MÊME SI CE DERNIER APPARAÎT PEU DANS LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, IL N'EN EXISTAIT PAS MOINS, L'ESCLAVE FÉMININE ÉTANT DÉSIGNÉE BIEN SOUVENT DE MANIÈRE PARTICULIÈRE ET QUELQUEFOIS LIBÉRÉE PAR SES MAÎTRES SOIT DE LEUR VIVANT, SOIT DANS LEUR TESTAMENT. EN OUTRE, S'IL EST VRAI QUE NI LES NOBLES, COMME LEUR ÉPOUX D'AILLEURS, NI LES (GRANDES) BOURGEOISES, NE TRAVAILLAIENT PAS, IL N'EN ÉTAIT PAS DE MÊME POUR CELLES DU TIERS ÉTAT. NOMBREUSES SONT EN FAIT CELLES QUI LE FONT, NOTAMMENT SOIT POUR SE CONSTITUER UNE DOT LORSQU'ELLES SONT ENCORE TRÈS JEUNES ET CÉLIBATAIRES, SOIT POUR APPORTER UN COMPLÉMENT DE SALAIRE DANS LE FOYER LORSQU'ELLES SONT MARIÉES, SOIT POUR NOURRIR LEURS ENFANTS SI ELLES SONT VEUVES. À CELA S'AJOUTENT LES RELIGIEUSES (INFIRMIÈRES, ENSEIGNANTES ENTRE AUTRES, INVISIBLES DANS LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS) AINSI QUE LES ESCLAVES, MÊME SI CES DERNIÈRES SONT TRÈS DIFFICILES À COMPTABILISER, VOIRE À PERCEVOIR. CELA DIT, LES DOCUMENTS D'ARCHIVES, MALGRÉ LEUR SÈCHERESSE, TÉMOIGNENT MALGRÉ TOUT DE LA RÉALITÉ DU TRAVAIL FÉMININ QUI S'ÉTEND À

⁷¹ DANS LES EXEMPLES QUI SUVENT, CERTAINS, INÉDITS, SONT ISSUS DES ARCHIVES COMMUNALES D'AIX (A. C. A.) ET ONT ÉTÉ TRANSCRITS PAR MAUD PAYAN, D'AUTRES SONT CONSERVÉS AUX ARCHIVES COMMUNALES DE MARSEILLE (A. C. M.) ET ONT ÉTÉ TRANSCRITS PAR PIERRE PAUL.

partir du moment où l'évolution économique fluctue selon les périodes et les crises politiques, climatiques, médicales, qui traversent cette époque pendant laquelle se déploie en outre une volonté de développer les constructions urbaines sous l'influence d'une bourgeoisie en plein essor. Le XV^e siècle connaît une reprise économique qui permet au travail féminin de se diversifier, les femmes jouant alors un rôle dans l'économie familiale aussi bien que communale. En outre, même si les documents traitent plutôt du monde urbain que du monde rural, les travaux agricoles mentionnés proposent de nombreux exemples.

Le Sud est régi par le code justinien et le code théodosien qui confèrent aux femmes certains droits : un homme n'a que l'usufruit de la dot de son épouse, les fils et filles célibataires ont des droits égaux en ce qui concerne les biens paternels dans le second, élément probablement importé par les Wisigoths. Mais les XII^e et XIII^e siècles connaissent un infléchissement de ces acquis à leur détriment ; en effet, le droit romain va être de plus en plus appliqué dans le Midi – sa renaissance a lieu notamment à la faculté de Montpellier. Ce nonobstant, cette relative autonomie, malgré des lois restrictives, laisse des traces et leur permet peut-être d'accéder plus facilement au marché du travail, le salaire, maigre ou non, que les femmes rapportent permettant aussi aux familles de mieux vivre. Peu ont la possibilité de s'en dispenser.

Plusieurs ordonnances, en France comme en d'autres régions, sont promulguées par les différentes entités politiques afin de légiférer sur le marché du travail. Selon R. Braid (Braid 2003, p. 453),

« [...] Pratiquement toutes les ordonnances contrôlent les salaires des bergers, bouviers, faucheurs, moissonneurs, vendangeuses, nourrices, maçons, charpentiers, tondeurs ... Les chandeliers et les lessiveuses apparaissent seulement dans les ordonnances françaises et provençales. »

En septembre 1348, l'ordonnance provençale de Raymond d'Agoult, sénéchal de Provence et de Forcalquier, s'occupe des prix et des salaires et évoque alors le travail des femmes. Mais ces métiers, saisonniers ou non, ne sont pas propres à ces deux régions, et d'autres en offrent des exemples. Les documents administratifs ne proposent

pas, néanmoins, beaucoup de précisions, notamment en ce qui concerne les contrats de travail par exemple. Par contre, ils peuvent éventuellement indiquer le salaire officiel en cours à une époque donnée.

L’Arlésienne en particulier, la Provençale en général, s’inscrivent ainsi dans une histoire beaucoup plus globale et ne diffèrent en rien des autres femmes d’autres contrées au travail. La plupart d’entre elles, notamment les marchandes, les commerçantes, les artisanes, ont appris à lire, à écrire et à compter car elles ont besoin de ces savoirs dans leur métier.

J.-L. Roch (Roch 2013, p. 21), étudiant le cas de la Normandie, se demande si :

« On ne peut penser le travail féminin en dehors de l’économie familiale. Qui tient les cordons de la bourse ? Dans la petite entreprise, la femme a-t-elle voix au chapitre ? Peut-elle exercer un autre métier et acquérir une certaine autonomie financière ? Dans ces autres métiers, peut-elle accéder à la tête du métier ? Peut-elle accéder à tous les métiers, ou y-a-t-il des métiers plus spécifiquement féminins, une division sexuelle du travail très marquée ? Ces professions sont-elles cantonnées dans la sous-traitance et les bas salaires, ou accèdent-elles au marché et parviennent-elles jusqu’à l’artisanat de luxe ? »

Ces questions peuvent être posées pour toutes les régions. C. Batlle et T. Vinyoles (Batlle 1995, p. 149) ont évoqué, dans une étude sur la culture féminine en Catalogne, l’apprentissage des fillettes placées dans des familles qui leur offrait essentiellement la possibilité de devenir ensuite domestiques. Parfois, bien que rarement, elles apprenaient à lire et à écrire. Outre ce métier de servante, elles pouvaient aussi être formées à ceux du vêtement : « préparation du lin, de la laine, du chanvre et de la soie ; mais surtout elles devenaient fileuses ou couturières … tisseuses de voiles, chapelières, couturières de vêtements d’église, cordonnières, boursières, mercières, tisseuses, soidères, boulangères, chandelières et coraillières ».

Là aussi, le constat proposé est valable pour Arles et la Provence, où certaines professions se retrouvent, et Arles peut très bien être intégrée dans cette description, il suffit de supprimer les métiers spécifiques à une région particulière, côtière, montagnarde, rurale,

urbaine.

La richesse des fonds d'archives apporte quelques réponses, parcellaires certes car issues pour la plupart des délibérations communales et des comptes trésoraires, reflétant ainsi l'emploi procuré par les consuls. Or un premier constat s'impose : lorsqu'ils embauchent un salarié (médecin, enseignant, etc.), ils préfèrent rémunérer apparemment un homme plutôt qu'une femme, puisque ces dernières, hormis les sages-femmes, les nourrices ou les servantes, ne sont pas citées dans les délibérations. Cependant, d'autres textes comme les comptes trésoraires ou les cadastres attestent du travail féminin, celui du moins qui n'est pas rémunéré par la Communauté mais participe à l'économie de la cité. Il y a bien sûr celui de la campagne. En outre, nombreuses sont les domestiques, les marchandes, qui travaillent seules ou secondent leur mari, dont elles prennent la place en cas de décès. Elles occupent aussi d'autres emplois. Elles peuvent être maîtresses d'école – avant, elles ont été élèves. Les documents, et cela est encore évident aux XVI^e et XVII^e siècles, n'évoquant alors que les religieuses qui, lorsqu'elles désirent implanter leur couvent dans la cité rhodanienne, sont obligées par les consuls de participer à l'éducation des jeunes élèves qu'elles vont accueillir. N'oublions pas que l'habitude de l'écrit, héritée des Latins, a perduré dans le Midi. Césarie, sœur de saint Césaire, fonde à Arles un couvent de moniales, pour lequel sera rédigée la première règle féminine ; mais elle crée aussi une école dont sainte Rusticule perpétuera le fonctionnement. Elles sont infirmières – particulièrement les religieuses, parfois médecins, spécialisées surtout dans l'ophtalmologie (il existe à Salerne une école de médecine qui admet les femmes), sculptrices, peintres, commerçantes, etc. La lecture des documents témoigne, même parcimonieusement, d'une intense activité professionnelle, aussi bien à la ville qu'à la campagne. Parfois, la femme apparaît seule à la tête d'une hôtellerie, d'un étal. Parfois, elle est mentionnée aux côtés de son mari, participant avec lui à la gestion du commerce. Ainsi que le constate L. Molinier (Molinier 2017, p.141)

« Souvent, dans les recueils de statuts de métiers, on trouve le cas de femmes qui exercent le même métier que leur mari et peuvent reprendre l'échoppe à la mort de ce dernier. Les archives nous ont aussi conservé le souvenir d'une femme

juive de Marseille qui prend en apprentissage un jeune homme pour lui enseigner la médecine ... Il y a aussi des métiers où le féminin est prévu, dans les statuts : la barbière, par exemple, au XIII^e siècle. Et d'autres qui sont exclusivement féminins : tout ce qui appartient au secteur du tissage, ou bien le métier de sage-femme. »

Lorsque le mari appartenait à une corporation, l'épouse pouvait, en cas de veuvage par exemple, continuer son travail à condition d'avoir suivi un apprentissage, mais, fille ou épouse, elle connaissait bien souvent le métier pour l'avoir appris auprès de son père ou de son mari. C. Béghin (Béghin 1996, p. 49) a montré qu'à Montpellier,

« Du fait des efforts de réglementation de l'apprentissage par les métiers et de sa surveillance par les *probi homines*, le statut des apprenties semble mieux défini et leur situation moins précaire que celle des ouvrières. Leurs conditions de travail et de vie sont précisément décrites dans le contrat, obligeant le maître à prendre soin de son élève et l'apprentie à être sérieuse et utile au sein de ce nouveau foyer. La famille du maître devient pour elle une famille de substitution, qu'elle dédommage des frais de son éducation par son travail... La durée de l'apprentissage est longue, se situant entre quatre et cinq ans, et il commence autour de douze ans dans le meilleur des cas, mais parfois bien avant. »

L'esclave quant à elle est la plupart du temps domestique, mais elle peut aussi exercer d'autres métiers. Ainsi que le suggère Ph. Bernardi (Bernardi 1999, p.87),

« Le fait qu'en 1318 un habitant de Marseille place son esclave, Anne, en apprentissage chez deux tailleur de la ville afin qu'ils lui enseignent leur art (*ad dicendum misterium sartoris*), montre bien que cette main-d'œuvre servile put, comme la libre, avoir une activité autre que domestique. »

Cela dit, l'embauche des femmes à Marseille, par exemple, ne donne lieu qu'à 5,5 % des contrats passés entre le patron et ses employés. Les commerces de bouche sont concernés, ainsi que l'hôtellerie, les tavernes et les cabarets. Le Moyen Âge n'est d'ailleurs pas le seul concerné.

Archives Communales de Marseille, BB 12, f°154, 2.01. 1319 (P. Paul) :

« *Item que degun estrangier non porti armas en la ciutat de Massella ni en las borcs en pena de X lb. e de perdre las armas e que tot hostalier e hostalieri sia tengut de dire a son hoste cant verra en son alberc que laysi las armas en pena de X lb. »*

Pansier, II, p. 141, 25 mars 1432, Vente de la gabelle de la ville d'Orange à Raymond Pascal, marchand d'Avignon, au prix de 850 florins.

« *E premieramens los sobredich deputatz ordenan que lo soquet que pagan los hostaliers et hostalieras tant de cella quant de mulatiers, per las causas subscrighas, sie cas e nul per lo temps d'aquel an e que aura imposicion sobre los hostes sobredichs.*

Item mays ordenan los sobredichs deputatz que los dessusdichz hostaliers et hostalieras de cavalcados et de cella sie tengut et deia pagar per cascus que albergara et per cascuna jaguda, III denies ; et per cascuna dinada de cascus d'els, un denier.

Item semblablemens ordenan que los alberguies ho alberguieras de mulatiers ho azinies ...

Item mays ordenan los sobredichz deputatz que cascus albergier ho alberguiera que albergara gens a pe, sie tengut et deia pagar per cascus hoste et cascuna dinada et cascuna sopada, un denier. »

Dans ces quatre mentions sont bien distinguées les différentes catégories d'hôtes et hôtesses, de clients et des animaux qui les accompagnent.

Archives Communales de Marseille (A.C.M.), BB17, feuillet inséré entre les f°95 et 96, 28.04. 1330 (P. Paul) :

« *e que totz homs ho tota femena que talhara ho fara talhar tontz [= thon] ho autre peis per nessecitat de la ciutat de Masselha tengua ho fassa tenir tina ho alcun autre vaissell en que ressipia ho fassa ressebre lo sanc e las burbis e las guaunhas [ouïes] dels ditz tontz ho autre peis en tal maniera que non sia mes ho gitat en la carriera ho en las taulas ho desotz las taulas de la dicha pescaria ho carriera ho traversas d'entorn ho en alcun lueg hon pogues donar pudor ho enfermetat en la dicha ciutat sotz aquella mezesma pena. [E qui acuzara la mitat*

*n'aura*⁷²].

A.C.M., BB17, f°115, 14.12. 1332 (P. Paul) :

« *Que negun fornier ni forniera ni autre persona per els non prenan ni fassan penrre per festas de neguna cuecha de pan d'aqui a Calennas si non per una semana tant solaments so es assaber lo doble per aquella semana sotz pena de V s. per cascuna vegada que contra farian per un aves de cascun cant soletamentz* ».

A. C. M., FF 16818.07. 1364, f°28bisv°, (P. Paul) :

« *Item que tot preste o pestoressa que aia acostumat de far pan lo fassa delqual los estranis aian provision sufficientmens sos pena de X libres reg.* »

A.C.M. f°30, 19.10. 1364 :

« *Item que negun mounier vo mouniera vo mulatier non aussi agulhir negun blat en lur molin ni molre si non yera la bolla acostumada sos pena de XXV libras e de perdre lo blat e la bestia.*

Item que negun mounier vo mulatier vo mouniera vo autre persona de calque condicion que sya non ausy ni presumisca de descargar negunas farinas lur per mar ni per terra si premieramens non era vengut als revies pagar la reva acostumada sos pena de X libras e de perdre las farinas e qui o acusara n'aura lo ters e sera en selat. »

f°38v°, 16.10. 1364 : « *que neguna persona de calque condicion que sia que vendan o ayan acostumat de vendre farina non aussi ny presumisca vendre farina si non en la rayba e que negun farinier o fariniera non auson ny presumiscan comprar farinas de homes estranis sos pena per cascun e per cascuna vegadas de X libras e qui o acusaran n'aura lo ters e sera en selat.* »

A.C.M., FF 170, f°3r°, 22.12. 1367, (P. Paul) :

« *Item que neguna persona tripiara vo tripiar ni autre persona de quelque condecion que sia avia ni presumisca gitar ni far gitar feutas ni laydas aygas de buou ni mouton ni de poar ni d'autras bestias per cals luacs que puecan venir davant la cariara de palaych si non per los ad ayguias acostumas e atot en pena de C libras per cascun e per cascuna vegada que evnran en contra.*

f°28v°, 8.09. 1368 : *E que tot corratier e coratiera, crestian ho jusieu, sia tengut encontenent que aura fach mercat de tot lo vin que si comprara o si vendra en Masselha, notifficar al dit thesaurier sotz la pena de C libras per cascun e per cascuna vegada e aissi si entenda de totz los mercans que serian estatz fagz de vin novel avant aquesta crida sotz la pena dicha.* »

⁷² « *e qui o accusara* » barré.

Archives Communales d'Aix, BB34, f°18r°, 2.01. 1523, (M. Payan) :

« *Item pause aver pagat lo dit jorn a dono Jaumeto Cotelo hosteso de Sant Anthony per las despensos que li am fac las gens d'armo de la compagnie de mosur le Grant Mestre ; costo per tilet de mesurs los consos ff. XXII g° VIII.* »

Il peut être parfois difficile de différencier un métier d'une activité quotidienne, ainsi qu'en témoigne l'exemple suivant, extrait des Archives Communales d'Arles,

GG L 77, f°12, 1522, (P. Paul) :

« *Item avem paguat a dono Jehano molher laysado de m^e Vidau Peyronel que Dius perdom per lo pam que nos a cuech per la Confrayrio per noranto et catre hemino de farino a razom de ung gros et miehc per hemino que avem paguat per 94 heminos f.XI.* »

Ces métiers féminins sont aussi attestés à Arles. Les parents placent en général leurs filles encore jeunes, sans rémunération parfois, chez des familles plus aisées qui les logent, les nourrissent, parfois leur payent un maigre salaire qui leur servira de dot lorsque leur contrat, qu'elles ne peuvent rompre, arrivera à expiration. Les maîtres s'engagent dans la plupart des cas à leur constituer une dot contre le travail fourni. C'est d'ailleurs bien souvent la raison pour laquelle ces domestiques se marient plus tard que les nobles ou les bourgeois, car elles ont besoin de cet apport financier. Même si elles contractent un mariage « clandestin » (les obligations cléricales ne sont pas toujours respectées), elles sont trop pauvres pour se marier très jeunes, et le font autour de 15 ou 16 ans, voire plus (l'âge légal pendant longtemps étant de 12 ans). Certaines demeurent cependant célibataires et restent au service de leurs maîtres pendant de nombreuses années. Les nourrices louent leur lait pendant tout le temps de l'allaitement, quelquefois éloignées alors de leur famille et de leur propre enfant en bas âge, qu'elles peuvent éventuellement mettre aussi en nourrice, leurs patrons prenant alors en charge les frais de cette sous-traitance. Le mari peut en effet travailler, et habiter, dans un autre lieu. Les familles se retrouvent ainsi momentanément éclatées. Nombreuses sont celles qui travaillent

au service des nobles, des bourgeois aisés ; on les retrouve aussi, bien sûr, à la cour.

Plusieurs occurrences de domestiques ou de nourrices apparaissent dans les documents d'archives, y compris administratifs, car la Communauté peut demander à certaines d'entre elles d'allaiter et de s'occuper d'orphelins abandonnés pris en charge par les consuls et non par les institutions religieuses, comme c'est le cas le plus courant.

Archives Départementales des Bouches-du-Rhône (A.D.M.), Ms.60H115, 1411, f°7r. « *Ite. paguet a Katarina Raynauda sirventa del hostal a III de octobre per son salari III flor. e VI gros.* »

Pansier, p. 33 : 1348-1358, *Comptes de la tutelle de Douceline de Saze*, Arch. Du Vaucluse E 156, f°7 : « *sa sirventa Guilhauma ...* »

Archives Communales d'Arles, IIE37 f°66r° :

« *Item, ay pagat a Hugona, molher de Johanon Alaman sosprioressa per la buguada de las toalhas de la almorna per sendres, per la bugadiera e per lenha V s. d. VI* ». (bugadiera = blanchisseuse, bugada = lessive.)

A.D.M., 1 HD E 12, f°38, 1357-1358, (P. Paul) :

« *Aissi escrivem despensas de bailas que noiron los enfantz que son gitatz en l'espitall con par aissi las partidas. Per I baila que a nom Alazeta Salvestra molher d'Andrieu Salvestre que fon de Poreiras. Noire I filha. Pres la a Qalenas. Deu l'aver l'an l. XVI. Item ac per le premier tes l. Vs. VI d. VIII. Item ac a XVIII abrill que li portet fraire Johan II flor. valon s. VI d. VIII. Item ac a XIII de mai que dem a son marit Andrieu I flor. s. IIII l. I s. XVI. Item mais ac que li bailem a XXIII aost a maizon I flor. l. I s. XII. Item ac que li bailem a XXX d'aost a maizon l. III s. XII. Item bailem a la dicha baila a II setembre l. I s. XII. Soma aut per l'an l. XVI.*

Per I baila que a nom Guillelma Mouniera, molhier de P. Mounier. Sta davant Audoart Allaman. Noire I filha que a nom Guilhelma. Dam li l'an l. XIII. Item ac a XII abrill I flor. l. I s. XII. Item ac a XIII abrill I flor. l. I s. XII. »

Le dernier paragraphe est cancellé. Une note en bas de page explique :

« *Laquella moneda paguet Pasqalon qar l'enfant era sieu. Rendet nos la moneda tota qar proem que l'enfant era sieu.* »

Les comptes trésoraires d'Aix font aussi mention de nourrices payées par la communauté afin d'allaiter les enfants orphelins pris en charge par cette dernière, A.C. Aix, BB34, f°14r°, 4.11. 1522 (P. Payan) :

« *Item pause aver pagat lo dit jort a dono Sielo Cergueso que noris uno pauro fillo per lo mes de setembre et d'othobre pasas ; costo per tilet de mesurs los consos ff. II. [...] f°14v° : Item pause aver pagat lo dit jort (25.11) a uno baila lacallo a norit uno pauro fillo que es morto, per lo complimen de so que li ero estat promes et per faire enterar ladicho fillo ; costo per tilet de mesurs los consos ff. g° VIII [...] f°17r° : Item pause aver pagat lo 29 de desembre a Sielo uno bailo que noris uno fillo que fai norir la villo per ung mes ff. I. »* »

D'autres métiers sont signalés. Ph. Bernardi (Bernardi 1993, p. 275) a rencontré dans quelques documents des femmes qui

« apparaissent au détour de rares textes règlementaires ainsi que dans une petite partie des comptes de constructions. Les documents rassemblés permettent d'envisager l'intervention des femmes sous plusieurs angles, parfois complémentaires :

- la participation à la confrérie professionnelle ;
- le commerce et la production des matériaux ;
- l'activité sur le chantier. »

Il ajoute :

« Les statuts de la confrérie des charpentiers, maçons et plâtriers d'Aix-en-Provence, confirmés le 14 juin 1475 par le roi René, font, à plusieurs reprises, allusion à la présence de femmes dans les rangs de cette association. »

Plus loin, il détaille :

« [...] Les femmes furent employées à des travaux de démolition, au transport des pierres, de la terre, du mortier, et, surtout, de l'eau. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette fonction de porteuse d'eau n'était pas liée à l'abreuvement des ouvriers mais à la préparation du mortier. Il s'agissait, en effet,

de porter « (l') *aigua sus la mescla per afinar la caus* », de « *achaupar aygo per far 10 mortier* », ou de porter l'eau nécessaire « *ad extinguendum calxem* ». Les femmes devaient donc éteindre la chaux vive pour la transformer, par hydratation, en chaux grasse prête à être mêlée au sable puis gâchée avec de l'eau pour confectionner le mortier ... De manière générale, les femmes touchaient un revenu quotidien inférieur ou égal à celui des hommes. Les écarts observés peuvent s'expliquer par des différences de rendement ou d'affectation sur le chantier. » (p. 276)

D'après Fr. Michaud (Michaud 2010, p. 246),

« Les grands chantiers de construction emploient de la main-d'œuvre féminine, notamment pour l'approvisionnement en eau, la fabrication du mortier ou de la chaux. À Avignon en 1318, les fabricantes de chaux obtiennent un salaire égal à celui des hommes. »

Enfin, Ph. Bernardi (Bernardi 1999, p. 90) signale quant à lui que :

« La Chambre apostolique, pressée de nettoyer et préparer le palais d'Avignon pour le sermon et la bénédiction pontificale, battit, en avril 1349, le rappel de toutes ses troupes. Parmi les 196 personnes employées à ces tâches nous trouvons les maçons et tailleurs de pierre du Palais Neuf mais aussi – fait rare sur le chantier d'Avignon – trois femmes et quatre « Turcs » sortis d'on ne sait où, peut-être loués pour l'occasion par leur maître. »

Cette contribution féminine aux travaux du bâtiment est encore attestée à Arles à la fin du XVII^e siècle, notamment dans le document suivant : A.C. Arles, CC 706 f°149, 1686 : Transport de pierres de Fontvieille pour la construction de l'arsenal de Toulon.

« Payé à Pascal Ponet terraillon 59 £ 19 s. pour 72 journées de femmes a raison de 7 s. [par luy employées dans la semaine dernière pour porter de terre ...pour réparer le lieu ou les batteaux dechargeant la pierre de Fontvieille venant en cette ville sur les canaux de dessechement proche en joignant le pont dit de l'Observance pour la commodité publique des habitants de cette ville et encore pour ceux qui prennent de cette pierre pour la transporter a Toulon pour le service de sa majesté ...] »

Le grand demandeur de main-d'œuvre, outre le monde des domestiques, est celui du commerce.

A.C. Arles, BB6, f°491v° :

« *Item plus lo present conselh a ordenat que la potiera tenga botiqua uberta et companhons obrant del mestier de potier que la present cieutat ly pague lo loguier de la mayson ensins coma es estat ordenat* ».

A.C. Arles, BB6, f°33r° :

« *Es estat comes alsdichs comesses de visitar et appointar lo debat que es en la peyssonarie entre las revendeyris tenens gresal et bassinas en la carriera per vendre leurs peyssons* ».

Archives Départementales des Bouches du Rhône [1405-1406], Ms.60 115, 1411, f°14r.

« *Ite. lo permier dymars d'Avens comensen a penre lo legumes a l'ostal d'Ayglyna per lo covent tot legumes a rason d'un patach. It. gytat lo seses que costa III d. ll. e las lentylhas los dos ll. V d.* »

Selon Danièle Iancu (Iancu 1992, p. 69),

« Dans la masse documentaire des actes relatifs aux dettes et créances, quittances, achats et ventes de denrées alimentaires et autres, de biens fonciers, etc.], d'où émerge cette « archéologie du quotidien » définie par Georges Duby⁷³, on voit ça et là les femmes agir, le plus souvent en tant que veuves, poursuivant les menées commerciales et monétaires des maris défunt. »

Mariée, elle peut aider son époux dans la boutique. Veuve, elle continue bien souvent à la gérer.

Pansier, 1348-1358, *Comptes de la tutelle de Douceline de Saze*, Arch. Du Vaucluse E 156 : II, p. 59, (Mil CCCLI), f° 321 :

« *Paguet nos mais de la moneda que ela recobret de Nabauda, la veiriera (=*

⁷³ Dans sa préface à l'*Apologie pour l'Histoire ou métier d'historien* de M. BLOCH, Paris, Armand Colin, 1974, p. 8.

marchande de verrerie), que logava la petita botigua de l'ostal dals tres pilars, lacal li paguet per lo loguier de la dicha botigua, a VII jors de ginoier VI fl. »

Pansier, II, p. 79, 1370-1376 : Extraits du livre de raison de Jean Teisseire, marchand de cordes, chanvres et sparterie :

II, p. 80 : « *Aquesta loguasion fon contremandada e non venc a compliment car la panatiera (= boulangère) es venguda que la tenie davant, l'a retenguda a soz ops, e s'es acordada ambe nos ; ainsi con esta per rescrig en l'autra carta aprop aquest fuelh.*

Esmengarda la panatiera a loguat de nos la taula que-z-es davant la porta del petit hobrador, lacal taula si toca aran de l'aiguier del mieu mangador e-z-aranda lo pilar del rour en que son las verguas del ferre ; la cal taula ela deu tenir hun an complit. »

A.C. Arles, BB6, 1487-1513, F°439v° :

« *ff° XL pagadors a la filhe de la porquiera. Item le present conseilh ha ordenat que pour charite e ausmône soit donne a la filhe de la porquiere pupille quarante florins desquaulx soit achapter quelque (?) possession pour le vivre de lad. filhe en la meilleur sorte e fasson que fere ce pourra, donnant commission a messenhors lez consulz ville (?) ferre a neanmoins de colleguer lad. filhe avecques quelque home de bien affin que ne ailhe a perdicion. »*

A.C. Arles, AA 16, 1251-1385, f°186v° :

« *Item tot revendedor et revendeyris de peysson, de aranges, limons, ho d'autras causas et mercanlies quayntas que sien que las compra davant la hora de tercia per revendre sie condempnat per cascuna vegada en s. V. Et qui aurie comprat davant la hora de tercia sie tengut de fayre part a chascun que demandara aver part que serie present en lo mercat fazedor de las mercancias et qui aura comprat en gros per revendre sie vengut d'estat emport ho en la villa per tres jours et en despartir a cascun que en demandera ... per lo pres que aurie comprat ou en laysar per la provision de la villa a la discretion de messenhor lo consols. »*

A.C. Arles, AA 14, 1251-1395, f°2r° : « *Item cascuna fruchiera de frucha fresca 1 d. »*

3v° : « *Item la molher de Bernat de Cogada per una taula en la plassa de Santa Cros II tornes. Moneya peyssoniera per una taula aqui meteys dos tornes. »*

A.C.M., FF167, 26.10. 1355, f°14, (P. Paul) :

« *E que negu revendedors ni revenderis de Masselha non aussi comprar lo luns matim negu « na » polhalha ni volatalha entro que sia passada l'ora de tercia, sub pena s. C per quolibet e per qualibet e qui n'o acusara n'aura la mitat e seran celat. »*

A.C.M., FF168, f°9v°, 1363 (P. Paul) :

« *Item que negun pesters ho pestoressas, fornies ho fornieras non ausi aculhir farina en son hostal si s'aquelas farinas non avian pagat la reva en pena de XXV libras et de perdre la farina e qui o acusara eneyssins come de sobre. »*

Plusieurs spécificités apparaissent dans ces exemples, renvoyant par ailleurs aux commerces locaux qui admettent les femmes. L. Stouff (Stouff 1987 p. 506) évoque le cas de Venguessona qui

« *lègue à deux de ses petits-fils, Astruc et Salomon, sa boutique « botigia mercantiarum » ; elle est rangée sous la rubrique des « draperiorum et telerorium ». Bien que dans son testament, elle ait relevé son fils de l'obligation d'inventaire, un inventaire de ses marchandises est dressé : apparemment elle vend des pièces de vaisselle en bois, en terre ou en verre. Venguessona et Isaac ne sont pas seulement des prêteurs, ils sont aussi des marchands, tout au moins des revendeurs. »*

Le travail des Juifs et des Juives est parfois évoqué au détour d'un paragraphe des Statuts, cf. A.C. Arles, AA16, 1251-1385, f°187v° :

« *Item que tot jusieu e jusieva hobrant ho obras fasent portas hubertas a jorn de dimenges et festas colans ayuns que se puecan veser obrant de la carriera sie condemnat per cascuna vegada en s. X. »*

D'autres sont « revendeuses » de fruits, de légumes, de gibier, « *plumenayre* ». Leurs voix résonnent dans les rues d'Arles, vantant leurs produits, attirant le chaland, se disputant aussi, parfois, avec d'autres revendeurs ou revendeuses, souvent des commerçants ambulants, ou posant leurs marchandises sur de petites tables ou de petits étals, souvent propriétés d'autres femmes plus riches – ce dont témoignent les compois – qui en retirent des bénéfices. Elles proposent entre autres des boissons, des herbes, des œufs, des légumes, de la volaille, du poisson, de la viande. Les métiers alimentaires semblent privilégiés ; elles sont alors boulangères, pâtissières, jardinières,

marchandes de volailles, de fruits et de légumes. Elles pratiquent aussi la vente ambulante dans les rues (aucun témoignage, par contre, de colporteuses parcourant la campagne, le métier étant probablement trop dangereux). On les retrouve en outre au marché qui se tient régulièrement, d'abord le samedi devant l'église de la Trinité, puis sur la place située devant l'archevêché, récemment construite en 1499.

Elles ont quelquefois des revendications qu'elles transmettent aux consuls, ainsi qu'en témoigne cette supplique de marchandes de fruits, ms. 223, des Fonds Patrimoniaux de la Médiathèque d'Arles.

« A l'honorable conselh de la cieutat d'Arle humilment supplican e requeron las fruchieras e revendeyris de fruchas de la dicha cieutat que quant sia a present la sason de vendre lurs fruchas, griotas, seresas e las otras que an a venir en aquesta sason lasquals non se podon longament conservar que lur plassa de far donar e consentiment que d'ayssi en avant ellas puescan vendre lurs fruchas de matin e de vespre patentment o autrament davant lur portas eneyssin com plus covenhablament los semblara de far. »

Les actes notariés signalent de même des cas de veuves ayant hérité de leur mari d'un atelier ou d'une échoppe. Elles apparaissent dans les contrats d'apprentissage, même si elles n'ont pas le titre de « maîtresse ». Cela étant, elles ont la responsabilité de l'apprentissage, la plupart du temps des filles, quelquefois, mais plus rarement, des garçons. L'industrie textile les emploie facilement, pour la couture, la broderie, le travail de la soie, des peaux ; elles sont mercières, se retrouvent dans la friperie. Elles peuvent aussi être chandelières, brocanteuses, lavandières. Ainsi que le signale C. Béghin (Béghin 1996, p. 49) « Le travail effectué ne semble pas nécessiter de qualification et il est toujours moins bien rétribué, à travail égal, que celui d'un homme. »

Elles participent au fonctionnement économique du ménage, leur salaire, aussi maigre soit-il, étant un complément par rapport à celui du mari. Lorsque ce dernier est décédé, elles ont besoin de faire vivre les enfants jeunes, qui seront néanmoins placés à leur tour, soulageant ainsi le reste de la famille. Si l'âge d'entrée dans l'apprentissage, ou comme servante, est parfois connu, nous ne savons pas toujours jusqu'à quel âge elles continuaient à travailler, les documents arlésiens ne donnant

aucun renseignement là-dessus.

Dans sa Chronique (ms. de Gênes), f° 64, B. Boyset signale :

« *L'an IIII 1 a X de setembre nos aiudet a vendemiar IIII jorns que gasanhavan lo jorn dos g. Item, deve a sa molher II s. III d. ay pagat per ela a una femena que li acanpet sa trempa. Fag conte an sen Guilhem de Vielha.* »

Certaines entrent en apprentissage entre dix et quatorze ans, ce dernier durant jusqu'à seize-vingt ans. Le revendeur est un marchand qui vend de tout ; le terme est peut-être plus arlésien, marchand plus français. Les revendeurs appartiennent en effet, apparemment, à la communauté arlésienne, et proposent des produits plus usuels. Il en est de même pour les revendeuses.

A.C. Arles, II E 37, 1440-1475, f°46r° :

« *La bayla que nutris l'enfant portat a l'hospital. [...] f°46v° : La fenna que a servit a la festa. La servanta de monsen Bellugan. Las fruchieras et revendeyris de fruchas.* »

A.C. Arles, AA16 :

« *Et que las pesayres aian la tersa part del pan non lial per lur pena et trabalh non obstant que l'estatut ho prohibisca* »

A.C. Arles, CC37, Gabelles de la ville d'Arles, 1426 :

« *que totz pestres o manganiers o manganieras que mandon blatz per molre als molins sien tengutz e deian mandar lur blatz al pes e d'aquel pagar 1 g. per quintal rebatut la tara coma dessus e tot blat que mande per sa provesion ho per la despensa de son hostal pague VI d. per quintal, et que per cascuna persona que demore ho fassa constuma demora en son hostal que sia d'age de VI ans aensus que si conte ho sie tacssat son manjar VIII quintals per 1 an placet.* » (Manganier : boulanger ; revendeur de pain au détail.)

De même, le CC 39, Gabelles de la ville d'Arles, 1521, reprend un siècle plus tard les mêmes règlements :

« *Capitol de las farinas. f° 1 r° : Tous pestres et manganiers ou manganieras*

que mandon blat au molin per molre als molins sian tengus et dejan mandar leurs blas al pes et d'aquel prendre boleta et paguar ung gros per quintal rebatut cinq lieuras per quintal que lo monnier pren per sa moltura. Et auxi si losd. pestres manganiers ou manganieras compron farina ou la fan venir de foras per faire pan a vendre aya (?) dont que ajon la dicta farina pagaram tous jours ung gros per quintal a lad. gabella exceptat so que ellos manjaran per leur provision ou despence de leur maynage e a-r-aquo sera de gabella franc. »

Remarquons que, dans ce paragraphe du moins, le scribe ne fait aucune différence entre les deux sexes, homme et femme étant considérés de la même manière.

A.C. Marseille, BB25, f°54r°, 14.12. 1365 (P. Paul) :

« A podar a cascun II blans a foyre a cascun IIII sols a femenas a liar vits e a vindimiar cascuna I blanc a culhir avellanas e amendas e a celclar a cascuna I sezen a gros arayre de grosses muls o de grosses bueus non passon de tot l'an XVI s. »

f°54 v° : « *A meyre a cascun mededor VI s. a cascuna femena per liar a mededo II blancs [...] A fusties, a peyries e dones per jornada VI s. e pan e beure. »*

Dans A.C. Arles, DD32 : est mentionné le salaire des femmes qui repèsent la viande à la grande boucherie ainsi que celles qui remplissent le même office aux boucheries du Bourg et du quartier Saint Esprit et celles qui repèsent le poisson à la Grande poissonnerie. Les archives d'Avignon évoquent aussi ces femmes au travail, et nous pouvons supposer que cela correspond à la cité rhodanienne :

Pansier, Vente à l'encan par l'Aumône de la Fusterie des biens provenant de l'héritage de Bernart Jornet, Arch. D'Avignon, fonds de l'hôpital E 9, II, p.70, 1363 : « *Robina sabatiera per II banc e II post de fusta II s. IIII d. »*

Pansier, II, p. 96, 1386, Extraits des comptes d'Astorge Barthomieu, serviteur de Guilhem Vial, marchand de bois et de blé :

« Item per I^a pescarea (= pécheuse, ou pêcheresse) que esta costa la fon del prezicadors I^a saumada lo XI gord el mes de mart. »

Pansier, II, p. 169, 2 janvier 1439, délivrances des gabelles de la

ville d'Arles à trois citoyens d'Avignon :

« *Item que totz pestres ho manganiers ho manganieras (boulangères) que mandon blatz per molre als molins.* »

De même, une autre profession peut être exercée par une femme, maîtresse d'école. L. Stouff (Stouff 1987, p. 508) rappelle, à propos de la famille juive des Nathan :

« Leur place est si considérable qu'Esther de Caylar, petite-fille de Bonjues Nathan, est autorisée à siéger dans l'assemblée générale des chefs de famille qui, en 1407, se préoccupe de la désignation d'un maître d'école, aux côtés d'une autre femme, Regina, veuve du médecin Abraham Avicdor⁷⁴. Elle est vraisemblablement la seule à pouvoir représenter le lignage Nathan (Isaac est encore enfant) et les Nathan ne peuvent être absents d'une réunion importante des membres de la juiverie. »

Autre domaine où le labeur féminin peut être attesté, la médecine n'en donne cependant pas d'exemples dans les délibérations, comptes trésoraires ou cadastres de la cité rhodanienne. Or, si les médecins rémunérés par les consuls arlésiens sont tous des hommes, les femmes peuvent cependant exercer ce métier. D'après J. Shatzmiller (Shatzmiller, 1992, p. 167) :

« L'une des manifestations les plus remarquables du processus de « médicalisation » qu'a traversé la société de l'Occident médiéval à partir de 1250 environ est la présence d'un nombre croissant de femmes exerçant une profession médicale : il ne s'agit pas ici de sages-femmes ou de charlatanes, mais de femmes détenant des titres professionnels (*magistra, medica fisica ou chirurgica*), titres qu'elles ont obtenus après avoir passé des examens officiels. »

Possédant un diplôme spécifique, elles soignent aussi bien des hommes que des femmes. Les archives arlésiennes ne présentent cependant pas de témoignages de ces femmes médecins, seules les *matronas*, les sages-femmes apparaissant, mais nous pouvons supposer

⁷⁴ cf. FPMA, ms. 225, p. 338-341.

que la cité rhodanienne se conformait aux pratiques de ses voisines provençales. Simplement exerçaient-elles probablement en « libéral » pour utiliser un terme contemporain et anachronique pour l'époque. Les praticiennes sont en général issues de familles de médecins, ou épouses de médecin, et ont appris au contact de ces derniers. Après des études qui leur permettaient d'acquérir une expérience pratique, elles se présentaient à un examen afin d'avoir leur diplôme leur permettant d'exercer ce métier. Toujours selon J. Shatzmiller (Shatzmiller 1992, p. 170) :

« Leur compétence est parfois définie en termes assez généraux, comme, par exemple, ‘soigner du cancer ainsi que des blessures simples et moyennes’ ou ‘soigner des blessures et des tumeurs’ qui ne précisent pas si les patients de l'autre sexe seront exclus de ces soins. Mais on sait par ailleurs que l'on attendait des femmes médecins qu'elles réservent leurs soins aux patientes. »

Quelques exemples napolitains montrent ainsi Margarita Di Napoli pratiquant la gynécologie, Maria Gallica étant chirurgienne, Clarissa Di Durissio étant elle ophtalmologue, ce qui paraît être une spécialité féminine. De même, des femmes exercèrent parfois la médecine dans la ville de Manosque. D'après L. Molinier 2017, p. 141) :

« De fait, c'est en principe un monde difficile d'accès pour une femme. Dans les régions méridionales, il existe des attestations de licence partielle : on leur donne l'autorisation d'exercer une spécialité – médecine des yeux, médecine de la hernie ... Mais il y a aussi celles qui exercent plus généralement, reconnues par la faculté de médecine : »

Ce métier, pratiqué par exemple à Manosque (Shatzmiller 1992, p. 167) et se rapportant à la médecine, était bien présent dans la cité rhodanienne. Des sages-femmes sont attestées, aussi bien pour le Haut Moyen Âge que pour les époques suivantes.

A.C. Arles, CC313 f°76v°, 22.09.1552. Gaiges de saige femme.

Quictence faicte par dona Peronna Raynaude saige femme audit tresorier de vingt florins.

L'an a l'incarnation *Nostre Seigneur* mil cinq cens cinquante deux et le vingt deuxiesme jour du mois de septembre par devant moy notaire et tesmoingtz soubz nommez feust presente stablyee en sa personne Peronna Raynaude saige femme de la present ville d'Arles laquelle de son bon gré a confesse avoir eu et receu de sire Anthoine Giraud tresorier de la maison comune de la present cyte d'Arles absent moy notaire *present* la somme de vingt florins deubtz pour ses gaiges ordinaires *audit* estat de saige femme de l'annee *presente* et terme escheu au moys d'aoust dernier passe, desquelz vingt florins ladite Raynaude en a quicte et quicte ledit Giraud tresorier et tous aultres qu'il appartient. Et ainsi l'a jure. Faict en Arles en *presence* de Jehan de Gaulx et Gaspard Bendrin tesmoingtz ad ce appellez. Alberts. »

Mais l'on sait qu'à partir de 1250 environ, la société occidentale a vu apparaître des femmes dans les métiers médicaux.

« Il ne s'agit pas ici de sages-femmes ou de charlatanes, mais de femmes détenant des titres professionnels (*magistra, medica fisica* ou *chirurgica*), titres qu'elles ont obtenus après avoir passé des examens officiels »,

explique J. Shatzmiller (Shatzmiller 1992, p. 167). Il signale qu'elles ont des titres professionnels et qu'elles pouvaient soigner des patients des deux sexes, comme les médecins masculins d'ailleurs. Pour lui, la relative « médicalisation » de la société s'accompagne d'une « démocratisation », tout le monde ayant alors accès, plus ou moins, aux soins médicaux, ce qui apparaît dans la construction des hôpitaux, ces hôtels-Dieu ou autres, relativement nombreux à Arles au Moyen Âge, même si dans les documents arlésiens, des médecins femmes ne sont pas cités.

« Mais les universités, trop peu nombreuses, n'admettaient pas d'étudiantes, poursuit J. Shatzmiller (Shatzmiller 1992, p. 169). Il fallait donc des modalités spécifiques pour que des femmes puissent recevoir une formation leur permettant d'exercer officiellement la médecine en tant que *magistra, medica*, etc. Cette formation devait avoir un caractère familial ou, en tout cas, privé, comme c'était d'ailleurs le cas de celle des médecins juifs.] Le fait que ces praticiennes étaient souvent femme, fille ou bru de médecins a été souligné ... Il n'est pas à exclure non plus que, dans certains cas, elles aient suivi un apprentissage auprès d'un médecin, homme ou femme, sans lien de parenté avec elles. »

Une fois formée, la postulante devait, comme ses homologues masculins, se présenter devant un jury de spécialistes ou un *protomedicus* pour subir un examen et obtenir un diplôme.

« [...] Les jurys accordaient parfois plus de prix à l'expérience pratique qu'aux connaissances formelles ; l'autorisation accordée était souvent partielle et conditionnée. » (Shatzmiller 1992 p. 169)

Elles peuvent soigner toutes sortes de maladies comme le cancer, des blessures, mais elles s'occupent plutôt des patientes. De même, l'ophtalmologie leur était bien souvent réservée. Les métiers médicaux ne leur étaient pas interdits à partir du moment où, filles ou épouses de médecin, elles avaient reçu une formation particulière, leur permettant ainsi d'échapper à la condamnation pour sorcellerie qui a pu les sanctionner parfois. Ces capacités soignantes se transmettent aussi, probablement, dans les maisons, parfois de mère en fille, mais cette formation est la plus difficile à documenter, sauf quand des procès en sorcellerie étaient intentés à ces guérisseuses

Une autre profession, dans un domaine totalement différent, a été pendant longtemps, dans l'imaginaire du moins, réservée aux femmes, celle relevant de la confection des vêtements. Quenouille et rouet sont des attributs féminins, l'expression « tomber en quenouille » renvoyant même à un royaume dont le roi n'a qu'une (ou des) fille(s). Or la réalité peut être tout autre. Pour D. Iancu-Agou (Iancu, 2017, p. 22)

« La gent féminine n'est pas absente de ces *Comptes* qui parlent de « juifves » dans l'entourage de la Cour, et plus particulièrement de la reine après 1470 : elles « ont fait les rideaux » au palais d'été en 1476, élaborent des ornements d'église, cousent la lingerie de la reine et des filles de son entourage, telle Doulce qui s'est occupée de la « faczon de chemise, couvre chiefz » au printemps 1479 ; ou Astruge, à l'automne de la même année qui a confectionné aussi une douzaine de chemises ; Mantonecte qui a réalisé en septembre 1479 le collet d'une aube destinée à l'église de Peyrolles, et Jacomecte qui a cousu les draps. »

Les femmes peignent, cardent, filent plus facilement que les hommes. C. Batlle et T. Vinyoles (Batlle 1995, p.136) ont rencontré en Catalogne ces artisanes qui fournissaient les matières premières à d'autres femmes puis revendaient cette production à des marchands citadins. Ces « cheffes d'entreprise », probablement peu nombreuses, pouvaient être des veuves qui avaient pris la succession de leur mari décédé, mais certains documents sont imprécis sur cet élément.

Pansier, 1348-1358, *Comptes de la tutelle de Douceline de Saze*, Arch. Du Vaucluse E 156, II, p. 39, (M CCCLII) :

« *Item per lo plag que nos aguem am Guilhaumeta, la gantiera, lacal tenia la taula detras la taula del cambi ; local plag era devant lo juge de la cort del manescal e devant lo manescal meteis, e ladicha Guilhaumeta nos non podian gitar foras de la taula, car ela avie paguat en la vida de Peladon, cant son paire de la dicta Guilhaumeta vivie, e mais dis que-z-ela li avie fag bastir e fag canilhies e non cazinas cauzas [...]* »

Pansier, II, p. 70, 1363, Vente à l'encan par l'Aumône de la Fusterie des biens provenant de l'héritage de Bernart Jornet, Arch. D'Avignon, fonds de l'hôpital E 9 : « *Robina sabatiera per II banc e II post de fusta II s. IIII d.* »

II, p. 219, 3 avril 1472, Impôt de trentain de la ville d'Orange vendu à Antoine de Bardis marchand d'Avignon : « *obries crestians ou jusious mascle ou femel fasent camises, brayes, calotes, faysses ; rechulhant fedas, cabras, vacas, buous et tenent degun d'aquelz a gardia [...]* »

V. Cunha (Cunha 2023, p. 59) rappelle qu'en littérature s'est développée depuis fort longtemps l'image de la fileuse et de la tisseuse, faisant de ces deux métiers l'apanage quasi exclusif des femmes, donnant ainsi l'illusion que ces dernières n'ont quasiment pratiqué que ces deux métiers pendant des siècles. Or la réalité documentaire est autre. Au Moyen Âge, les hommes sont autant sollicités dans les métiers de la couture. Cela ne peut concerner que les deux premières étapes, filer et tisser, lorsqu'elles s'exercent à la maison.

A.C. Arles, GG70 : « *Es intrat lo bordor per adobar las capas ... ; l'an*

susdit et lo XI d'avost es vengudo sa molher per adobar los vestisses. »

A.C. Arles, CC12 : « *Catherina Raynauda teysseyris* ».

A.D.M., 1HDE12, Comptes de l'hôpital de saint Esprit, 1357-1358, f°15r°, (P. Paul) :

« *dimecres a IIII de iulhet aguem de n'Alegreta la cordeliera I gardaços vert proensal am pena de qabritz e mandell ses pena e gardaços an pena de cabritz verzell laqall rauba fon de Mabilia laqall fon portada morta a Sant Esperit e vendem la dicha rauba a z'Abram de Lunell e z'a Mira Blanqua. N'aguem l. VIII s. X de que paguem a la dicha n'Alegreta que avie prestat a la dicha morta l. II s. X de que paguem a la dicha n'Alegreta que avia prestat a la dicha morta l. II s. XIII. Resta nos a l'espitall l. VI s. XVII. [...] f°36r° : Item bailem a sore Guilhelma per far I rauba vialha l. s. V. »*

Le dernier exemple montre une religieuse au travail, thème absent du corpus administratif en général.

Or les métiers de la « quenouille » sont aussi enseignés, en même temps que la lecture et, quelquefois, l'écriture, aux filles pauvres par les religieuses dans les couvents. Tisser, confectionner des vêtements, broder, lire et écrire constituent un enseignement quasi obligatoire, à la maison comme dans une structure extérieure ainsi que cela apparaît dans les contrats signés entre les consuls arlésiens et les communautés religieuses féminines venues s'installer dans la cité.

Enfin, les femmes apparaissent nombreuses dans le monde agricole, soit parce qu'elles sont épouses d'agriculteurs, d'éleveurs, soit parce qu'elles sont ouvrières agricoles, souvent saisonnières.

Pansier, 1348-1358, *Comptes de la tutelle de Douceline de Saze*, Arch. Du Vaucluse E 156, II, p. 34, f° 15 :

« *Item a V jorns del mes d'aost, per far arabar totas las erbas de las sieuas vinhas, per lo jornal de XXXIII femnas que li ponheron a selclar totas las vinhas, a for de VI d. per cascuna femna, monto IV lb., II s., VI d. »*

II, p. 42, (M CCCLIII), f° 106 : « *Item a XXVI de mars per paguar VI femnas que torneron a las vinhas de Camprobaut ... lascals VI femnas l'an estat per VI jorns contuniant, IV lb., I s. »*

II, p. 43, f° 113 : « *Item a IX d'aost, per far arabar totas las fauternas de totas las vinhas de Camprobaut, a Vfemenas que la esteron IVjorns am Catarina sa sirventa, a II s. per cascuna lo jor, XL s.* »

II, p. 49, (Mil CCCLVI), f° 201 : « *Item per VIfemenas que selcleron totas las erbas de la vinha de la tralha, a XXI d. cascun, X s., VI d.* »

A.C.M., GG L 77, f°56, 1522, (P. Paul) :

« *Ite, doas fremas a culthir lous gaveaulx a Terras Blanquos g. IIII. [...] Item lou culthir das gaveulx de Queyran doas fremas g. III.* »

Les travaux des champs nécessitent la présence de saisonniers, qui se louent pour un temps compté, ainsi qu'en témoigne le FF167, A.C.M., 16.09. 1355 (P. Paul) :

« *Item que negun logatier ni logatiera que si logui per vendumiar o d'autramens non enporti fruchas ni lenha ni buscalha quant tornara a son hostal ni alons, sos pena del banh ordenat. E que negun non lur en doni abandon sos aquella mezesma pena del banh.* »

A.D.M., 1 HD E 12, f°46r°, 1357-1358, (P. Paul) :

« *Item per I femena VIjorns a serclar. Ac e la vianda l. s. IIII d. Item nos rendet fraire Johan que avia despendum en las vindimias pasadas qalquados, femenas, bestias con avem vist en I fuell monta l. VII s. XIII d. IIII. [...] Item a XXI abrill nos rent per femenas a selclar blatz e lentilhas l. II s. XII d. VIII. Item a II jun nos a rendut fraire Johan per XXXXIII femenas per selclar la sivada e l'anona e quahir fen ho lantilhas nebladas. Costeron l. IIII s. VIII. [...] f°46v° : Item per homes, femenas per ajudar a ventar l'anona e la sivada e portar las palhas a l'ostall l. I s. XII d. VIII. Item IIfemenas a quahir amenlas l. s II.* »

Le travail féminin est très important à la campagne. Les femmes participent pleinement aux travaux des champs, aident leur mari dans l'exploitation agricole, modeste ou plus importante. Si les travaux des champs ne leur font pas peur, elles s'occupent aussi des animaux, vendent les œufs, les fromages produits dans la ferme. Parfois, leur salaire est égal à celui des hommes, même si ce n'est pas toujours le cas. Les interdictions, et les peines encourues lorsque ces dernières sont

enfreintes, sont valables pour les deux sexes. En Camargue, la vie dans les mas est tout aussi pénible pour elles que pour les hommes, même si, parfois, elles ne sont pas rémunérées. Elles sont en outre embauchées en tant que saisonnières lors des moissons ou des vendanges, et leur nom apparaît dans les comptes à côté de leurs homologues masculins. Les esclaves pouvaient aussi participer aux travaux saisonniers.

Plusieurs dénominations apparaissent dans les exemples cités : soit le terme désignant le métier est féminisé, soit, et c'est le cas notamment pour les métiers agricoles, ceux du bâtiment parfois mais plus rarement, ceux du commerce ou de la confection, l'expression est « une femme qui vendange, qui lie, cueille, porte des pierres, repère, arrange, etc. ». Ce sont probablement ces dernières qui vont être plus tard exclues des mentions de métiers, et dont on dira ensuite que ceux qu'elles exerçaient alors étaient uniquement masculins.

Mais certains des métiers sont cités, féminisés :

Médecine	Matrona	Matrone, femme
	Saige-femme	sage-femme
Artisanat, commerce	Alberguiera	aubergiste
	Bayla	nourrice
	Bugadiera	buandière
	Coratiera	courtière
	Cordeliera	cordelière
	Fariniera	farinière
	Forniera	fournière, boulangère
	Fruchiera	marchande de fruits
	Gantiera	gantière

	Hostaliera	hôtellière
	Hostesa	hôtesse
	Logatiera	saisonnière louant un logis pour son travail
	Manganiera	boulangère
	Moniera, mouniera	meunière
	Pesayra	peseuse
	Pescara	pêcheuse
	Pestoressa	boulangère
	Peyssoniera	poissonnière
	Porquiera	porchère
	Potiera	potière (tient une boutique)
	Revendeyris	revendeuse
	Sabatiera	cordonnière
	Sirventa	servante
	Triparia	trippière

Cette liste n'est bien évidemment pas exhaustive mais renvoie malgré tout une image du labeur féminin cité dans les documents administratifs d'archives, surtout si l'on ajoute la formule « femme qui ... » reflétant probablement un travail pénible, mal rémunéré et saisonnier.

Conclusion

La littérature ignore en général ces couches laborieuses, sauf lorsqu'il s'agit de servantes dévouées à leur maîtresse ou constituant un

danger, ou encore de bergères, proies faciles pour les chevaliers. Personnages secondaires, leur travail à proprement parler n'intéresse pas en tant que tel. Seule, la désignation de leur métier atteste de la réalité de ce dernier. Dans la vie réelle, aucune femme n'est élue représentante d'une corporation comme peuvent l'être les hommes par exemple. De même, la Communauté arlésienne, tout au long du XV^e siècle voire du XVI^e, choisit toujours des enseignants, des médecins ou des apothicaires masculins. Aucun élément féminin non plus dans la sphère politique. Ce nonobstant, J.-L. Roch (Roch 2015) estime que les femmes ont réglé les hances à Rouen à partir de 1400, signe que certaines d'entre elles étaient déjà organisées, comme les lingères, les filassières, les rubanières. Même si cela n'est pas perceptible à Arles, les documents administratifs ou autres conservés dans les Archives offrent cependant un aperçu, certes assez fragmentaire, de leur place dans le domaine du travail, leur métier étant alors reconnu légalement. Preuve en est leur présence dans les statuts et les règlements concernant plusieurs catégories de métiers. Les femmes salariées sont rémunérées, en général moins bien que leurs homologues masculins. Ce sont elles qui apparaissent dans les documents d'archives. Leur contribution à l'économie familiale, mais aussi à l'économie urbaine, est relativement importante. Entre main-d'œuvre et revenu, leur rôle est nécessaire dans une société laborieuse dont elles ne sont pas exclues. La notion d'« occupation professionnelle » féminine est difficile à appliquer à l'époque médiévale. Cela étant, dans un Midi soumis au droit occitan, leur statut leur permet de travailler, même si leur salaire est inférieur à un salaire masculin. Ce nonobstant, Fr. Michaud (Michaud 2010, p. 253) cite des exemples où le salaire féminin est égal au salaire masculin ; il s'agit notamment des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem qui

« ont, en 1338, embauché 50 paysannes pour le liage du blé au taux offert aux hommes chargés du resserrage et de l'entreposage des ballots, soit de douze deniers par jour. L'équité salariale entre hommes et femmes est d'ailleurs pratiquée sur certains chantiers de construction à la même époque. »

Mais leur travail ne leur donne aucun droit dans le cadre d'une représentation au sein de la Communauté. Qu'il s'agisse des consuls,

des conseillers nobles ou bourgeois, des corporations ou des corps de métier, aucun patronyme féminin n'est cité dans les délibérations communales ou les comptes trésoraires. Bien souvent, seule une simple mention indique que le métier existe, aussi bien dans les documents administratifs que dans les actes des notaires ou les testaments. Or, aux XIV^e et XV^e siècles, des épidémies, des guerres, ont ravagé les villes. À partir du XV^e siècle, une reprise de l'activité économique implique l'emploi des femmes, nécessaire lorsque les hommes ne sont pas assez nombreux.

Mais ce sont surtout les femmes plus pauvres qui vont exercer différents métiers. Nous l'avons vu, leur participation est importante lors des travaux agricoles bien souvent au même titre que les hommes, et les enluminures, nombreuses alors, en portent témoignage. Mais cela est valable de partout, et pas seulement à Arles ou dans son terroir. Elles sont employées aussi bien par des particuliers que par les Ordres religieux, comme l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem par exemple, qui rétribue régulièrement des femmes pour diverses tâches saisonnières dans leurs domaines camarguais. Citadines ou campagnardes, elles travaillent pour faire vivre la famille, apportant leur contribution aux besoins du ménage. Mais le rôle de la main-d'œuvre féminine est probablement plus difficile à cerner dans un milieu rural, où il ne peut pas toujours être reconnu comme un travail à part entière.

Même si cela n'apparaît pas, ou très rarement, dans les documents, notamment dans les contrats, les artisans formaient les filles, comme les garçons, à leur métier afin de se procurer une main-d'œuvre nécessaire lors de l'essor de l'économie, mais qu'ils pouvaient plus facilement licencier lors des mauvaises périodes. La féminisation du terme renvoyant au métier, comme celle du patronyme, atteste d'une réalité, celle du rôle joué dans l'économie familiale mais aussi communale, contrairement à la politique où elles n'interviennent pas, sauf en ce qui concerne quelques nobles bien sûr. Les documents d'archives témoignent de la réalité du travail féminin, même s'ils n'en offrent pas un miroir complet. Un autre élément limitatif à l'accès au labeur féminin est que les documents proposés sont en langue vulgaire, dans ce provençal rhodanien employé dans la cité rhodanienne et la région provençale, ceux en latin, en particulier ceux des notaires et des contrats, pouvant en contenir. Mais la langue vernaculaire renvoie aussi

à une réalité, celle de la société qui la parle. Présentes cependant dans la vie active, leurs fonctions s'avèrent importantes sinon essentielles dans une société patriarcale aux règles établies soumise malgré tout aux fluctuations imprévues des aléas de l'Histoire.

Marie Rose BONNET

Annexes.

D.A.A.D. Aix 06 E 1053, f°14r°-14v° (M. Payan) :

Per dona Baptestina Escalha contra Andrieu Argentier lo mulatier civitatis Aquensis.

Refferis Johannes de Alba Petra servent aver citat personalment Andrieu Argentiera a deman a VIII horas.

Die VIII Marsii.

Comparet la honesta fema dona Baptestina Escalha de la cieutat de Marselha et demanda a Andrieu Argentiera mulatier d'Aix quatre barriellas de anchoisas de Cadaquier, laqualas li ha bailat a Marselha per venir vendre a s'Aix en companhia de plus grant quantitat de barrillas, laqualas avia aduch aissi a s'Aix per vendre en non lad. Baptestina, et lasquals el ha darrier si et per aquo faire demanda el esser compellit.

Respond lod. Argentiera que es veritat que lad. Baptestina li avia bailat X barrillas d'anchoais a port, lasqualas descarguet a son hostal deld. Argentiera et en apres lad. Baptestina las venguet querir et las ha agudas, so es per las mestre mestre⁷⁵ Benech lo fornier alqual el las ha donadas per commandament de lad. Baptestina, exceptada una barrilla, laquala li a vendut mestre Benech per pres de XXII gros, et aquo en diminution tant del port como de sal que lod. Argentier ha donat per far faire de salmueira a lasd. X barrillas.

Lad. Baptestina nega so que el dis non estre ansins, acceptant la

⁷⁵ (note de M. Payan). Lapsus : deux fois « mestre », au lieu de « mans [de] mestre », ce qui va avec le sens de la phrase.

confession deld. Argentiera en aquo que fa per el.

Lod. Argentiera si somet de provar, et demanda terme.

Lad. Baptestina protesta de tos sos daumages et interesse losquals li poirian venir.

Lo noble Jaumet de la Roca, juge, ordena que lod. Argentiera prove per tout lo jourt de huey, admectent la protestation de lad. Baptestina en quant pot.

F°14v° : a VIII de mars.

En lad. causa.

Referis Juhan de Albapetra, servent de la villa, aver citat mestre Bent Pochet, fornier, per garentier davant los juges dels merchans al jort d'uey, a doas horas apres miech jort en lad. causa a l'istansa de Andrieu Argentier.

En la causa de dona Baptestina contre Andrieu Argentiera.

Deposition de mestre Benet Pichon, fornier.

L'an et lo jourt susd. constituant lod. mestre Benet, fornier, testimony per la part de lad. Andrieua⁷⁶ produch et citat, et aussi interrogat megensant son jurament, et de dex lieuras de coronat, de dire la veritat de las causas que sera interrogat ; local a respondut sus los enterrogatoris que li son stas fachs, so es : si el sap que lo sobredich Andrieu Argentiera ayo rendut et restituit a lad. dona Bastiana, so es asaber las dex barrillas d'anchoyes, respont lod. mestre Benet que es veritat, que de commandament de lad. dona Batestina et de son marit⁷⁷ lod. mestre Benet anet prendre a la mayzon deld. Andrieu Argentiera tres barrillas d'anchoyas lascallas fes portar al marit de lad. dona Batistina a Prat Battalhies, per so que non podien intrar a s'Aix. Item et una autra fes, syeis barrillas de lad. anchoya, lascallas portet a lad. dona Batistina et son marit al portal de Sant Johan, per son que non podien intrar ; lasquals barrillas losd. marit et molher aneron ressebre, et ansins en an agut nou barrillas. Aultra causa dis non saber.

⁷⁶ (note de M. Payan) Dans ce § le scribe va commettre un maximum d'erreurs : ici, un féminin pour un homme ; plus bas, Batestina s'appelle « Bastiana », etc.

⁷⁷ (note de M. Payan). Longue phrase barrée : « Andrieu Argentiera anet portar a la mayzon deld. mestre Benet no baylet ald. ».

Interrogat que es devenguda la deseme barilla, respont lod. mestre Benet que l'a venduda ald. Argentiera per pres de vint et don gros. Aultra causa dis non saber, et pertant non es stat plus interrogat.

A.C.Arles, CC 374, 20.06. 1614.

n° 136. Quictance faitte par Gilles de Cais escuyer de ceste ville d'Arles cappitaine du quartier de Mercatuou de cestedite ville.

L'an mil six centz quatorze et le cinquiesme aoust par devant moy notere soubzsigne e tesmoingz apres nommes personellement estably Gilles de Cais escuyer de ceste ville d'Arles cappitaine du quartier de Mercatuou de cestedite ville lequel de son gre a confesse avoir receu de messieurs Gabriel de Varadier, Anthoine Dedons escuyer, Barthelemy de La Font e Jehan Juillien bourgeois consulz de ladite ville absentz moidit notere estipulant pour eux ung mandement qu'ilz luy ont ce jourd'huy espedie adressant a Pierre Spinaud bourgeois treasurier des deniers comungz dudit Arles pour avoir de luy payement de la somme de nonante six livres e huict soulz pour rambourcement de mesme somme qu'il a payee a Francois Aubert, Jehan Guiraudon, Jehan Lardelier, Jacques Assy e a Guillaumette de la Garde hostesse pour la soupee par eux donnee a deux centz quarante un soldatz que ledit sieur avoit soubz son commandement le jour que feu monseigneur le chevalier de Guize fist son antree en ceste ville revenant a raison de huict soulz pour chacun soldat. Laquelle despence feust arrestee d'estre faitte e payee audit pris par delliberation du conseil de la maison comune de ladite ville tenu le vingt cinquiesme du mois de may dernier passe. De laquelle despence appert particulierement aux cinq billetz signes par ledit sieur de Cais attaches dernier le mandement dont cest acquit dessent duquel mandement ledit sieur de Cais s'en tien pour comptant en quicte lesdits sieurs consulz e tous autres. Et pour foy de ce c'est soubzsigne et moidit notere e secretere.

Daugieres. (dans la marge : veu les attestations mandement et acquit admis.)

n°423. Quictance faitte par Gilles de Caix escuyer capitaine du cartier de Mercatnou.

L'an mil six cens quinze & le vingt troisiesme mars par devant moy notere soubzsigne e tesmoins apres nommes personelement estably Gilles de Caix escuyer capitaine du quartier de Mercatnou de ceste vile

d'Arles lequel de son gre a confesse avoir receu de messieurs Gabriel de Varadier, Anthoine Dedons escuyer, Barthelemy de La Fonr & Jehan Juillien bourgeois consulz de ladite ville absent moidit notere estipulant pour eux ung mandement qu'ilz luy ont ce jourd'huy espedie adressant a Pierre Spinaud bourgeois tresorier des deniers comuns de ladite ville pour avoir de luy payement de la somme de vingt quatre livres & [deux⁷⁸] soulz pour payer e satisfere a Francois Aubert, Jehan Gueraudon, Jehan Lardelier, Jaques Assy et Guillaumette de Lagarde hostes le restant du repas qu'ilz donnerent a deux cens quarante un soldatz quy sortirent dudit quartier le jour que feu monseigneur le chevalier de Guiez fist son entrée en ceste ville revenant a raison de deux soulz pour chacun outre les huict quy ont este payes cy devant lequel restant a este arreste d'estre payée par deliberation du conseil de ladite maison comune tenu le huictiesme du present mois de mars. Duquel mandement ledit sieur de Caix s'en tient pour content. En quitte lesdits sieurs consulz e tous autres e pour foy de ce c'est soubzsigne. (dans la marge : veu le mandement et acquit admis.)

n°425. Quictance faitte par Conrrat ? de Raousset escuyer capitaine du port

L'an mil six cens quinze & le vingtroisiesme mars par devant moy notere soubzsigne & tesmoins apres nommes personelement estably Conrrat de Raousset escuyer capitaine du quartier du port de ceste ville d'Arles lequel de son gre a confesse avoir receu de messieurs Gabriel de Varadier, Anthoine Dedons escuyer, Barthelemy de Lafont e Jehan Juillien bourgeois consulz de ladite ville absent moidit notere estipulant pour eux ung mandement qu'ilz luy ont ce jourd'huy espedie adressant a Pierre Spinaud bourgeois tresorier des deniers comuns de ladite ville pour avoir de luy payement de la somme de vingt une livre & dix soulz pour payer & satisfere a Augier Michel, Jaques Choumet, Jehan Conguet & Marguerite Miguette hostes le restant du repas qu'ilz donnerent a deux cens & quinze soldatz que sortirent dudit quartier le jour que feu monseigneur le chevalier de Guize fist son entrée en ceste ville revenant a deux soulz pour chacun outre les huict que ont cy devant este payes. Lequel surplus a este arreste d'estre paye par deliberation du conseil de ladite maison comune tenu le huictiesme du present mois

⁷⁸ Écrit en bas du §, avec un renvoi.

de mars. Duquel mandement ledit Raousset s'en tient pour content. En quitte lesdits sieurs consulz e tous autres e pour foy de ce c'est soubzsigne. (dans la marge : veu le mandement et acquit admis.)

Liens permettant d'accéder à certains documents d'Aix, d'Arles et de Marseille concernant les *Documents linguistiques gallo-romans*, collection fondée par Jacques MONFRIN poursuivie par Martin-D. GLESSGEN :

<http://www.rose.uzh.ch/docling/corpus.php?c=199&o=Ordre+...>

Arles

<http://www.rose.uzh.ch/docling/corpus.php?c=208&o=Ordre+...>

Marseille

<http://www.rose.uzh.ch/docling/corpus.php?c=209&o=Ordre+...>

BIBLIOGRAPHIE

BATLLE GALLART Carmen/VINYOLES VIDAL Teresa-María, « La culture des femmes en Catalogne au Moyen-Âge tardif », *La Femme dans l'histoire et la société méridionales, (IX^e-XIX^e siècle)* in *Actes du 66^e congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Narbonne, 15 et 16 octobre) 1994*, Montpellier, 1995, p. 129-150.

BÉGHIN Cécile, « Entre ombre et lumière : quelques aspects du travail des femmes à Montpellier (1293-1408) », *Médiévales* 30, 1996, p. 45-54.

BERNARDI Philippe, « Pour une étude du rôle des femmes dans le bâtiment au Moyen Âge », *Provence historique*, 1993, p. 167-278.

BERNARDI Philippe, « Esclaves et artisanat : une main-d'œuvre étrangère dans la Provence des XIII^e-XV^e siècles », *30^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public L'étranger au Moyen Âge (Göttingen, 1999)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p.79-94.

BRAID, « 'Et non ultra' : Politiques royales du travail en Europe occidentale au XIV^e siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 161-2, 2003, p. 437-449.

CASAGRANDE Carla, « La femme gardée », *Histoire des femmes en*

Occident. Le Moyen Âge, Christiane KLAPISCH-ZUBER (dir.), Paris, Plon, 1990, p. 83-116.

COULET Noël, « Les confréries de métiers en Provence au Moyen Âge », *Travailleurs en Europe au Moyen Âge et au début des temps modernes*, Claude DOLAN (dir.), Turnhout, Brepols, 1991, p. 21-46.

COURTEMANCHE Andrée, « Être domestique à Manosque au XIV^e siècle, un aspect de la condition des femmes au Moyen Âge », *Scintilla*, 4, 1987, p. 5-44.

CUNHA Viviane, « Les activités des femmes dans les littératures ancienne et médiévale », *Revue d'Études d'Oc. Les femmes dans le Midi médiéval*, n° 176, 2023, p. 59-70.

FIGUERAS Lluis To, « Les femmes dans la société catalane des IX^e-XI^e siècles », *La femme dans l'histoire et la société méridionale (IX^e-XIX^e s.)*, *Actes du 66^e congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Narbonne, 15 et 16 octobre 1994)*, Montpellier, 1995, p. 51-65.

GAUTIER DALCHÉ Patrick/BONNET Marie Rose/RIGAUD Philippe, *Bertrand Boyset Chronique*, Turnhout, Brepols, 2018.

GUENETTE Maryse, « *Errances et solitudes féminines à Manosque (1314-1358)* », *Vie privée et ordre public à la fin du Moyen Âge. Études sur Manosque, la Provence et le Piémont (1250-1450)*, Michel HÉBERT (dir.), Aix-en-Provence, Université de Provence, 1987, p. 23-43.

HEERS Jacques, *Esclaves et domestiques au moyen âge dans le monde méditerranéen*, 1, Paris, Fayard, 1981.

IANCU-AGOU Danielle, « Vie privée et réussite sociale dans l'aristocratie juive et néophyte aixoise à la fin du Moyen Âge », *Cahiers de Fanjeaux* n° 43, *Famille et parenté dans la vie religieuse du Midi (XII^e-XV^e siècle)*, 2008, p. 373-395.

IANCU-AGOU Danielle, *Régine-Catherine et Bonet de Lattes*, Paris, Cerf, 2017.

MICHAUD Francine, « Famille, femmes et travail. Patronnes et salariées à Marseille aux XIII^e et XIV^e siècles », *Mélanges Denise Angers et Joseph-Claude Poulin, Ad libros !* Jean-François COTTIER/Martin GRAVEL/Sébastien ROSSIGNOL (éds), Presses de l'Université de Montréal, 2010, p. 243-263.

MOLINIER Laurence, « Des femmes sans âme, sans droit et sans amour ? », *Le vrai visage du Moyen Âge, Au-delà des idées reçues*, Nicolas WEILL-PAROT/Véronique SALES (éds), Paris, Vendémiaire, 2017, p. 137-154.

PACAUT Marcel, « Sur quelques données du droit matrimonial dans la seconde moitié du XII^e siècle », *Histoire et société, Mélanges offerts à Georges DUBY*, Volume I, *Le couple, l'ami et le prochain*, Aix-en-Provence, Presses

Universitaires de Provence, 1992, p. 31-41.

PAUL Pierre, *État des biens de l'abbaye Saint-Victor de Marseille/Péages de Tarascon/Statuts de la confrérie du Saint-Sacrement fondée en 1305 en l'église de saint Giniès de Fondarèche/Bar-sur-Loup Textes accompagnant la représentation de la danse macabre fin XV^e siècle*, in *La France latine, Un merveilleux bestiaire*, n° 148, 2009, p. 298-327.

PAUL Pierre, *Le Livre de raison de Jean Blaise, médecin du roi Robert* in *Revue d'Études d'Oc* n° 154, 2012, p. 9-151.

PAUL Pierre, « Les archives communales de Marseille » *Revue d'Études d'Oc*, n° 158, 2014, p. 9-147.

PANSIER Paul, *Histoire de la langue provençale à Avignon du XII^e au XIX^e siècle*, t. I, II et III, Genève, Slatkine Reprints/Marseille, Laffitte Reprints, 1974.

ROCH Jean-Louis, « Femmes et métiers dans la région rouennaise au Moyen Âge », Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2015, p. 21-28.

SHATZMILLER Joseph, « Femmes médecins au Moyen Âge. Témoignages sur leurs pratiques. (1250-1350) », *Femmes Mariage Lignage, XII^e-XIV^e siècles Mélanges offerts à Georges DUBY*, Bruxelles, De Boeck, 1992, p. 167-175.

STOUFF Louis, « Isaac Nathan et les siens. Une famille juive d'Arles des XIV^e et XV^e siècles », *Provence Historique*, fasc. 150, 1987, p. 499-512.

STOUFF Louis, « Le mariage dans la société arlésienne du bas Moyen Âge », *Les Cahiers de Fanjeaux* n° 43, *Famille et parenté dans la vie religieuse du Midi (XII^e-XV^e siècle)*, 2008, p. 265-286.

Le rôle de la femme dans la musique à travers l'histoire

Prologue

La présence de la femme dans la musique médiévale est un thème encore peu étudié du point de vue social, les musicologues se consacrant surtout à la lecture des notations. Cependant, la participation de la femme dans le contexte soit de la musique sacrée, soit de la musique profane, peut révéler la progression de son rôle dans une société misogyne, comme celle du Moyen Âge. Un parcours diachronique nous permettra d'observer la participation de la femme dans la musique, à partir de la musique latino-médiévale, en passant par les chansons de femmes de caractère profane, jusqu'à la musique du nord d'Italie, à l'époque baroque.

1.Les théories sur les origines des chansons profanes de la Romania

L'origine des chansons de femmes est liée à l'origine des chansons romanes en général. La question de l'origine des chansons en langues vernaculaires romanes est très polémique, surtout en ce qui concerne les chansons de femmes. Quatre thèses, au moins, sont débattues depuis la fin du XIX^e siècle à propos des origines de la lyrique romane : la thèse médiolatiniste, qui situe l'origine des chansons dans la poésie latine ; la thèse liturgique, fondée sur l'influence des chants de la liturgie chrétienne ; la thèse folkloriste, soutenue par les philologues français, surtout Gaston Paris, qui place les origines dans les coutumes et les rites païens – comme les fêtes de mai ou la célébration du printemps – et la thèse de l'origine arabe, qui soutient l'influence de la poésie arabo-andalouse de la Péninsule Ibérique, qui précède la lyrique occitane.

La thèse médiolatiniste essaie d'expliquer le caractère profondément littéraire de la poésie troubadouresque en y trouvant une continuité de la littérature latino-médiévale des XI^e et XII^e siècles. L'un

des partisans de cette thèse, le philologue allemand W. Meyer, considère Abélard comme un extraordinaire créateur, qui utilise des formes semblables à celles des premiers troubadours. Le philologue italien Guido Errante, d'autre part, remarque les influences des écoles françaises du XI^e siècle, non de celle d'Angers, mais de celle de Chartres, dont les premiers troubadours auraient reçu « l'aliment culturel et spirituel » (d'après Lapa, 1955, p. 63-75).

Une contribution importante pour les études des chansons en langue d'oc et en langue d'oïl est représentée par l'approche typologique de Pierre Bec, dans un article publié en 1974. Selon l'auteur, il faut distinguer trois grands registres socio-poétiques dans la littérature du Moyen Âge : un registre aristocratisant, un registre jongleresque, un registre folklorisant, ces deux derniers pouvant être regroupés sous le registre popularisant. Au registre aristocratisant, appartient le grand chant courtois, c'est-à-dire les chansons des troubadours et des *trobairitz*. Au registre popularisant appartiennent les chansons d'ami, les chansons de toile, les chansons de la malmariée, etc.

En ce qui concerne les chansons d'ami galaïco-portugaises, plusieurs auteurs citent des rapports ou plutôt des *topoi* communs à la poésie grecque, mais on y rencontre aussi des *topoi* qui se trouvent ailleurs : dans la poésie chinoise du X^e siècle ou du VI^e siècle av. J.-C. ; dans les chants épiques des peuples disparus, comme c'est le cas des Sumériens, etc. Cependant, les *topoi* communs ne doivent pas s'expliquer par des influences aussi lointaines et anciennes, ils s'expliqueraient plutôt comme étant des universaux littéraires. La littérature détient des topiques qui lui sont chers et quelques-uns appartiennent au domaine universel. Il faut faire donc des distinctions entre les influences historiques, diatopiques, etc. et les *topoi* plus au moins universels. On sait que certains motifs des chansons, comme par exemple l'évocation de quelques animaux ou des oiseaux, sont présents dans plusieurs littératures ce qui peut s'expliquer simplement par l'imaginaire régional.

Gangutia Elicegui (1972, p. 329-396), dans un long article, compare la poésie grecque archaïque et la poésie arabo-espagnole, en y observant une correspondance thématique et structurale avec les chansons de femme de la Romania. Elle y considère surtout les *kharjas*

et les chansons d'ami, en concluant que ces dernières possèdent des précédents dans la poésie sumérienne et égyptienne. D'après son argumentation, les *topoï* communs s'expliquent par les contacts socioculturels des peuples : les Grecs et les Orientaux faisaient partie d'un seul système international dans la Méditerranée Orientale, vers le deuxième millénaire av. J.-C. Depuis le premier millénaire, les Grecs et les Orientaux se sont séparés. Avec la conquête d'Alexandre le Grand ces peuples sont unis dans la nouvelle organisation hellénistique. Finalement, la conquête arabe, comme la romaine, unit de nouveau les deux mondes, jusqu'à l'Occident. Les liens entre ces peuples ne sont jamais totalement coupés.

La thèse arabe qui situe les origines de toute la poésie troubadouresque, et spécifiquement des chansons de femmes, dans la poésie du sud de l'Espagne, naquit à l'époque du romantisme et se fonde sur la tradition de la chevalerie arabe de la Péninsule, qui a précédé le mouvement troubadouresque en France. Cette thèse est admise par des philologues tels que E. Fauriel (France), Alexandre Herculano (Portugal), Julian Ribera (Espagne), etc. (d'après Lapa, *ibid.*). Nous savons que les romantiques éprouvaient une énorme fascination pour la culture de l'Orient. L'argument principal sur lequel s'appuie cette thèse est le caractère chevaleresque des Arabes : l'adoration de la femme, la courtoisie, les tournois et les jeux poétiques, en remarquant l'antériorité de ces éléments dans la Péninsule Ibérique (X^e et XI^e siècles).

Cette thèse est pourtant très discutable, car les éléments courtois comme ceux qu'on attribue aux Arabes, sont plus anciens dans la Romania. Ils remontent à la poésie néo-latine des premiers siècles barbares, comme celle de Fortunat et de Radegonde. Dès que les rois mérovingiens se sont établis en Gaule, ou dès que les rois wisigoths se sont établis dans la Péninsule Ibérique, pour ne parler que de l'espace concernant notre étude, un nouvel idéal de raffinement est apparu chez les peuples germaniques, et le fait qu'ils se sont naturellement romanisés en est une preuve. L'entourage courtois était installé en Gaule dès le VI^e siècle de notre ère, dès les temps des premiers royaumes barbares : c'est le cas de la cour de Metz et celle de Poitiers, pour ne citer que les espaces courtois qui ont un rapport avec les origines du troubadourisme en Gaule, vu que le poète Fortunat s'y

distinguа.

En v rit , toutes les th ories cit es ci-dessus sont tr s bien fond es et les unes n'excluent pas les autres, au contraire, elles sont compl mentaires, car chacune a pris un aspect propre, o  on peut trouver des arguments incontestables. En v rit , c'est l'ensemble de ces th ories qui peut le mieux expliquer le probl me des origines de la lyrique romane, ou m me des chansons de femmes.

En analysant la po sie ancienne, le philologue espagnol Mil  y Fontanals (1861, p. 24-25) affirme qu'on peut observer dans les habitudes po tiques du peuple roman, une filiation ininterrompue des danses et des ch eurs originaires de la Gr ce et des drames mutil s des derniers temps de l'empire romain, ainsi que des chants et des repr sentations populaires des si cles suivants. La transmission des pratiques anciennes se fit avec la diffusion de la langue et cons quemment les formes de versification qui devinrent plus populaires, soit : le mouvement trocha que, tr s r pandu   Rome, et le vers iambique, utilis  dans le chant eccl siastique d s les premiers si cles du christianisme. Ils sont la base principale de la versification n o-latine. La po sie latine cesse d' tre m trique et devient rythm e , en subordonnant les vers aux d sinences identiques ou semblables. On peut en voir la preuve dans les hymnes religieux, o  alternent les stances latines et romanes, conform m t   cet exemple du XI  si cle, cit  par Mil  y Fontanals (1861, p. 17, n. 2.) :

“Cum la reina l'enten / si-’l respon tan piamen / A o sia au so talen / O beata faemina / Cujus ventris sarcina / Mundi tollit aerumna - Cum la reina l'auvit / Si l'amet e si u jauvit / A o sia au so chausit / Illi laus et gloria / Honor, virtus, gratia / Decus et victoria” ...

D'apr s E. du M ril (*apud* Mil  y Fontanals),   cette  poque (XI  si cle) certains chantaient des vers profanes avec des m lodies d'hymnes, et il y a aussi des po sies hybrides, o  la m trique latine d termine le vers du roman et vice versa.

M. Huglo (1982, p. 197-198), dans son article sur les chansons d'amour latines, analyse la chanson *Invitatio amicae* – « invitation d'un adolescent   l'adresse de sa fianc e, pour qu'elle vienne partager la

demeure préparée pour elle » – considérée comme « la plus ancienne chanson d'amour en latin médiéval et peut-être aussi le plus ancien modèle de pastourelle ». Selon l'auteur, on peut la dater de la première moitié du XI^e siècle. Il observe que le schéma musical est ABCD pour toutes les strophes, le même schéma classique d'un hymne liturgique. Selon Huglo, l'auteur du texte est le même que celui de la mélodie, « une mélodie syllabique qui diffère à peine de celles qu'emploie l'hymnodie liturgique ». (*ibid.* p. 199)

2. La présence de la femme dans la musique latino-médiévale du Moyen Âge

Il faut évoquer ici la musique en langue latine composée par des femmes ; ce qui, bien qu'elles soient majoritairement de caractère religieux, pourra nous donner une vision de la participation de la femme dans un genre différent, celui du sacré, en même temps que nous pourrons y observer le type de musique créé dans un autre contexte socioculturel.

En effet, la poésie produite dans les monastères par les béguines ou par les moniales, malgré son caractère religieux, peut nous fournir plusieurs éléments sur la participation des femmes dans la musique de la liturgie, surtout à partir du XIII^e siècle, ce qui pourra, peut-être, compléter notre information sur l'origine de la lyrique de la Romania, et peut-être nous aider à mieux comprendre les origines du genre de la chanson de femme de caractère profane. La participation plus systématique de la femme, dans un milieu peu ouvert comme celui de l'Église ou du clergé, est aussi une évidence de la transformation de leur rôle dans la société médiévale des XII^e et XIII^e siècles.

Les femmes compositeurs de musique sacrée au Moyen Âge sont parfois connues, comme Hildegarde de Bingen, Herrade de Landsberg et Maria Gonzalez de Aguero. La documentation dont nous disposons sur leurs œuvres est très significative, s'agissant de cette période, car ces moniales, responsables de la création ou de la mise en écriture des textes, sont devenues des symboles de la culture musicale d'une époque ou d'une région. Il faut remarquer le rôle que cette poésie en langue latine, engendrée par les moniales, dans un espace religieux, loin donc

des châteaux et de l'ambiance courtoise, qui a une importance sur l'imaginaire chrétien du Moyen Âge.

Nonobstant toutes les polémiques sur la musique ancienne et son influence, ou plutôt, sa survivance au Moyen Âge, les auteurs, en général, s'accordent sur deux points : celui de l'influence juive dans la forme du chant et celui de l'influence grecque sur la technique musicale. La musique chrétienne romaine, dès son début, adopta la façon des synagogues de chanter et de réciter les psaumes, et ces rudiments du culte pénétrèrent en Gaule en même temps que l'armée et l'administration romaine (d'après Gagnepain, 1984, p. 5). Vers 260, Paul de Samosate, évêque d'Antioche, introduisit la psalmodie responsoriale, qui consistait en l'alternance d'un chœur de jeunes filles et d'un chœur d'hommes, ce qu'on appelle le chant antiphonique. Dans la musique grecque, l'*Antiphonia* désignait l'octave, c'est-à-dire deux notes qui semblent identiques.

Dès la fin du IV^e siècle de l'ère chrétienne on peut constater la présence de la femme comme *cantrix*, dans les offices liturgiques, ainsi que nous l'apprend la moniale Égérie dans son *Journal de Voyage*, plus connu comme *Peregrinatio ad Loca Sancta*. Cela a une importance capitale du point de vue social, puisque nous sommes à une époque où la femme est considérée comme *res* et non comme *persona*, selon le droit romain. Paradoxalement, elle est admise et acceptée comme membre d'une église misogyne, où elle détient différents offices, sans doute superficiels ou assez passifs : nous savons bien que cette même église la considère comme fille d'Ève, et la condamne à avoir une place marginale dans la société. Comme le remarque bien A. M. Pelletier (2001, p. 8) « la misogynie se nourrit d'élaborations subtiles où la peur de l'autre a d'ailleurs une place majeure ». Dans l'Antiquité, même si la femme était considérée comme *res* par le droit civil romain, elle n'était pas poursuivie par une misogynie radicale comme au Moyen Âge. C'est un paradoxe, car c'est justement au moment où la femme devient *persona*, aux premiers siècles du Moyen Âge, que commence à progresser la misogynie, qui semble plus évidente dans le milieu clérical. Dès le VI^e siècle, Césaire d'Arles condamnait les chœurs de femmes : « *obscoena et turpia cantica cum choris femineis* » (cit. d'après Nelli, 1963, p. 29) En effet, un décret du concile de Châlons (650) interdit aux femmes de chanter à l'église. Malgré la persécution

misogyne, la femme continue à gagner son espace dans le monde médiéval et amplifie sa participation dans l'histoire. Avec l'expansion des ordres monastiques et la croissance des monastères féminins, les femmes commencent à avoir, quelques siècles plus tard, une participation plus active dans les actes liturgiques, et par la suite il s'y crée un milieu plus favorable pour le développement des hymnes et des psaumes. Au XII^e siècle, l'exemple le plus connu de compositeur féminin est sans doute celui de Hildegarde de Bingen, considérée aussi comme la porte-parole d'une culture scientifique et théologique et que Peter Dronke (1991, p. 144) compare à Avicenne :

“In the Middle Ages only Avicenna is in some ways comparable : cosmology, ethics, medicine and mystical poetry were among the fields conquered by both the eleventh-century Persian and the twelfth-century “Rhenish sibil”.

Les scientifiques modernes ont découvert dans sa vie et dans son travail une source d'études et de méthodes les plus diverses, utiles pour les psychologues aussi bien que pour les archéologues, les musicologues et les iconologues. Pernoud (1994, p. 8), dans son œuvre *Hildegarde de Bingen*, nous assure que cette écrivaine géniale « est intervenue auprès des personnalités les plus marquantes de son temps, papes et empereurs » et qu'elle représente « la conscience spirituelle et politique » de ce XII^e siècle. Hildegarde fascina son époque avec ses livres de visions, qui ont anticipé plusieurs découvertes des astrophysiciens modernes. Ses traités de médecine douce font encore autorité parmi les spécialistes. Pernoud remarque que « cette moniale des bords du Rhin, qui en écho à la voix de saint Bernard, fait entendre une voix féminine, musicale au sens propre » (*ibid.*) composa soixante-dix- sept pièces regroupées sous le titre *Symphonia*, en un seul volume : la *Symphonia harmoniae caelestium revelationum*.

C'est la musique l'élément central de l'univers religieux et philosophique de Hildegarde : l'*Ordo Virtutum*, qui vient comme un appendice d'un des manuscrits de la *Symphonia*, est une sorte d'opéra moralisé ; considérée comme la plus ancienne pièce de ce genre en Occident, elle révèle un univers mystique où l'histoire et les travaux des forces cosmiques prennent la forme d'allégories : du diable, de l'âme

fidèle qu'il tente de corrompre, de l'Humilité, de la Charité, etc. (d'après Pernoud, *ibid.*).

Le XII^e siècle est une période prodigieuse d'innovation musicale et en suivant les rives du Rhin, nous trouvons une autre femme, contemporaine et amie de Hildegarde. En effet, en 1167, Herrade de Landsberg fut élue abbesse de l'Abbaye de Hohenburg près de Strasbourg et, peu avant sa mort en 1195, parut son œuvre célèbre *Hortus Deliciarum*, une sorte d'anthologie et d'encyclopédie religieuse, qui comporte environ 1200 textes de plusieurs auteurs, ainsi qu'une collection de chants et d'hymnes, familiers à ceux de Hildegarde, où il y a des poèmes composés par Herrade. L'*Hortus Deliciarum* était un épais folio constitué de 324 parchemins avec plus de six cents enluminures, une excellente source pour l'étude des coutumes de l'époque, inspirés de la tradition de l'art byzantin. Malheureusement ce manuscrit fut détruit à l'époque du tragique bombardement de Strasbourg, en 1870, et il ne nous en reste qu'un nombre infime d'enluminures gravées au XIX^e siècle.

En Espagne, près de la ville de Burgos, un couvent de femmes de l'ordre cistercien produit une œuvre musicale des plus importantes au Moyen Âge : le *Codex Las Huelgas*, un des rares manuscrits de cette période qui reste encore à sa place initiale. Ce manuscrit, dans une notation française, est constitué de 45 compositions monodiques et 141 compositions polyphoniques, quasiment des XIII^e et XIV^e siècles, en y exposant une riche variété de styles, dans lesquelles on peut observer la splendeur de la liturgie et de l'école musicale de ce centre monastique.

Cinquante ans après la fondation du premier couvent de l'ordre cistercien à Tart (diocèse de Langres, en France), le roi castillan Alphonse VIII et son épouse Éléonor (fille d'Aliénor d'Aquitaine et d'Henri II d'Angleterre), construisirent vers 1187, le monastère royal de *Las Huelgas*. Situé au nord de l'Espagne et baptisé *Monasterio de Santa María la Real*, il était une sorte de Panthéon de la maison de Castille : les rois y étaient couronnés et les accords de paix y étaient traités. Dans ce monastère, il y avait particulièrement une abbaye de novices, constituée de jeunes filles d'origine noble – dirigées par des moniales – et en plus une *Schola Cantorum* et un *Scriptorium*. Rapidement, le monastère gagne une réputation qui le place comme un centre de musique de premier rang au Moyen Âge.

À l'époque du roi Alphonse le Sage (1221-1284), le monastère de *Las Huelgas* se convertit en un centre culturel, où les juifs, les mudéjars et la population catholique vivaient sous un même toit. Cette diversité culturelle va influencer même l'architecture du monastère. En effet, le dôme octogonal du presbytère rappelle la mosquée Kutubiyya de Marrakech ; il y existe également des inscriptions mudéjares dans la chapelle de *San Salvador* du même couvent.

Le codex de *Las Huelgas* est l'un des derniers manuscrits musicaux de *l'Ars Antiqua* et l'on doit à l'abbesse Maria Gonzalez de Aguero le travail de la copie. Bien que le manuscrit comprenne un répertoire composé entre 1241-1288, c'est une copie du début du XIV^e siècle. On peut y constater que les femmes eurent leurs places de musiciennes au Moyen Âge, puisque les chants sacrés qui sont fréquemment associés à des voix masculines, y étaient chantés chaque jour par les femmes dans leurs confréries. Le *Codex Las Huelgas* contient quatre plaintes composées à l'occasion de la mort de personnes remarquables du couvent : la plainte *Rex obit* pour le roi Alphonse VIII, le fondateur du monastère ; *Plange Castella misera* pour le roi Sanche III de Castille, qui décéda quand il était enfant. Il y avait encore deux plaintes sans référence : *Quis dabit* et *O monialis*. La plainte *O monialis* ne portant pas le nom de la personne regrettée, on croit qu'elle fut composée pour l'abbesse Maria Gonzalez de Aguero, conformément à ce que suggèrent les trois premiers vers :

« O moniale, / Le couvent de Burgos, / Pleure pour sa moniale. »

Ces plaintes, chantées par une voix féminine, montrent que le monastère *Las Huelgas* gardait une importante chorale de moniales. Le *Codex Las Huelgas* comporte aussi plusieurs exemples de *conductus*, à savoir des chansons latines qui ne suivent pas la métrique liturgique, supposées avoir été chantées lors de l'initiation des novices, au moment où elles « épousaient » le Christ. D'après Brigitte Lesne (1992), *Las Huelgas* est un précieux témoignage de la pratique du chant liturgique monodique et polyphonique dans la Péninsule Ibérique, dont la majorité des œuvres s'inscrit dans la tradition de l'École de Notre-Dame de Paris (XIII^e siècle), mais l'on y trouve également représentées des œuvres de

style plus ancien, se rattachant à l'École de Saint-Martial de Limoges (XI^e et XII^e siècles). À ce patrimoine musical emprunté aux Écoles françaises s'ajointent une série de compositions originales, transmises par le seul *Codex de Las Huelgas*, probablement originaires de Castille.

La musique sacrée composée par des femmes au Moyen Âge est le résultat de l'éducation dans les couvents, qui comprenait des études de latin, de musique et de littérature, dans lesquelles la liturgie prévalait. D'après les musicologues, plusieurs femmes devaient composer de la musique, mais comme la majorité des pièces est anonyme, on ne peut avancer qu'une évaluation approximative. On pourrait dire la même chose pour les chansons profanes, puisqu'il y a des nombreuses références sur les chansons de femmes dans les documents littéraires ou d'ordre pragmatique, soit pour les condamner, soit simplement pour les évoquer, malgré le rare répertoire qui nous est arrivé.

Les exemples de Hildegarde de Bingen, de Herrade de Landsberg et de Maria Gonzalez Aguero cités ci-dessus sont devenus, en s'exprimant en langue latine, une sorte de marque de la voix féminine. Elles ont eu sans doute une place importante dans la culture médiévale. Les voix des femmes des couvents continueront de résonner dans les siècles suivants et deviendront de plus en plus fréquentes. Les monastères italiens des XVI^e et XVII^e siècles en sont de bons exemples, surtout ceux de la région lombarde.

3. Taxonomie des chansons de femmes en langues vernaculaires

La participation de la femme à la musique est attachée intrinsèquement à l'histoire des femmes en général : dès les temps immémoriaux, on la voit comme interprète, comme auteur, ou comme muse inspiratrice, ainsi que comme thème de chansons. L'histoire des femmes dans la musique et dans la poésie forme un tout indissociable, et pour l'Occident cela commence avec l'expansion de la culture grecque.

Les types de chansons de femmes du Moyen Âge, dans les langues vernaculaires, se présentent de deux façons : celles qui sont explicitement attribuées à une femme par la tradition, c'est-à-dire dont

des femmes sont les auteurs, comme celles des *trobairitz* et celles que nous connaissons à travers la voix d'un troubadour ou d'un jongleur, comme les chansons de toile et les chansons d'ami galiciennes portugaises.

Le traité d'art poétique du troubadourisme galicien-portugais, qui nous est parvenu fragmenté, définit bien la chanson d'ami : c'est la chanson qui sort de la bouche d'une femme, c'est-à-dire que c'est la femme qui parle de son amour ou du sentiment amoureux qui la tourmente. Sous cet aspect, elle s'identifie à la chanson des *trobairitz*, dans laquelle la femme amoureuse s'adresse à son ami, de la même façon que le troubadour à sa dame.

En ce qui concerne les chansons de toile, c'est plutôt la voix du narrateur qu'on entend dans la majorité des chansons, et c'est pour cela, peut-être, qu'on les a appelées aussi « chansons d'histoire ».

Les chansons de femmes qui nous sont arrivées à travers la voix d'un troubadour ou d'un trouvère – c'est-à-dire les chansons de toile et les chansons d'ami – sont du type traditionnel, un genre plutôt populaire ou popularisant, mis en forme par des poètes réputés, selon la majorité des spécialistes. On estime que ce type de chanson vient, peut-être, d'une tradition plus ancienne, à travers l'oralité. Pierre Bec, un des tenants de l'archaïsme des chansons de femmes, présente, dans un article publié en 1974, une classification typologique : il affirme qu'elles sont très anciennes et traditionnelles et qu'à partir du Moyen Âge il commence à apparaître un nombre varié de genres et sous-genres, ce qui permet d'établir une taxinomie cohérente en les groupant de la façon suivante : 1. l'aube ; 2. la chanson de toile ; 3. la chanson d'ami (dont on peut distinguer deux sous-genres : la chanson de délaissée et la chanson de départie) ; 4. la chanson de malmariée.

Un nombre très réduit de chansons de femme est parvenu jusqu'à nous avec la notation musicale : pour les chansons d'ami de Martin Codax, un troubadour galicien du XIII^e siècle, nous n'avons que six échantillons sur un total de sept chansons, qui se trouvent dans le *Parchemin Vindel*.

La poésie religieuse galaïco-portugaise arrivée jusqu'à nous grâce

à un corpus de 427 chansons⁷⁹, enregistré dans 4 manuscrits⁸⁰, comporte non seulement la musique, mais aussi les enluminures ; il s'agit des *Cantigas de Santa Maria* (C. S. M.), recueillies à la cour et sous la responsabilité du roi Alphonse X le Sage, lui-même auteur de plusieurs chansons. Les *Cantigas de Santa Maria* constituent l'une des plus vastes compilations de thèmes musicaux qui nous est parvenue du XIII^e siècle. Pour leur élaboration, le roi a rassemblé une importante équipe de savants, poètes, musiciens, scribes et enlumineurs, et il a dirigé lui-même l'ensemble auquel il a activement participé. Un document daté de 1293 recense 26 artistes salariés, chrétiens, arabes et juifs confondus, y compris des danseuses. On y trouve aussi le registre des nombreux troubadours originaires des régions d'Europe les plus diverses qui, au cours de leurs séjours à la cour du roi, ont apporté leur concours à cette vaste entreprise. Comme le souligne Xosé Filgueira Valverde⁸¹ : *Puede hablarse de un asombroso pluralismo : idiomático, cultural, religioso ..., que se refleja en las Cantigas.*

Le répertoire des chansons de Marie comprend des récits de miracles et des chansons de louange à la Vierge. Bien qu'il ne s'agisse pas des chansons de femme que nous étudions ici, on peut le considérer comme un important document sur la musique médiévale et sur femmes personnages des miracles présentés, ainsi que sur le protagonisme de Marie dans toutes les chansons.

Le corpus des chansons de toile présente cinq chansons incluant la musique, nombre assez significatif, comparé à celui du total des chansons qui est de vingt ou de vingt-et-un. Il s'agit des chansons : *Oriolanz en haut solier* (Z II), *Bele Yolanz en ses chambres seoit* (Z I), *En un vergier, lez une fontenele* (Z III), *Bele Doette as fenestres se siet* (Z IV) et de la chanson d'Audefroid le Bâtard *Bele Ysabiauz pucele bien aprise* (Z X), (Zink, 1978, p. 25).

⁷⁹ Sept chansons étant répétées, certains spécialistes retiennent un total de 420 chansons.

⁸⁰ Deux des manuscrits, riches en chansons (410) et en enluminures, se trouvent à la bibliothèque de l'*Escorial* en Espagne (E ou JB2 et T ou T.I.1.) ; les deux autres manuscrits sont celui de la Bibliothèque Nationale de Madrid (To) et celui qui appartient à la Bibliothèque de Florence (F).

⁸¹ Cf. Filgueira Valverde 1985, p. XXXIV, dans l'anthologie des chansons de Sainte Marie traduites au castillan, d'après le Ms. *escurialense* T.I.1.

En ce qui concerne les chansons des *trobairitz*, seule la chanson *A chantar m'er de so qu'ieu non volria* (ca. 1200) – attribuée à la Comtesse de Die et présente dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Paris, MS F. fr. 844 – comporte la musique. Dans les châteaux – symboles du pouvoir de la société féodale – s'ébauche une nouvelle situation sociale où la femme commence à prendre une plus grande place. Dans le Midi de la France, « la *domna*, mariée ou non, compagne, amante, inspiratrice ou mécène, avait acquis une place privilégiée au sein de la noblesse occitane, tant en poésie qu'en courtoisie, tant en politique qu'en religion⁸² ».

Les dames qui accueillaient les troubadours à leur cour eurent l'occasion de s'initier à la poésie et à ses techniques. Les femmes nobles jouissaient vraisemblablement d'une plus grande disponibilité culturelle que les hommes, toujours engagés dans les affaires de la chevalerie, soutien du système féodal. Ainsi, dans la société et dans la poésie courtoise des pays occitans, la *domna* finit peu à peu par s'imposer comme une « Nouvelle Ève »⁸³.

Les femmes troubadours du sud de la France appartenaient à une génération exceptionnellement favorisée par le droit à l'héritage, par les conséquences des croisades et par leur naissance aristocratique, ce que ne connurent pas leurs contemporaines d'autres pays. Les croisades eurent une importance capitale dans le rôle politique de la noblesse féminine, car la direction des fiefs, auparavant assurée par les hommes, passait aux femmes, quand leurs maris partaient à la guerre. Bien que le *corpus* des *trobairitz* ne soit pas aussi vaste que celui des troubadours, il est assez original et constitue une source inestimable, pour une étude de la femme au Moyen Âge, sous différents aspects.

La littérature courtoise, comme le rappelle Jacques Le Goff⁸⁴ (en reprenant les hypothèses de E. Köhler), était attachée aux intérêts sociologiques et culturels d'une classe sociale en ascension, mais déjà menacée : la petite et moyenne noblesse, la chevalerie. L'amour courtois peut être vu de façon indiscutable comme l'expression de cette société et la représentation de son idéologie. Pour utiliser le langage de

⁸² Cunha 2004, p. 43.

⁸³ Bec 1995, p. 16.

⁸⁴ Le Goff 1985, p. 21.

Bakhtine, on pourrait même parler d'une théâtralisation ou d'une carnavalisation de la chevalerie, dans la mesure où, comme l'a remarqué Meg Bogin⁸⁵, « les troubadours en étaient venus à représenter les chevaliers ambitieux et menacés ». Il est sans doute significatif que les célibataires – moins riches et puissantes que les dames mariées – n'attirèrent jamais les troubadours. De plus, comme on l'a déjà dit, l'amour courtois était pure convention, « amour de tête », créé comme emblème du féodalisme qui favorisait le poète, c'est-à-dire le troubadour, lequel à son tour, soutenait le statut du seigneur féodal, en chantant les vertus et la beauté de son épouse.

Dans son anthologie commentée des troubadours, Gérard Zuchetto écrit que les chansons des *trobairitz* sont calquées sur le code traditionnel de courtoisie et qu'elles « évoquent avec passion, *joi, joven, fin'amor* en essayant de se démarquer cependant, de la poésie amoureuse chantée par leurs confrères⁸⁶ ». Cette opinion selon laquelle la poésie des *trobairitz* reproduit des modèles et l'idéologie de l'univers masculin est devenue un lieu commun dès A. Jeanroy ; il s'agit d'une vision traditionnelle dont la critique moderne s'est nettement éloignée.

Isabel A. de Magalhães⁸⁷, en citant Hauser, écrit que la culture de la cour médiévale est une culture nettement féminine, dans la mesure où non seulement les femmes participent à la vie spirituelle de la cour et partagent l'orientation de la production poétique mais aussi les hommes, par plusieurs aspects, pensent et sentent d'une manière féminine.

On a beaucoup parlé d'un manque d'originalité, d'une reproduction de la poésie courtoise masculine, de la répétition même du discours des troubadours par les poétesses du Moyen Âge. L'originalité littéraire est une question très complexe que nous n'allons pas aborder ici. Nous savons parfaitement que la littérature, en soi-même, est l'une de ses propres sources, et que le dialogisme en est un aspect essentiel.

Il faut considérer que la répétition constitue un aspect du goût médiéval, dans une vie où tout est codifié, commandé, et par anticipation, jugé, comme le rappelle bien Vilhena (1990, p. 234). Il

⁸⁵ Bogin 1978, p. 66.

⁸⁶ Zuchetto 1996, p. 191.

⁸⁷ Allegro de Magalhães 1978, p.104.

s’agit d’une répétition sous la forme d’une poésie orale dans laquelle les idées, les refrains, les rimes, également codifiés, représentent les principes de base de la bonne poésie, que les troubadours devaient rigoureusement observer. Encore selon Vilhena, le troubadour est l’artiste de la répétition : la glose et le cliché en sont les points forts. (*ibid.*)

Nous savons bien que les *trobairitz* sont des dames de haut lignage, qu’elles ont un nom prestigieux et qu’elles appartiennent à un cercle noble et cultivé. Leur environnement naturel est la cour seigneuriale. Les *trobairitz* ont une voix réelle à travers laquelle elles affirment leur personnalité en exprimant la force de leurs différences. Elles débattent avec l’ami, le poète de la cour et le chevalier qui vient à la cour. Elles participent aux tensons et elles posent des questions. Les *trobairitz* essayent d’exposer et de défendre leurs points de vue, en affirmant leur désir et leur individualité⁸⁸.

Les chansons des *trobairitz* occitanes se développent dans un décor exclusivement courtois. Les femmes nobles du Midi français avaient acquis une place privilégiée au milieu du monde masculin des chevaliers, des seigneurs féodaux et des troubadours : soit comme dame, objet du désir réel ou fictionnel du troubadour, soit comme muse inspiratrice des plus beaux poèmes, soit comme poétesse ou femme lettrée, qui parle de sa propre voix, la femme méridionale joua un rôle important aux XII^e et XIII^e siècles. P. Bec (1979, p. 239), en citant Tavera, considère que la lyrique des *trobairitz* représente un système socio-poétique autonome, même s’il s’agit de l’utilisation intelligente et concertée, mais inversée, du système endémique généralement actualisé par la seule poésie masculine.

Camille Aubaud⁸⁹, par ailleurs, observe que les chansons des *trobairitz* « renvoient un écho légèrement dissonant aux thèmes de l’amour courtois et de l’idéalisation de la femme chantés par les hommes. » Le marquage des comportements féminins et masculins dans l’amour est particulièrement évident dans les chansons des *trobairitz*. Certains auteurs ont remarqué que l’inversion du discours masculin dans les poèmes des *trobairitz* vise à réhabiliter la moralité et

⁸⁸ D’après I. F. Nunes, 1985, p. 16.

⁸⁹ Aubaud 1993, p. 6.

la valeur des femmes en reconSIDérant le mythe d'Ève.

4. Les musiciennes de Lombardie et la musique baroque

Les couvents représentaient pour les femmes italiennes, à l'époque de la Renaissance et du Baroque, le lieu qui permettait d'éviter un mariage non voulu, tramé par la famille, ou même de sauvegarder les fortunes familiales. Cette situation est devenue plus fréquente dans les couvents de Lombardie, où les moniales étaient originaires de riches familles bourgeoises et aristocratiques. Au milieu du XVII^e siècle le diocèse de Milan comptait plus de six mille religieuses.

Après que le Concile de Trente eut décrété, en 1563, la clôture complète pour les femmes, la musique représentait leur unique voix dans le monde. Durant l'épiscopat de Federigo Borromeo (1595-1631), celui-ci était persuadé de l'influence positive de la musique sur la vie spirituelle des religieuses et leur donna des instruments musicaux. C'est ainsi qu'on verra apparaître des noms des moniales musiciennes les plus remarquables de la Renaissance et du Baroque : Claudia Francesca Rusca, du monastère des *Umiliate* de Santa Caterina, à Brera ; Claudia Sessa, chanoinesse de Saint-Jean de Latran, à Milan ; Chiara Margherita Cozzolani (1642-1677), abbesse du monastère de Santa Radegonda, à Milan, le plus fameux pour ses musiciennes et compositrices. La majeure partie de la musique polyphonique qu'y était exécutée, était l'œuvre de Chiara M. Cozzolani.

Cependant, le nom le plus notable de la musique baroque créée dans les monastères c'est celui d'Isabella Leonarda, une moniale ursuline, née à Novare, en Italie (1620), qui totalisa le nombre de vingt œuvres imprimées y compris l'unique recueil instrumental complet, jamais publié par une femme pendant le XVII^e siècle. Elle composa de la musique vocale sacrée et aussi de la musique profane telles que des *trio sonata* et une *sonata* pour violon solo et *organum continuum*, ce qui la place parmi les premières femmes à composer pour le genre instrumental baroque.

La liste de moniales musiciennes est très significative comme on peut le constater ; cependant nous n'avons pas l'intention d'en faire une

étude plus systématique. Nous nous limiterons à citer d'autres noms connus, comme ceux-ci : Caterina Assanda, née à Pavie, qui appartenait au cloître de Sainte Agathe de Lomello ; Maria Xaveria Perucona, ursuline de Novare, réputée aussi en tant que maîtresse de musique et en tant que chanteuse ; et encore Rosa Giacinta Badalla, de Venise.

Toutes ces musiciennes religieuses du Moyen Âge et des périodes subséquentes sont des voix féminines qui exprimaient à travers la musique ce qu'elles ne pouvaient pas exprimer autrement.

Viviane CUNHA

Bibliographie

ALLEGRO de MAGALHÃES Isabel, *O tempo das mulheres : a dimensão temporal na escrita feminina contemporânea : ficção portuguesa*, Lisboa, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1978.

AUBAUD Camille, *Lire les femmes de Lettres*, Paris, Dunod, 1997.

BEC Pierre, « Genres et registres dans la lyrique médiévale des XII^e et XIII^e siècles. Essai de classement typologique », *Revue de Linguistique Romane*, Tome 38, 1974, p. 27-39.

BEC Pierre, « Le type lyrique des chansons de femme dans la poésie du moyen âge », *Études de civilisation médiévale (IX^e - XII^e siècles) Mélanges offerts à E. R. LABANDE*, Poitiers, C.É.S.C M., 1974, p. 13-23.

BEC Pierre, « « Trobairitz » et chansons de femme Contribution à la connaissance du lyrisme féminin au moyen-âge », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1979, 22-87, p. 235-262.

BEC Pierre, *Le chant d'amour des femmes troubadours*, Paris, Stock/Moyen Âge, 1995.

BERRETTA Antonietta, *In-audita musica, Compositrici del '600 in Europa*, Milano, Edizioni Et, 2000.

BOGIN Meg, *The Women Troubadours An Introduction to the Women Poets of 12th-Century Provence and a Collection of their*

Poems, New York/London, W.W. Norton & Company, 1978.

CUNHA Viviane, *La voix des femmes dans l'univers roman médiéval*, Lille, 2004.

DRONKE Peter, *Women Writers of the Middle Ages*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

FILGUEIRA VALVERDE, Xosé, *Versión de Alfonso X, el sabio Cantigas de Santa María*, Madrid, Editorial Castalia, 1985.

GAGNEPAIN Bernard, *La musique française du Moyen Âge et de la Renaissance*. Paris, Presses Universitaires de France, 1984.

GANGUTIA ELICEGUI Elvira “Poesia Griega de “amigo” y Poesia Arabigo-Española”, *Emerita Revista de linguistica e filologia clásica*, vol. 40, Tomo XL, fasc. 2°, Madrid (CSIC), 1972, p. 329-396.

HUGLO Michel, « La chanson d'amour en latin à l'époque des troubadours et des trouvères », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, XXV, n° 3-4, 1982, p. 197-203.

LAPA RODRIGUES M. *Lições de literatura portuguesa, Época Medieval*, Coimbra, Coimbra Editora, 1955.

LE GOFF Jacques, *O maravilhoso e o quotidiano no Ocidente Medieval*. (trad. port.) Lisboa, Edições Setenta, 1985.

LESNE Brigitte. *Codex Las Huelgas, 13th century Spanish sacred vocal music*, Paris, Opus 111, 1992.

MILÀ Y FONTANALS D. Manuel, *De los trovadores en España. Estudio de lengua y poesía provenzal*, Barcelona, J. Verdaguer, 1861.

NELLI René, *L'érotique des troubadours*, Toulouse, É. Privat, 1963.

NUNES FREIRE Irene, “Voz e representação da mulher na poesia occitânica e galego- portuguesa”, *A mulher na sociedade portuguesa. Visão histórica e perspectivas actuais*. (Actas do Colóquio 20-22 de março de 1985, vol. II, p. 11-19), Coimbra, Instituto de História Económica e Social/Faculdade de Letras da Universidade de Coimbra, 1986.

PARIS Gaston, *Mélanges de littérature française du Moyen Âge*. Réédité par Mario Roques, Paris, H. Champion, 1966.

PERNOUD Régine, *Hildegarde de Bingen*, Paris, Le Livre de Poche, 1996.

PELLETIER Anne-Marie, *Le christianisme et les femmes. Vingt siècles d'histoire*, Paris, Cerf, 2001.

VILHENA da CONCEIÇÃO Maria, *Literatura francesa medieval*, Lisboa, Universidade Alberta, 1990.

VOSSLER Karl, *Formas literarias en los pueblos romanicos*, Buenos Aires, Espasa-Calpe, 1944.

ZINK Michel, *Les chansons de toile*, Paris, Honoré Champion, 1978.

ZUCHETTO Gérard, *Terre des troubadours XII^e - XIII^e siècles*, Préface de Max Rouquette, Paris, Les Éditions de Paris-Max Chaleil, 1996.

L'éloge des femmes chez Grégoire de Nysse, Jérôme de Stridon et Sidoine Apollinaire

Les poètes ne furent pas les seuls à célébrer les femmes. Des théologiens et écrivains chrétiens ont fait l'éloge de leurs contemporaines en particulier dans les déplorations funèbres et les lettres de consolation. Parmi eux, Grégoire de Nysse a rendu hommage à Flacilla, Jérôme à Blesilla. Sidoine Apollinaire a loué Philomathia. Ces trois portraits de femmes des IV^e et V^e siècles après J.-C. sont révélateurs de l'admiration et du respect suscités par leur engagement politique et religieux, leur érudition ou leur rôle de *domina*.

Flacilla

Grégoire de Nysse (v. 331/341-395) qui écrivit l'éloge funèbre de l'impératrice Flacilla (356-386), épouse de Théodore I^{er} (347-395), naquit dans une famille où les femmes jouèrent un rôle essentiel dans la transmission de la foi. Sa grand-mère, sainte Macrine l'Ancienne, disciple de Grégoire le Thaumaturge, eut pour fils Basile l'Ancien qui devint père de dix enfants dont la mère était sainte Emmelia. Quatre d'entre eux furent canonisés : Grégoire, Macrine la Jeune, Basile de Césarée, Pierre de Sébaste⁹⁰. L'éloge funèbre de l'impératrice Flacilla s'inscrit dans la tradition rhétorique de l'*Evagoras* d'Isocrate, louant un défunt royal. Rhétorique qui fut reprise par Ménandros le Rhéteur. Grégoire s'en inspire afin de célébrer une femme engagée dans des combats politiques et religieux. Cependant, il ne nous renseigne pas sur sa patrie, sa famille, sa naissance, son enfance, son éducation. En cela, il ne suit pas tous les *topoi* établis par Ménandros pour la rédaction des éloges funèbres⁹¹. En revanche le théologien ne manque pas de mentionner les actions de l'impératrice. Tout d'abord, il évoque celles

⁹⁰ Hubertus R. DROBNER *Les Pères de l'Église Sept siècles de littérature chrétienne*, Joseph FEISTHAUER (trad.) *Lehrbuch der Patrologie*, Paris, Desclée, 1999, p. 295.

⁹¹ Laurent PERNOT : « Les *topoi* de l'éloge chez Ménandros le Rhéteur » *Revue des études grecques*, t. 99, fasc. 470-471, janvier-juin 1986. p. 33-53, p. 35-38.

qu'elle mena avec son mari pour le bonheur de ses sujets. De nombreux témoignages et éloges attestent qu'ils étaient égaux dans la philanthropie. Des faits innombrables ainsi que les éloges entendus du héraut de la vérité le montrent. Tous deux pieux, ils rivalisaient en bonnes actions, dans la prévoyance, la justice ou la visée du meilleur. Cependant, aucun n'était vaincu par l'autre⁹² Leur affection mutuelle et les joies qu'ils se procuraient étaient égales en se voyant l'un l'autre ou l'un par l'autre. La mention de la philanthropie figure aussi chez Ménandros. En revanche, l'égalité entre époux est moins attendue. Flacilla n'est pas cantonnée au rôle d'épouse vivant dans l'ombre de l'empereur. Elle était la beauté de l'Empire, le gouvernail de la justice, l'image ou plutôt l'archétype de la bienveillance⁹³. Si son couronnement en 379 n'est pas mentionné dans les sources littéraires, il est présent dans la numismatique. Au-delà des amplifications habituelles aux éloges funèbres, Grégoire reconnaît non seulement sa profonde influence sur son mari, mais aussi son rôle d'impératrice chrétienne⁹⁴. Elle partage avec le grand empereur la direction d'un grand empire alors que tout l'univers lui est soumis et que de nombreuses nations lui obéissent. La terre et la mer lui apportent leurs présents, sans qu'elle s'en enorgueillisse, regardant toujours vers elle-même et non vers les biens qui lui étaient étrangers⁹⁵. Théodore de Cyr confirme ce pouvoir en mentionnant un crime de lèse-majesté. La statue de Flacilla fut renversée et traînée dans une bonne partie de la ville

⁹² *Éloge funèbre de l'impératrice Flacilla* in Andreas SPIRA (éd.) *Grégoire de Nyssa Trois oraisons funèbres (Mélèce, Flacilla)* Hadwiga HÖRNER (éd.) *Sur les enfants morts prématurément*, Pierre MARAVAL (trad.), Paris, Cerf, 2019, Sources Chrétiennes n° 606, 3, l. 19-27, p. 71-101, p. 78.

⁹³ Idem, 4, l. 17-19, p. 80.

⁹⁴ „Hier ist der Bezug zum Christentum unstreitig: Es geht um den Glauben, um den Einsatz für ihn, durch Unterstützung den Kirche und durch Hilfe für die Unglücklichen. Flacilla verkörpert nicht einfach das vollendete Kaisertum, sie verkörpert vielmehr das vollendete christliche Kaisertum.“ Hartmut LEPPIN „Das Bild der Kaiserlichen Frauen bei Gregor von Nyssa“ in Hubertus R. DROBNER/Albert VICIANO (éds), *Gregory of Nyssa An English Version with Commentary and Supporting Studies. Proceedings of the Eighth International Colloquium on Gregory of Nyssa, Paderborn 14-18 September, 1998*, Vigiliae Christianae Supplements 52, Leiden/Boston/Köln, Brill 2000, p. 487-506, p. 496.

⁹⁵ *Éloge funèbre de l'impératrice Flacilla*, op. cit., 10, l. 4-8, p. 96.

d'Antioche⁹⁶ par des habitants que le nouvel impôt imposé par Théodore I^{er} révoltait. Cet acte, commis après la mort de la souveraine, fut provoqué par la pendaison de ceux qui devaient payer l'impôt⁹⁷. Théodore qui avait décidé de réprimer encore plus sévèrement les Antiochiens, en aurait été finalement dissuadé par Ambroise, évêque de Milan. Il n'en demeure pas moins qu'une forme de *damnatio memoriae*⁹⁸ fut infligée à Flacilla par une foule révoltée. Or, cette sanction signifiait en règle générale la condamnation *post mortem* des empereurs et des impératrices dont les actes et les choix politiques avaient été honnis. Leur souvenir devait être effacé. Cette condamnation fut particulièrement sévère à l'égard de Messaline et de Domitien. On peut donc supposer que Flacilla régnait pleinement et aurait pris des décisions très impopulaires aux yeux des nombreux ariens qui peuplaient la ville d'Antioche. Elle aurait donné l'image d'une impératrice chrétienne au sens où les théologiens nicéens

⁹⁶ L'Église d'Antioche, l'une des plus anciennes de la chrétienté a eu un rayonnement considérable, tant par le nombre que par la renommée de ses théologiens.

⁹⁷ *Histoire ecclésiastique*, (Livres III-V), t. II, L. PARMENTIER/G. C. HANSEN (éds), Pierre CANIVET (trad.), Sources Chrétiennes n° 530, Paris, Cerf, 2009, V, 20, 1, l. 6-8, p. 416 ; l. 9-11, p. 418.

⁹⁸ « L'essentiel du châtiment *post mortem* consistait dans la suppression du souvenir du défunt Il y avait divers degrés derrière cette définition large : destruction des statues, martelage des inscriptions et archives officielles ou même éradication des *acta* privés, interdiction à la *gens* de porter le deuil, de conserver l'*imago* du défunt ou même d'utiliser dans la descendance son *praenomen* ou son *cognomen*. Cet arsenal de mesures s'était constitué petit à petit avec le temps, et on pouvait y puiser plus ou moins largement suivant les circonstances [...]]

[...] La *damnatio memoriae* au sens strict ne pouvait s'appliquer à la personne de l'empereur vivant : comment en effet accuser de *maiestate* quelqu'un qui incarnait justement cette *maiestas* ? Pouvait-on accuser de haute trahison la personne qui, avec la bénédiction des dieux, était le symbole vivant de l'État ? La *damnatio memoriae* qui frappait la personne impériale ne pouvait donc être qu'une mesure *post mortem*. » Jean-Marie PAILLER/Robert SABLAYROLLES « *Damnatio memoriae* : une vraie perpétuité ? *Pallas Revue d'études antiques Les années Domitien*, n° 40, 1994, p. 11-55, p. 12. Ces condamnations ne furent pas toujours définitives et certains empereurs, tels Commode, furent réhabilités.

l’entendait alors : soumise à l’Église et opposée à l’arianisme⁹⁹. Certes, Grégoire fait allusion aux bonnes actions de la souveraine (procurer des vêtements, de la nourriture, obtenir la libération de prisonniers ou la levée d’une sentence de mort)¹⁰⁰, mais il rappelle aussi son pouvoir politique et ses prises de position religieuses. La haine des idoles est un bien commun à tous ceux qui partagent la foi, poursuit-t-il. L’impératrice rejettait l’arianisme encore plus que l’idolâtrie, car elle considérait que ceux qui pensent que le divin est dans la création, l’honoreraient moins que ceux qui font des objets matériels des idoles. Celui qui adore la création, même au nom du Christ est un idolâtre en donnant le nom du Christ à une idole¹⁰¹. L’école d’Antioche célèbre dans l’Antiquité, fondée par Lucien, accueillit Arius et de grands théologiens dont Théodore de Cyr. Sa période la plus importante (370-430) est due à Diodore de Tarse qui fut, entre autres, le maître de saint Jean Chrysostome. Par conséquent, on peut supposer que les décisions impériales ayant touché les ariens d’Antioche ont suscité des rancœurs qui ne furent pas effacées par la bonté de l’impératrice. En effet, les choix doctrinaux de Flacilla sont présentés par Grégoire comme lui étant propres, alors qu’il se contente de rappeler la bienveillance générale du couple impérial. Théodore I^{er} était jugé plus ou moins laxiste envers les hérétiques et les polythéistes¹⁰². Fort occupé à défendre un Empire menacé dans ses frontières, il consacrait probablement peu de temps aux débats religieux. En revanche, son épouse Flacilla a certainement participé aux controverses théologiques

⁹⁹ Françoise THALAMON écrit à propos des impératrices chrétiennes : « Foi, piété, dévotion, humilité, service des pauvres caractérisent donc la *pia augusta* chrétienne ; mais celle-ci doit aussi, comme le *religiosus princeps*, tel qu’on le conçoit à la fin du IV^e et au V^e siècle, être soumise à l’Église, d’une part par l’orthodoxie de sa foi, et nous avons vu que l’épouse de Valens et Justine sont stigmatisées comme ariennes, d’autre part par leur déférence et leur attitude soumise à l’évêque. » in « Un modèle féminin chez les historiens de l’Église du IV^e et du V^e siècle : la souveraine chrétienne » Pascal DELAGE (éd.) *Les Pères de l’Église et les femmes Actes du colloque de La Rochelle 6-7, septembre 2003*, La Rochelle, 2003, p. 313-325, p. 321.

¹⁰⁰ *Éloge funèbre de l’impératrice Flacilla*, op. cit., 9, l. 9-11, p. 94 ; l. 12-25, p. 96.

¹⁰¹ Idem, 11, l. 3-10, p. 98.

¹⁰² Idem, note n°1 p. 82-83

qui ont opposé les nicéens aux ariens. La doctrine d'Arius fut ramifiée en divers courants¹⁰³. Les dames de l'Aventin, Marcella, Paula, Blesilla et Eustochium, disciples de Jérôme et contemporaines de l'impératrice, ont montré que les femmes pouvaient aussi être des érudites en théologie¹⁰⁴. Or, les Pères grecs de l'Église excellaient à développer les arguments les plus subtils et les plus complexes dans la défense de leurs théories. Si la doctrine d'Arius était largement diffusée et prêchée, ses adversaires la réfutaient avec la même ardeur. L'arianisme, religion des Wisigoths, des Suèves, des Burgondes, des Ostrogoths et des Vandales, s'étendit au fur et à mesure de leurs conquêtes et de leurs migrations. Or, malgré les accords conclus lors de la *pax romana*, les inquiétudes des empereurs romains quant aux velléités guerrières des peuples du nord de l'Europe étaient permanentes.

La Trinité

Celui qui adore la création, même au nom du Christ est un idolâtre, poursuit Grégoire. C'est pourquoi, l'impératrice n'adorait qu'une seule divinité le Père, le Fils et l'Esprit-Saint¹⁰⁵. Le dogme de la Trinité fut

¹⁰³ « Les Ariens ont été nommés *Anomiens*, *Exucontiens*, *Eusébiens*, *Photiniens*, *Eudoxiens*, *Acaciens*, *Eunomiens*, *Macédoniens*, *Æliens*, *Psatyriens*, & *Duliens*. GODEAU. Arius trouve des sectateurs en grand nombre, mais comme ils n'ont plus d'autorité légitime qui les réunisse, ils se divisent en une infinité de diverses branches d'*Ariens*, ou semi-*Ariens*, connus dans la suite tantôt sous un nom, tantôt sous un autre ; *Eunomiens*, *Photiniens*, *Acaciens*, &c. selon que quelqu'un éclate dans ces mauvais partis. » *Ariens* in *Dictionnaire de Trévoux*, 1, Paris, 1771, p. 498-499, p. 498.

¹⁰⁴ [...] [Marcella] savait le grec naturellement, comme Paula et les autres femmes de l'aristocratie. Elle apprit l'hébreu, ainsi que Paula, Eustochium et Blesilla. Elle devint très compétente en matière exégétique au point qu'elle fait figure d'assistante de saint Jérôme, capable de répondre, à sa demande et à sa place, aux questions qui lui étaient posées. » Maurice TESTARD « Les dames de l'Aventin disciples de saint Jérôme » » *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1999 (1996), p. 39-63, p. 59. On verra plus en détail quelle était l'érudition des femmes dans la partie consacrée à Blesilla.

¹⁰⁵ *Éloge funèbre de l'impératrice Flacilla* op. cit. 11, l. 10-12, p. 98 ; l. 13, p. 100.

l'objet de controverses entre les théologiens chrétiens dès les premiers siècles. Les nicéens et les ariens s'affrontèrent sur ce sujet qui devint politique. L'arianisme dont on ne peut donner qu'un très bref aperçu dans ce travail, fut considéré comme l'une des hérésies les plus dangereuses. Il a fait l'objet de débats passionnés non seulement dans l'Église d'Alexandrie, mais dans l'ensemble du monde chrétien¹⁰⁶. La question de la relation entre Dieu, le Fils et l'Esprit-Saint, y est formulée en référence au platonisme moyen ou au néoplatonisme. Pour Arius, seul Dieu l'unique est le fondement de toutes choses. Il est sans commencement c'est-à-dire, qu'il est le seul à être inengendré, incrémenté, éternel, inchangeable et inaltérable. Il possède seul l'hypostase divine¹⁰⁷. Par conséquent, le Fils ne peut être l'égal du Père. Il lui est subordonné car créé à un moment donné. Les nicéens combattirent ce qu'impliquait à leurs yeux la déclaration arienne : il y aurait deux cultes, l'un au Père éternel, l'autre au Fils créé et non engendré, mais néanmoins supérieur aux créatures divines. Grégoire de Naziance, Basile de Césarée, Athanase d'Alexandrie ont comparé les ariens aux polythéistes impies, adorateurs d'idoles et d'astres. Or, l'arianisme était un monothéisme chrétien. Au concile de Nicée en 325, convoqué par l'empereur Constantin dans le but de réfuter l'arianisme, les évêques déclarèrent que le Fils avait été engendré à partir de la substance du Père, et non créé. Il lui est donc consubstantiel. L'Esprit-Saint procède du Père. Les trois personnes sont co-immanentes et ne se distinguent ni par le temps, ni par le lieu, ni par la volonté, ni par la manière d'être, ni par l'action, ni par aucune des passions. Ce dogme heurta non

¹⁰⁶ « Il ne faudrait pas imaginer que les théologiens de profession, les évêques, les conciles aient été les seuls à s'en préoccuper. Ce problème doctrinal a passionné les foules : Arius déjà pour soutenir sa propagande avait résumé sa théologie dans un cantique en vers populaires que chantaient, nous dit-on, matelots, meuniers et voyageurs. Les docteurs orthodoxes se sentiront tenus plus d'une fois de protester contre l'abus des discussions portant sur un mystère sur la structure intérieure de l'Être même de Dieu, discussions où, trop visiblement, l'homme grec transposait sur le plan chrétien cet amour pour l'argumentation subtile et passionnée que la longue rivalité des écoles philosophiques avait permis de satisfaire au temps du paganisme. » Henri-Irénée MARROU *L'Église de l'Antiquité tardive 303-604*, Paris, Seuil, 1985, p. 54-55.

¹⁰⁷ Hubertus R. DROBNER *Les Pères de l'Église Sept siècles de littérature chrétienne*, op. cit., p. 259-260.

seulement les ariens, mais aussi les Byzantins orthodoxes qui déclarèrent que la « monarchie » du Père est le seul principe de divinité¹⁰⁸, retournant l'argument catholique. La querelle du *Filioque* aboutira au schisme de 1054 entre les Églises d'Orient et d'Occident. Ce qui aurait pu rester une controverse parmi d'autres dans un cénacle de théologiens, est devenu politique du fait de la faveur accordée à l'arianisme par l'empereur romain Constance II (317-361), puis par Valens (328-378), Auguste adjoint pour l'Orient de son frère Valentinien I^{er} (321-375) Auguste d'Occident. Valens qui était arien, régna de 364 à 378¹⁰⁹. Constance II contraignit les prélat s à adopter l'arianisme qui s'était développé après le concile de Nicée, malgré les réfutations des pères conciliaires. Athanase d'Alexandrie (296/298-373) qui œuvra à l'excommunication d'Arius, composa trois traités contre les ariens¹¹⁰ qui firent autorité. Dans les premiers siècles de

¹⁰⁸ Marie-Hélène BLANCHET écrit à ce propos : « [...] L'hypostase du Père a pour propriété d'être à l'origine des deux autres personnes de la Trinité, du Fils par engendrement et de l'Esprit par procession. Le Père est donc le seul à conférer aux autres personnes l'essence divine. Pour cette raison Les théologiens byzantins parlent de « monarchie » du Père, seul principe de divinité. Dans ce schéma, il est impossible que le Fils puisse lui aussi participer à la procession de l'Esprit : cela signifierait qu'il serait lui aussi un principe de divinité au sein de la Trinité [...] [...] Il en découlerait qu'il existerait deux principes de divinité dans la Trinité, le Père et le Fils, ce qui d'une part impliquerait l'existence d'une dyarchie qui s'apparenterait à une forme de polythéisme, et d'autre part viendrait rompre l'équilibre entre les trois personnes en minorant l'hypostase de l'Esprit. Ces arguments sont ceux de Photios dans ses écrits antilatins, et ils constituent ensuite le fondement de toute la critique du *Filioque* par les théologiens orthodoxes. » in « « Schismatiques » et « hérétiques » : les qualifications appliquées aux Latins à Byzance », *Mélanges de l'École française de Rome Italiës et Méditerranée modernes et contemporaines*, 126-2, 2014, 8, [en ligne].

¹⁰⁹ « [Valens] fait figure, comme Constance et pour les mêmes raisons que lui d'empereur théologien ; comme Constance, il a fait sien l'arianisme mitigé des homéens tel qu'il a été défini à Constantinople en 360, et mène la vie dure non seulement aux anoméens, mais aux homéousiens et aux partisans de Nicée. C'est à nouveau une campagne d'intimidation, de dépositions d'évêques et des exils ; le vieil Athanase est une cinquième fois chassé d'Alexandrie. » Henri-Irénée MARROU *L'Église de l'Antiquité tardive 303-604*, op. cit. p. 51.

¹¹⁰ *Traités contre les Ariens*, Sources Chrétien n° 598 (I), n° 599 (II-III), Paris Cerf, 2019.

l’Église, les empereurs romains chrétiens organisèrent des conciles comme le firent Constantin pour le concile de Nicée¹¹¹ et Constance II. Théodore I^{er} qui succède à Valens est nicéen. Par conséquent, lors de son accession au trône, il s’est heurté à des rivalités politiques issues de ces dissensions. L’édit de Thessalonique qu’il promulguer le 28 février 380, du vivant de son épouse Flacilla, institua le christianisme nicéen comme religion d’État. Or, Théodore fut le dernier empereur d’un territoire unifié. L’Empire romain d’Orient fut officiellement constitué après sa mort en 395. Le nicéisme ne se réduisant pas à la Trinité, cette décision excluait de fait non seulement les ariens largement représentés parmi les peuples du nord de l’Europe, mais aussi les autres hérétiques. Leur influence était loin d’être mineure. Épiphane de Salamine en a recensé et réfuté quatre-vingt dans son *Panarion* écrit entre 374 et 377. Cet ouvrage inclut des écoles philosophiques grecques et des courants du judaïsme. Philastre de Brescia qui compose son *Diversarum hereseon Liber* probablement entre 370 et 385 en dénombre quatre-vingt-douze. Bien entendu, les hérésies ne sont pas toutes d’égale importance par leur longévité et le nombre de leurs adeptes, mais elles furent bien présentes dès les débuts du christianisme. En atteste la tradition antihérétique fondée par Irénée de Lyon, Origène, Clément d’Alexandrie, le Pseudo-Hippolyte, Épiphane, Philastre, Augustin. Elle aura une longue postérité puisqu’on la retrouve encore chez Lenain de Tillemont dans ses *Mémoires pour servir à l’Histoire Ecclesiastique des six premiers siècles* (1701). Les différentes doctrines qui se recoupaient parfois ou se complétaient, étaient fondées sur les textes bibliques canoniques et apocryphes. Cette diversité s’est progressivement réduite, sous les arguments des hérésiologues. La prise de position de l’impératrice révèle donc son implication dans des conflits religieux liés à la situation politique qui ont secoué les sociétés de la fin de l’Antiquité.

L’idolâtrie

Hormis les divergences théologiques à l’intérieur du christianisme,

¹¹¹ *Les Pères de l’Église Sept siècles de littérature chrétienne*, op. cit., p. 262.

le polythéisme restait une menace pour le pouvoir politique chrétien. La destruction des temples ne sera pas systématique¹¹² et on pratiquera les cultes privés¹¹³ ou publics¹¹⁴ encore après le règne de Théodore I^{er}. Il demeurait vivant dans tous les aspects de la vie romaine, notamment dans l'administration et l'enseignement¹¹⁵. Les empereurs gouvernaient

¹¹² « De Constantin à Théodore diverses mesures ordonnent la cessation des sacrifices et la fermeture des temples. Les textes se suivent et ne se ressemblent pas. Des constitutions exigent la protection de certains temples au nom du maintien du cadre urbain. D'autres ordonnent la destruction des temples qui seraient encore debout. Les textes conservés dans le livre XVI du *Code Théodosien* donnent une idée du caractère local, très peu systématique des mesures prises contre les temples ou au contraire pour leur protection. Alors que les temples sont officiellement fermés, une constitution autorise un temple d'Osrhoène à demeurer ouvert et à servir de cadre pour les fêtes. » Béatrice CASEAU « ΠΟΛΕΜΕΙΝ ΛΙΘΟΙΣ la désacralisation des espaces et des objets religieux païens durant l'Antiquité tardive » Michel KAPLAN (éd.) *Le sacré et son inscription dans l'espace à Byzance et en Occident*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 61-124., p. 70.

¹¹³ Voir Marie-Odile CHARLES-LAFORGE « Les cultes privés chez les Romains (III^e s. avant - III^e s. après J.-C). » *Pallas Revue d'études antiques*, n° 111, 2019, p. 171-197.

¹¹⁴ Claude LEPELLEY signale qu'en 396, « Honorius décida le maintien à Carthage de l'institution des prêtres provinciaux du culte impérial (*sacerdotales*) et des jeux annuels qu'ils offraient. Plus tard en 412, le même empereur réglementait le recrutement de ces prêtres dans les curies municipales. L'année suivante, un autre document impérial évoquait la foule débordante de ces *sacerdotales* délégués par les cités africaines lors de la célébration, à Carthage, des jeux liés à la tenue du conseil provincial. » in « Les limites de la christianisation de l'État romain sous Constantin et ses successeurs » *Christianisme et pouvoirs politiques Études d'histoire religieuse*, 1973, p. 25-41, p. 33.

¹¹⁵ Pierre de LABRIOLLE écrit à ce propos : « [...] La position de la noblesse païenne restait très forte. L'État chrétien – au moins jusqu'en 408 – observait un réel libéralisme à l'égard des personnes. Il arrivait certaines années, que presque tous les leviers de commande fussent aux mains des hauts fonctionnaires païens. D'autre part quantité de philosophes, de sophistes, de grammairiens, de rhéteurs perpétuaient dans les écoles le culte de l'ancienne littérature et de la vieille religion, avec l'attachement obstiné du métier, comme autant de Chateaubriands païens « en extase devant le génie du paganisme ». [...]]

à l'aide de fonctionnaires, dont la formation juridique¹¹⁶ permettait de limiter, ralentir ou entraver en toute légalité l'exécution des ordres impériaux. Dans la plupart des cas, le pouvoir impérial s'est heurté aux réalités de terrain. L'Empire était vaste, peuplé d'habitants plus ou moins indifférents ou hostiles au christianisme et qui refusaient d'abandonner leurs croyances ancestrales. Le fait que l'empereur Justinien ait imposé le baptême à tous, sous peine de lourdes sanctions, dans son édit de 529, montre que la christianisation n'était pas toujours acceptée de bon gré.

Certains gouverneurs de province complaisants ou corrompus ne répondirent aux ordres impériaux qu'avec nonchalance ou réticence.

D'autres, au contraire, y voyant l'opportunité de gravir les échelons administratifs, les exécutèrent avec zèle. L'avis de l'impératrice pouvait sans doute peser sur l'avenir politique des uns et des autres, ainsi que sur la nomination des évêques. Sous l'empereur Constance des prélats nicéens furent déposés au profit d'ariens¹¹⁷. Lorsque le nicéisme fut imposé, le contraire se produisit. Grégoire fut alors réhabilité¹¹⁸. On

[...] En fait le haut enseignement resta entre les mains des païens jusqu'à la fin du V^e siècle. » *La réaction païenne Étude sur la polémique antichrétienne du I^e au VI^e siècle*, Paris, Cerf, 2005. 1^{re} éd. : Paris, L'artisan du livre, 1942, p. 341-342.

¹¹⁶ « Comme sous le Haut-Empire, le barreau est un des principaux débouchés qui s'ouvre aux jeunes lettrés et il permet d'arriver ensuite aux fonctions administratives. On peut retenir l'exemple de la carrière du poète Prudence (né en 348) : après avoir étudié la rhétorique, il devint avocat avant de recevoir successivement deux gouvernements de province puis une haute charge à la cour. C'est une carrière normale [...]. » Henri-Irénée MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité 2- Le monde romain*, Paris, Seuil, 1948, p. 123.

¹¹⁷ « De Constance il est dit qu'il a exilé de nombreux évêques, et que fonctionnaires et soldats ont sous son règne usé de sévices contre les nicéens, les obligeant à confesser les formules ariennes, autrement dit qu'ils ont appliqué les mêmes méthodes que les autorités païennes au temps des persécutions. » Jean BOUFFARTIGUE « Entre Constantin et Théodose L'image incertaine des empereurs chrétiens chez leurs coreligionnaires des IV^e et V^e siècles » *Les Études Classiques*, n°75, 2007, p. 53-66, p. 56.

¹¹⁸ « La carrière ecclésiastique de Grégoire, évêque de Nysse fut marquée par sa destitution et son exil à l'instigation d'opposants ariens homéens soutenus par Valens. Ils lui reprochaient de détourner les biens ecclésiastiques et des irrégularités dans son élection. Il devait, en effet, son siège épiscopal à son frère

peut supposer que Flacilla n'était pas étrangère à ces revirements. Elle aurait appris l'art du politique et les principes du droit romain dans sa famille et à la cour impériale. Son frère Flavius Afrianus Syagrius fut *magister officiorum* au palais de Gratien qui conféra à Théodore I^{er} la dignité d'Auguste. La souveraine aurait donc défendu ses positions doctrinales en avocate confirmée. De simples préférences n'auraient pas eu de poids politique à une époque où le nicéisme était encore contesté. Les Romains restés fidèles à l'antique religion et les hérétiques chrétiens, s'opposaient à l'instauration de ce qui est devenu la doctrine officielle de l'Église catholique. Par ailleurs, il est probable que l'éloge funèbre de l'impératrice n'aurait pas été composé par l'un des plus savants théologiens de l'époque si elle n'avait pleinement endossé les responsabilités du pouvoir politique. Le texte de Grégoire semble avoir été une exception car peu d'épouses d'empereurs ont reçu des éloges funèbres attestés : Cornelia femme de Jules César alors questeur, Livie femme d'Auguste, Poppée femme de Néron¹¹⁹. Il ressort de l'éloge de Grégoire que Flacilla n'a pas cédé aux pressions, gardant le cap de ses convictions, même fort impopulaires. Elle fut certainement en butte aux calomniateurs et aux courtisans qui n'auront pas manqué de fomenter des intrigues et d'ourdir des complots destinés à la déstabiliser. En effet, Grégoire affirme dans son discours de consolation qu'elle émigre dans l'autre monde avec une vie sans souillure, dans laquelle la tromperie n'a pas cours, la calomnie n'est pas crue, la flatterie n'a pas de place, le mensonge n'entre pas. Le plaisir, le chagrin, la crainte, l'impudence, la pauvreté et la richesse, la servitude et la domination ainsi que tout défaut de cet ordre sont chassés loin de cette vie. Elle se trouve maintenant dans l'impassibilité, la bénédiction, hors d'atteinte du mal. Faut-il donc être malheureux pour

Basile de Césarée. À la mort de Valens, la réputation de Grégoire change du tout au tout. Il apparaît comme « un politicien ecclésiastique recherché et influent, comme un théologien expert des problèmes dogmatiques du temps, comme un orateur, un prédicateur et un exégète estimé » ». Hubertus R. DROBNER *Les Pères de l'Église Sept siècles de littérature chrétienne*, op. cit., p. 301. Cette situation a pu être à l'origine de son éloge de Flacilla.

¹¹⁹ Benoît GAIN « Panorama de l'oraison funèbre dans l'Antiquité classique et chrétienne » *Exercices de rhétorique*, 69, n° 19, 2022 [en ligne].

l'impératrice en sachant ce qu'elle a échangé, le royaume terrestre contre celui du ciel¹²⁰ ?

Le rôle de « gouvernail de la justice » de Flacilla, se serait aussi manifesté dans le combat contre les cultes polythéistes. L'idolâtrie prend dans l'éloge de Grégoire le sens général d'adoration des dieux. Cicéron lui-même justifie dans le *De natura deorum*, par la voix du pontife Cotta¹²¹, les sacrifices et les auspices, contre l'avis des philosophes stoïciens Zénon, Cléanthe et Chrysippe. Toute la religion du peuple romain, écrit-il, est divisée en sacrifices et en auspices. Un troisième élément a été ajouté « Pour connaître l'avenir il faut que des interprètes officiels et les haruspices aient parlé après consultation des prodiges et des révélations de la Sibylle ». Il n'a jamais estimé devoir mépriser aucune de ces pratiques et il s'est aussi persuadé que Romulus grâce aux auspices et Numa par ses institutions religieuses, ont posé les fondements de la cité et ceux-ci n'auraient jamais pu être aussi solides sans le consentement des dieux immortels¹²².

Les chrétiens furent persécutés, entre autres, pour leur refus de participer aux cultes et d'ingurgiter les victimes animales au cours de banquets publics. Les sacrifices rituels étaient destinés à calmer le courroux de dieux cruels et vengeurs ou à attirer leurs faveurs sur la cité et l'Empire. Sous Auguste, les *sacerdotes* romains, chargés de différents cultes, avaient un rôle de contrôle et de surveillance des

¹²⁰ *Éloge funèbre de l'impératrice Flacilla* op. cit., 8, l. 1-9, p. 92.

¹²¹ Jacqueline FABRE-SERRIS précise : « Ce dialogue [*De natura deorum*], censé s'être déroulé en 76 av. J.-C., associe à deux représentants du stoïcisme et de l'épicurisme : Balbus et Velleius, un troisième personnage qui doit, sans doute à sa triple compétence : religieuse (il est Grand Pontife), politique (il sera consul l'année suivante) et philosophique (il est néo-platonicien), de diriger les débats. Il s'agit de confronter les discours tenus par les différentes écoles sur la nature des dieux et les pratiques cultuelles. » in « La notion de divin à l'épreuve de la mythographie Cicéron (*De nat. Deor. III* ; Diodore de Sicile (*B. H. III*) » *Kernos, Revue internationale de religion grecque antique Actes du X^e colloque du CIERCA*, n° 2006, 11. [en ligne].

¹²² *De natura deorum*, Martin VAN DEN BRUWAENE (éd) *Latomus Revue d'Études Latines*, Bruxelles, n°107, 1970 (I) ; n° 154, 1978 (II) ; n° 175, 1981 (III), III, 2, l. 32 p. 33 ; l. 1-13, p. 35.

cérémonies (prières, vœux, libations, sacrifices, offrandes, dédicaces...), sous l'autorité du Sénat¹²³. Par conséquent, les cultes faisaient partie intégrante de la vie politique. Tertullien (150/160-220)¹²⁴ rappelle qu'on a immolé des enfants à Saturne, en Afrique, jusqu'au proconsulat¹²⁵ de Tibère. Malgré le supplice infligé aux *sacerdotes*, dont il a le témoignage par les soldats de son père qui exécutèrent l'ordre du proconsul, ces pratiques ont continué en secret. Saturne qui n'épargna pas ses propres enfants, n'aurait pas non plus épargné les enfants étrangers. Les parents, offraient eux-mêmes leurs enfants en sacrifice, les caressant pour les empêcher de pleurer au moment de l'immolation¹²⁶. Les sacrifices humains rituels seront dénoncés par les Apologistes et les Pères de l'Église qui les imputeront

¹²³ « Les collèges sacerdotaux sont chargés chacun d'une partie spéciale du culte ; mais l'inspection générale en appartient au Sénat qui veille à la conservation des anciens rites, prononce souverainement sur l'admission ou le rejet des nouveaux cultes que l'on tente ou que l'on propose d'établir, et ordonne toutes les cérémonies religieuses extraordinaires. L'esprit de cette surveillance est éminemment politique : les Romains pensent que par l'introduction de nouvelles divinités on engage les hommes à suivre les lois étrangères, et que de là naissent des unions par serment, des ligues, des associations toujours dangereuses pour la tranquillité de l'État. » Charles DEZOBRY, *Rome au siècle d'Auguste ou voyage d'un Gaulois à Rome à l'époque du règne d'Auguste et pendant une partie du règne de Tibère*, 5^e édition, 4 vol., Paris, Delagrave, 1886, lettre XXX, t. 2, p. 70.

¹²⁴ « Tertullien constitue un lien capital entre le christianisme grec et le christianisme latin. C'est par lui que tout un monde de controverses élaborées durant le second siècle en domaine grec apparaît pour la première fois en domaine latin. » Jean DANIELOU *L'Église des premiers temps Des origines à la fin du III^e siècle*, Paris, Seuil, 1985, p. 163.

¹²⁵ La province romaine d'Afrique où vivait Tertullien, « fut gouvernée jusqu'à la fin du III^e siècle par d'anciens consuls qui portaient le titre de proconsul. Il s'agissait toujours de sénateurs qui avaient suivi jusqu'à leur départ pour l'Afrique une brillante carrière et qui couronnaient avec cette fonction le *cursus honorum* – seule la fonction du préfet de la Ville était supérieure dans la hiérarchie sénatoriale. » Frédéric HURLET « Le proconsul d'Afrique d'Auguste à Dioclétien » Hélène GUIRAUD (éd.) *L'Afrique romaine : I^{er} siècle avant J-C. début V^e siècle après J.-C.*, *Actes du colloque de la SOPHAU, Poitiers 1-3 avril 2005*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2005, p. 147-167, p. 147.

¹²⁶ *Apologeticvm*, Eligius DEKKERS (éd.) in *Tertulliani opera*, Corpus Christianorum SL 1, Turnhout, Brepols, 1954, p. 85-171, IX, 2, l. -9, p. 102.

également à certains hérétiques : marcionites, carpocratiens, montanistes, dans un but de polémique¹²⁷. Ces pratiques atroces perdurèrent bien après le Moyen Âge dans des cérémonies de magie noire, de culte à Satan et autres sanglants ésotérismes. Les chrétiens y opposaient l'Eucharistie, sacrifice spirituel¹²⁸ qui impliquait un engagement personnel à suivre les commandements divins. Tertullien, dans son combat contre le polythéisme, rappelle que l'homicide est interdit aux chrétiens¹²⁹. La proclamation du respect absolu de la vie humaine fut probablement à l'origine de nombreuses conversions parmi les familles endeuillées, dévastées par la mort sacrificielle d'un enfant ou par les condamnations à mort infligées aux adultes. Les femmes converties à la nouvelle religion œuvrèrent activement à son implantation. Analphabètes ou érudites, mariées ou veuves, elles furent des préceptrices, des avocates et des mécènes au service du christianisme¹³⁰. Elles ont parfois consacré une partie ou la totalité de leur fortune à la construction d'édifices religieux ou à la création d'œuvres d'art. Grégoire dont la grand-mère, la mère et la sœur furent canonisées, ne pouvait ignorer l'importance des femmes dans la transmission de la foi. Or, le théologien n'évoque le rôle de mère de Flacilla que dans la mention de ses trois enfants. Aurait-il voulu éviter de raviver la douleur de Théodose provoquée par la mort de Pulchérie leur fille, survenue peu de temps avant celle de Flacilla ? C'est possible mais dans le discours de consolation sur l'enfant il déclare que Flacilla souffrit pour la deuxième fois les douleurs de l'enfantement, mais dans son âme¹³¹. Pulchérie par sa mort prématurée aura eu la bénédiction d'y

¹²⁷ Vincent MAHIEU « Le meurtre rituel dans la littérature hésiologique antique (2^e-5^e s. apr. J.-C.) » *Revue d'histoire ecclésiastique Louvain Journal of Church History*, 107, 3-4, 2012, p. 801-829.

¹²⁸ Benoît GRIMONPREZ-DAMM a analysé les différents sens du terme en relation avec la charité. « Le « sacrifice » eucharistique dans la *Didachè* » *Revue des sciences religieuses*, 64-1, 1990, p. 9-25.

¹²⁹ *Apologeticvm* op. cit., IX, 8, l. 31-36, p. 103. Tertullien rappelle qu'il est défendu aux chrétiens de détruire le fœtus humain qui est déjà un homme.

¹³⁰ Alexandre FAIVRE « Une femme peut-elle devenir laïque ? » *Revue des sciences religieuses*, 1984, 58-4, p. 242-250. L'auteur y mentionne un certain nombre de références quant au rôle des femmes dans les premiers siècles.

¹³¹ *Discours de consolation sur Pulchérie* in Grégoire de Nysse *Trois oraisons funèbres...*, op. cit., p. 103-129, 3, l. 6-10, p. 110.

être soustraite. En mourant jeune, elle n'a pas été usée par les soucis de l'éducation des enfants et n'a pas éprouvé des douleurs pareilles à celles de ses parents pour elle¹³². Piètre consolation pour Flacilla et Théodore plongés dans la douleur d'avoir perdu leur fille. Or l'une des raisons principales – sinon la première – des mariages impériaux était la naissance d'héritiers. Par conséquent, la déclaration du théologien va à l'encontre de ce qui était attendu des femmes. On verra que Jérôme a tenu un discours similaire. En revanche, Grégoire évoque l'excès de souffrance d'une ville entière, se demandant comment on peut ne pas être vaincu par le chagrin quand la mort frappe un être jeune. Or, cet excès est à relativiser quand il émane d'inconnus ou de personnes hostiles à la famille impériale. Le règne de Théodore fut controversé.

L'éloge de Grégoire rappelle donc les combats de l'impératrice mais évoque à peine la mère. Il semble donc qu'il ait surtout voulu montrer la grandeur de Flacilla face aux partisans de Justine, épouse de Valentinien I^{er} qui fut régente pour son fils Valentinien II, pendant treize ans. Empereur de l'Italie de l'Illyricum et de l'Afrique du nord de 375 à 392, il accéda au trône encore enfant. Leur tolérance à l'égard des ariens, les prises de position d'Ambroise de Milan¹³³ firent de Justine et de Valentinien des opposants au nicéisme. Ce qui n'empêcha pas Théodore I^{er} devenu veuf, d'épouser Galla, fille de Justine, en 387. Or Justine était également une femme de pouvoir¹³⁴. Victor Duruy la décrit ainsi :

« Valentinien II, le souverain de l'Illyrie occidentale, de l'Italie et de

¹³² Idem, 6, l. 8-11, p. 116.

¹³³ Gérard NAUROY « Le fouet et le miel Le combat d'Ambroise en 386 contre l'arianisme milanais » *Recherches Augustiniennes et Patristiques*, n° 23, 1988, p. 3-86.

¹³⁴ André BONNERY écrit à ce sujet : « Tant que les Wisigoths furent considérés comme des *hospites*, auxiliaires de l'armée romaine, les choses étaient claires : ils pouvaient légalement pratiquer l'arianisme. En effet, en 386, l'impératrice Justine, mère de Valentinien II, avait fait rendre un édit, à Milan, autorisant pour eux la profession de foi homéenne de Rimini. Cet édit devait, par la suite, être accueilli dans le *Code Théodosien* compilé vers 438. » in « L'arianisme dans le royaume wisigothique de Toulouse » *Pallas Revue d'études antiques*, n° 114, 2020, 8 [en ligne].

l’Afrique, vivait paisiblement en des provinces qu’aucun ennemi n’était venu troubler. Il régnait ; sa mère l’impératrice Justine gouvernait. Elle avait l’esprit tolérant de son époux ; restait en bons termes avec Ambroise, qu’elle chargea deux fois d’importantes missions, tout en recevant à sa cour un évêque arien, Auxence, et elle tenait dans les charges d’habiles personnages, sans leur demander compte de leur croyance, comme les comtes francs Bauto et Rumoride, comme le préfet du prétoire, Symnaque, un des derniers écrivains de Rome, et le préfet du prétoire, Praexatus, pontife de Vesta et du soleil. »¹³⁵

Justine, contrairement à Flacilla, tolérait donc les ariens et les polythéistes, privilégiant les compétences aux croyances religieuses. Son image de « mauvaise » impératrice fut délibérément construite, alors qu’elle entendait appliquer la liberté de culte instituée par Constantin et Licinius¹³⁶. Néanmoins, si les deux impératrices eurent des convictions doctrinales différentes, elles ont dû lutter dans le même sens contre les cultes polythéistes. Le discours funèbre de Grégoire est donc un hommage tant politique que religieux à Flacilla.

Blesilla

Jérôme de Stridon (v. 347-420) vécut sous les règnes de Théodose I^{er} et de ses fils Flavius Arcadius et Flavius Honorius respectivement empereurs d’Orient et d’Occident. Père et docteur de l’Église, il est surtout connu pour avoir traduit la Bible en latin à partir de ses versions hébraïques et grecques. Sa Vulgate supplanta peu à peu la *Vetus latina*. Il fut le disciple du grammairien Donat, du Père grec Grégoire de

¹³⁵ *Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés*, t. VII, Paris, Hachette, 1885, p. 474.

¹³⁶ Justine a été comparée à Jézabel selon Amélie BELLELI : « Les dons et nominations qu’elle dispense entrent dans le cadre palatin habituel des fonctions d’une *Augusta*, mais sont extrapolés en activité corruptrice. On se trouve donc face à une construction historiographique, la personne et même le pouvoir impérial de Justine disparaissant derrière l’image d’un personnage biblique funeste, image ensuite entérinée au fil des décennies par les copies successives des auteurs. » in « Justine en Jézabel La fabrication textuelle d’une mauvaise impératrice romaine dans la première moitié du V^e siècle » *Revue des études tardo-antiques*, t. 6, 2016-2017, p. 95-107, p. 107.

Naziance et du rabbin Bar Hanina. C'est au service du pape Damase I^{er} qu'il commença ses traductions bibliques. Il traduisit en latin la Septante l'une des six versions des *Hexaples* d'Origène et la seule reconnue par l'Église catholique. Polémiste, il lutta en particulier contre les ariens et les pélagiens. Sa correspondance avec les femmes est révélatrice de ce qu'il en attendait : une fidélité sans faille au christianisme nicéen. Adepte du monachisme féminin, il fonda grâce à l'aide de Paula le monastère double de Bethléem¹³⁷.

Dans sa lettre de consolation à Paula, pour la mort de sa fille Blesilla, il y loue la persévérance de la défunte dans la prière. Ce qui était le cas des chrétiennes ferventes. Mais elle possédait des qualités plus rarement reconnues aux femmes : la beauté du langage, la force de la mémoire, la pénétration de l'esprit. Lorsqu'elle parlait grec, elle donnait l'impression d'ignorer le latin dans lequel elle s'exprimait pourtant sans accent. Comme Origène qui fut admiré de toute la Grèce, elle avait triomphé des difficultés de la langue hébraïque, non pas en peu de mois, mais en peu de jours, si bien qu'elle rivalisait avec sa mère dans la récitation et le chant des Psaumes¹³⁸. Blesilla vivait dans une société où les filles étaient instruites à l'école ou par des précepteurs, d'après Henri-Irénée Marrou :

« [...] Pour le plus grand nombre des enfants, l'école est de règle ; les fillettes, semble-t-il, la fréquentaient au même titre que les garçons, quoique pour elles le préceptorat privé ait pu être plus utilisé (solution qui d'ailleurs pouvait n'être pas sans péril : le célèbre pédagogue Q. Caecilius Epirota fut au moins suspecté dans ses rapports avec la fille de son patron qu'il avait été chargé

¹³⁷ *Analecta juris pontificis, Dissertations sur divers sujets de droit canonique, liturgie et théologie Nouveaux opuscules du Cardinal Gerdil* Première série, Rome, 1855, col. 890-891. Les biographies de Jérôme ne manquent pas. Signalons celle d'Hubertus R. DROBNER, dans *Les Pères de l'Église Sept siècles de littérature chrétienne* op. cit., p. 361-369.

¹³⁸ *Ad Pavlam de morte Blesillae* in Jérôme LACOURT (éd./trad.) *Saint Jérôme Lettres (XXIII-LII)*, t. II, Paris, Les Belles Lettres, 1951, XXXIX, 1, l. 20-26, p. 71-85, p. 71.

d'instruire)¹³⁹.

Les maîtres et maîtresses¹⁴⁰ d'école apprenaient aux enfants à lire, à écrire et à calculer, en sollicitant principalement leur mémoire et leur capacité d'imitation. Cette instruction élémentaire était dispensée au plus grand nombre, du moins dans les cités. On instruisait les enfants d'esclaves dans une « école domestique ou *paedagogium* » généralement située dans les maisons aristocratiques ou les palais. Certains d'entre eux, devenus des lettrés, remplissaient les fonctions de lecteurs ou de secrétaires¹⁴¹. On instruisait les élèves en latin et en grec à l'aide d'abécédaires¹⁴². Ce ne fut pas sans résistance. Les langues vernaculaires dans diverses parties de l'Empire se sont longtemps maintenues ainsi que les coutumes et les croyances ancestrales. Irénée de Lyon dans le préambule à son ouvrage *Contre les hérésies*, se plaint

¹³⁹ Henri-Irénée MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité 2- Le monde romain*, Paris, Seuil, 1948, p. 65.

¹⁴⁰ « Les maîtres et les maîtresses d'école étaient d'ailleurs assez mal payés par leurs élèves puisque en 301, l'édit de Maximum, pris par Dioclétien (284-305), fixe le salaire mensuel maximum d'un pédagogue ou d'un instituteur à cinquante deniers par élève et par mois : celui d'un maître ou d'une maîtresse de calcul ou de sténographie à soixante-quinze deniers ; celui d'un professeur de latin, de grec ou de géométrie à deux cents deniers. Dans le même temps, un ouvrier agricole nourri gagnait vingt-cinq deniers par jour et le boisseau de froment coûtait cent deniers. » Bernard RÉMY/Nicolas MATHIEU *Les femmes en Gaule romaine I^{er} siècle av. J.-C. – V^e siècle apr. J.-C.*, Paris Éd. Errance, 2009, p. 100.

¹⁴¹ Henri-Irénée MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité 2- Le monde romain*, op. cit., p. 65.

¹⁴² « Parmi les sources possibles figurent les manuels scolaires. L'un des plus connus et des plus utilisés sous l'Empire s'intitule *Hermeneumata Pseudodositheana*. Le mot *hermeneuma* en grec signifie interprétation, explication, et celui qui fait comprendre, le traducteur est *hermeneus*. Ce manuel attribué aujourd'hui à un anonyme du III^e siècle, a la particularité d'être le plus vieil abécédaire bilingue latin-grec en notre possession. Il comprend une partie dictionnaire ou glossaire et une partie de textes d'application, plus ou moins nombreux. Parmi la trentaine de manuscrits de cet ouvrage, deux sont conservés à la Bibliothèque universitaire de Montpellier. » in « L'apprentissage du grec et du latin dans l'Empire romain d'après un manuscrit de la bibliothèque universitaire de Montpellier » Michel GAYRAUD *Séance publique du 1^{er} février 2010*, Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, p. 35-43, p. 36.

d'avoir à traiter des affaires avec les Celtes dans leur « idiome barbare », au II^e siècle de notre ère. Parfois, une forme de syncrétisme s'installait durablement entre la religion d'un pays conquis et celle des Romains, mais le latin finit par s'imposer en Occident. Les filles accédaient aussi au degré supérieur, donc à l'école du *grammaticus*, lorsqu'elles étaient des aristocrates.

« Dans l'élite du moins, garçons et filles continuent à étudier côté à côté, car des grandes dames de la République à celles du Bas-Empire, la société romaine a toujours connu dans l'aristocratie du moins, bon nombre de femmes hautement cultivées, voire des femmes savantes sur lesquelles les satiriques déversent le ridicule [...] »¹⁴³

L'essentiel de l'enseignement du *grammaticus* consiste à expliquer les textes des auteurs. Les poètes figuraient au programme. Virgile en est le principal, mais il est accompagné d'Homère, d'Horace de Stace, de Lucain et de bien d'autres. Dans les premiers siècles du christianisme la grammaire grecque occupait encore une place éminente dans l'éducation des jeunes Romains¹⁴⁴. Néanmoins l'enseignement ne se limitait pas aux langues et à la poésie. Hypatie (355/370-415), qui fut une philosophe, une astronome et une mathématicienne¹⁴⁵ de grand renom, témoigne que les filles accédaient à l'étude des sciences. Le fait même que son exemple et celui de savantes qui l'ont précédée, Théano, Marie la Juive, Aglaonice de Thessalie, Agnodice, Cléopâtre l'Alchimiste aient traversé les siècles suggère qu'elles n'étaient pas exclues de ce qu'on appelle aujourd'hui l'enseignement supérieur.

¹⁴³ Henri-Irénée MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité 2- Le monde romain*, op. cit., p. 75.

¹⁴⁴ « L'éducation romaine était en principe bilingue : les textes attestent que sous la République et pendant tout le Haut-Empire l'enseignement littéraire que nous venons d'analyser était donné à la fois en grec et en latin : l'enfant était tenu d'apprendre la grammaire grecque aussi bien que celle de sa langue maternelle ; il étudiait les classiques grecs comme les latins, Homère jouant le même rôle dominant que nous avons vu reconnaître à Virgile. » Henri-Irénée MARROU, *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, Paris, De Boccard, 1983, p. 27-28.

¹⁴⁵ Voir Benoît PATAR *Dictionnaire des philosophes médiévaux*, Québec, FIDES Presses philosophiques, 2006, p. 510-511.

Blesilla dont Jérôme vante la beauté du langage et la pénétration de l'esprit fut à l'instar de ses contemporaines aristocrates, instruite en grammaire, rhétorique et dialectique. Ces arts furent transmis aux médiévaux par de grandes figures comme Philon et Clément d'Alexandrie, Julien l'empereur ou Jean Chrysostome¹⁴⁶.

La rhétorique

La rhétorique, élément majeur de la *paideia*, n'a pas toujours eu bonne presse, mais son influence fut si importante que l'opposition de Platon aux sophistes n'a pu entraver son développement et empêcher le succès des enseignements de Gorgias et de Protagoras¹⁴⁷. Néanmoins, Platon ne la considérait pas comme un mal quand elle était fondée sur la justice et le bien. Isocrate lui avait donné ses lettres de noblesse. Les chrétiens la reprisent et l'adaptèrent à leurs discours s'inscrivant dans la tradition cicéronienne : plaire, instruire, émouvoir. La *Rhétorique à Herennius* attribuée à Cicéron par Jérôme et ses successeurs médiévaux, expose une théorie complète de cet art du langage et fera florès. Cependant, ce dernier n'était pas réservé aux érudits. Il était utilisé dans les multiples situations de la vie quotidienne pour persuader l'acheteur de l'excellence de sa marchandise, introduire de nouvelles techniques agricoles, artisanales, navales, ou éduquer les enfants... Elle n'était pas réservée aux hommes, les femmes étant capables de persuader leur entourage avec au moins autant de *maestria* que leurs compagnons. Du reste, de savants théologiens redoutaient les prédications des hérétiques féminines si l'on en croit Tertullien qui écrivit le *De baptismo*, en réponse à une femme de la secte des Caïniens

¹⁴⁶ Judit KECSKEMETI, *La Paideia grecque Son parcours jusqu'à la Renaissance par l'entremise des Juifs hellénisés et des Pères grecs de l'Église*, Paris, Champion, 2020, p. 159-203.

¹⁴⁷ « De fait, si l'on suit ce qu'apportent les deux plus grands [sophistes] Gorgias et Protagoras, on voit s'ouvrir deux voies nouvelles : l'un découvre la magie du discours et les ressources du style, l'autre établit une méthode de discussion et révèle les fondements dialectiques de toute argumentation. » Jacqueline de ROMILLY *Les Grands Sophistes dans l'Athènes de Périclès*, Paris, De Fallois, 1988, p. 98-99.

qu'il considérait comme une vipère des plus venimeuses¹⁴⁸. Blesilla et ses contemporaines connaissaient donc cet art à divers degrés et dans des langues différentes. La mention de Jérôme laisse à penser qu'elle y était même passée maître.

La grammaire

Lorsque Blesilla parlait grec, écrivait Jérôme, elle donnait l'impression d'ignorer le latin dans lequel elle s'exprimait pourtant sans accent. Le bilinguisme existait encore dans nombre de sociétés romaines ou romanisées. On parlait le grec à la cour impériale, comme dans les ports, les échoppes, les ateliers et les champs. Tertullien, Jérôme, Augustin qui écrivirent en latin étaient bilingues. La langue de Rome a progressivement supplanté le grec en Occident dans la mesure où elle était nécessaire pour briguer une charge dans l'administration, les affaires militaires ou la justice¹⁴⁹. Néanmoins, le grec restait la

¹⁴⁸ J. G. Ph. BORLEFFS (éd.), *De baptismo in Tertulliani opera*, Corpus Christianorum SL, 1, Turnhout, Brepols, 1954, p. 277-295, I, 2, l. 7-10, p. 277 ; II, l. 3-10, p. 278.

Madeleine SCOPELLO a développé le thème de la femme hérétique, de son influence dans les milieux chrétiens et des réactions qu'elle a suscitées chez les théologiens, notamment Irénée et Tertullien. *Femme, Gnose et Manichéisme De l'espace mythique au territoire du réel*, Leiden/Boston, Brill, 2005, p. 203-237.

¹⁴⁹ « L'étude du latin fut pourtant une réalité dans la *Pars Orientis*, surtout à partir du 3^{ème} s. apr. J.-C. Les hellénophones étudient le latin pour des raisons utilitaires, plus tard seulement, par goût littéraire. La connaissance du latin était en effet une nécessité pour quiconque souhaitait avoir accès aux charges publiques. La langue de Rome avait aussi une grande importance dans les affaires militaires, l'administration et la justice. La majorité des provinciaux de langue grecque qui manifestaient un intérêt pour l'étude, en revanche, aspiraient à une maîtrise plus solide, en particulier s'ils voulaient devenir des experts dans le domaine du droit et parvenir ainsi à des postes élevés de l'administration impériale, où le bilinguisme était indispensable. » [...]

[...] « Le contact entre le grec et le latin est assez bien documenté par les papyrus d'Égypte, qui prouvent un intérêt réel des hellénophones pour le latin. Ces vestiges nous apprennent que, dès le I^{er} s., les hellénophones avaient à leur disposition des outils didactiques sous forme de lexiques bilingues. À partir du III^e s. apparaissent aussi de véritables manuels bilingues, transmis par la tradition

langue des sciences, de la philosophie et de la théologie. Cicéron qui fut l'un des plus fameux traducteurs des philosophes grecs de l'Antiquité a adapté leurs concepts en latin¹⁵⁰. Latinisations et néologismes se déploient au fur et à mesure du développement des champs lexicaux et sémantiques. Ce qui aura pour conséquence l'effort de définition de chaque terme théologique en grec et en latin.

Néanmoins, les compétences linguistiques de Blesilla ne s'arrêtaient pas au grec et au latin. Elles s'étendaient aussi à l'hébreu. Connaissance que toute la Grèce a admiré chez Origène. Ce compliment, même dans une lettre de consolation, ne pouvait s'adresser qu'à une grande savante. En effet, Origène (185-253) fut le maître incontesté de la critique biblique¹⁵¹, malgré les accusations d'hérésie

médiévale : les *hermeneumata*, qui pouvaient être utilisés dans les deux sens. Ils étaient destinés à des Grecs voulant étudier le latin en vue de briguer un poste dans l'administration romaine, mais aussi aux Romains désireux d'apprendre le grec. » [...]

[...] « Le quatrième siècle marque l'époque de diffusion maximale des glossaires bilingues, répandus dans toutes les régions de l'Empire où des Romains étaient en contact étroit avec les provinciaux de langue grecque. De cette époque datent des papyrus offrant des extraits d'auteurs latins, surtout Virgile et Cicéron, accompagnés d'une traduction grecque très littérale. Aux vestiges papyrologiques et aux *hermeneumata* qui prouvent un lien étroit entre le grec et le latin, il faut joindre l'*Ars grammatica* de Dosithée, un manuel grammatical s'adressant à un public semblable, composé d'adultes hellénophones désireux d'apprendre les structures du latin et d'avoir à leur disposition une aide sous forme d'un exposé complet. » Bruno ROQUETTE « L'enseignement du latin dans la partie hellénophone de l'Empire romain : objectifs et méthodes. » A. SÁNCHEZ-OSTIZ GUTIERREZ/J. B. TORRES GUERRA/R. MARTINEZ (éds), *De Grecia a Roma y de Roma a Grecia : un camino de ida y vuelta*, Pamplona, EUNSA, Ediciones universidad de Navarra, 2007, p. 47-64, p. 47.

¹⁵⁰ Roland PONCELET « Deux aspects du style philosophique latin : Cicéron et Chalcidius traducteurs du « Phèdre » 245C » *Revue des études latines* n° 28, 1950, p. 145-167.

¹⁵¹ « [Origène] a fondé la critique biblique avec les *Hexaples*. Son esprit curieux l'amenait à s'interroger sur les étymologies hébraïques, à chercher les localisations géographiques. Il a visité la Palestine, fouillé les grottes riveraines du Jourdain, interrogé les rabbins. Apologiste, il a engagé le dialogue avec le paganisme et la philosophie de son temps avec une audace et une intelligence qui nous émerveille. Il est accueillant à toutes les valeurs de la Grèce. Mais il dénonce

proférées par Épiphane de Salamine. Jérôme défendit le grand théologien alexandrin, avant de le critiquer. Néanmoins, il n'a cessé de s'en inspirer. Sa correspondance avec Marcella à ce propos est révélatrice de son ambivalence à l'égard de l'auteur des *Hexaples*. Parmi les érudites de l'époque, Marcella fait figure de proue. Elle fonda le couvent de l'Aventin où se réunissaient Léa, Furia, Fabiola, Asella, Paula, Blesilla et Eustochium, toutes désireuses de lire le texte sacré en grec et si possible en hébreu. Sa correspondance avec Jérôme à propos d'Origène révèle non seulement son érudition mais aussi sa curiosité d'esprit :

« Ses questions – qui portent le plus souvent sur le sens de tel ou tel terme ou expression de l'hébreu – témoignent d'une grande curiosité d'esprit. Jérôme n'écrit-il pas : « Et parce qu'alors je jouissais de quelque réputation dans l'étude des Écritures, jamais il ne fut convenu qu'elle (Marcella) m'interrogerait sur un point quelconque des Écritures et qu'elle acquiescerait immédiatement ; au contraire, elle posait des questions, non pour chicaner, mais pour rechercher et apprendre les solutions qu'elle savait pouvoir être données ». Or, c'est toujours dans ce contexte de l'explication du Texte sacré que Jérôme renvoie à Origène. Marcella, dont l'intelligence semble avoir été brillante, avait donc de bonnes raisons pour apprécier un exégète aussi savant qu'Origène, susceptible de donner des réponses satisfaisantes aux questions les plus complexes. »¹⁵²

Les préoccupations théologiques des femmes apparaissent dans leur correspondance avec Jérôme. Marie Turcan en donne plusieurs exemples révélateurs :

« En effet, la majorité des lettres qui nous sont parvenues sont écrites à des femmes : ses amies de l'Aventin, bien sûr, Asella, Marcella, Léa et les autres (il dit quelque part qu'il écrivait tous les jours à Paula ou à Eustochium), mais aussi beaucoup d'autres qu'il ne connaissait pas et qui lui écrivaient, parfois de fort loin, pour le consulter sur des problèmes d'exégèse, comme la Gauloise Hedybia à laquelle il octroie un traité de quarante-trois pages sur certaines contradictions dans les divers récits de la Résurrection (Ép. 120), ou cette Algasia, comparée à

avec précision les faiblesses du paganisme. » Jean DANIELOU *L'Église des premiers temps...* op. cit. p. 197.

¹⁵² Patrick LAURENCE « Marcella, Jérôme et Origène » *Revue des études augustiniennes* n° 42, 1996, p. 267-293, p. 274-275.

la reine de Saba consultant Salomon, qui a droit à une lettre de soixante pages (121) sur des problèmes touchant le Nouveau Testament. »¹⁵³

Les théologiens discutaient d'exégèses bibliques également lors de réunions informelles auxquelles participaient les femmes. Les textes sacrés, loin d'être complètement cohérents entre eux¹⁵⁴, contiennent nombre d'obscurités et d'imprécisions que les Pères de l'Église se sont efforcés d'éclairer. Les interprétations étaient d'autant plus variées que différentes versions bibliques circulaient. Outre la *Vetus latina*, il existait des traductions latines peu fiables. Souvent réalisées dans les premiers temps du christianisme, par ceux qui se figuraient posséder un tant soit peu de grec et de latin, selon Augustin¹⁵⁵, elles se répandaient malgré les protestations des savants. Par conséquent, quiconque maniant les langues grecque et latine et possédant des notions d'exégèse pouvait se déclarer traducteur du texte sacré et en réciter publiquement des passages dans l'une ou l'autre langue. La culture, rappelons-le, était essentiellement orale. En outre, les *Évangiles de l'Enfance* de Jésus déclarés apocryphes par les Pères de l'Église, se répandaient quand même et furent ensuite traduits dans les langues vernaculaires. Le Canon sera fixé au IV^e siècle, sans que disparaissent les versions « alternatives ». Dans ce contexte de foisonnement de textes et d'interprétations, l'érudition des femmes dans les trois langues les plaçait au sommet des études théologiques. Elles étaient capables de lire les différentes versions des textes scripturaires, de les confronter et d'en faire l'exégèse. Elles ont très probablement composé des commentaires érudits tant en grec qu'en latin.

¹⁵³ « Saint Jérôme et les femmes » *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 2-3, 1968, p. 259-272, p. 266.

¹⁵⁴ Jean DUVERNOY donne un aperçu des contradictions entre l'Ancien Testament et le Nouveau. *La religion des cathares Le catharisme*, t. 1 : *La religion des cathares* ; t. 2 : *L'histoire des cathares*, Toulouse, Privat, 1976-1979, t. I, p. 45-47.

¹⁵⁵ *La doctrine chrétienne*, in *Œuvres de saint Augustin* 11/2, texte du *Corpus Christianorum* revu, trad. par Madeleine MOREAU, Isabelle BOCHET, Goulven MADEC, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 1997, II, XI, 16, p. 158.

La dialectique

Le bilinguisme des théologiens chrétiens leur permit d'étendre leur influence. Le christianisme n'a pas toujours eu le vent en poupe. Considéré à ses débuts comme une nouveauté scandaleuse, il suscita méfiance et critique. La prédication sur la Trinité, les miracles du Christ ou la venue de l'Esprit-Saint provoquaient des polémiques avec les philosophes tels le très érudit Celse¹⁵⁶. Son réquisitoire contre la religion naissante, fondé en raison, pertinent, utilisant les multiples ressources de la culture grecque, influença profondément la réflexion chrétienne. Les théologiens, conscients que leurs propos devaient être étayés rationnellement, furent attentifs à ses critiques. Des concepts philosophiques, tels le *logos* d'Héraclite ou l'immortalité de l'âme chez Platon, leur ont permis de construire leurs doctrines. Devenues de plus en plus complexes, elles ont généré des débats extrêmement subtils au point que les arguments en apparaissent parfois spécieux. Elles se tenaient non seulement avec des polythéistes, mais aussi entre chrétiens de différentes obédiences : nicéens, ariens, manichéens et bien d'autres. Blesilla, éduquée dans une société en pleine mutation religieuse, était capable de saisir les enjeux des controverses, de débattre dans les deux langues et d'avoir recours à l'hébreu. Il n'est pas exclu que les dames de l'Aventin aient fait pencher la balance en faveur du nicéisme. Leurs réflexions et leurs arguments échangés d'abord entre elles, puis avec le grand théologien auraient contribué à étayer la conception de la Trinité et d'autres dogmes.

Outre la beauté du langage et un esprit pénétrant, Blesilla possédait la force de la mémoire. Cette qualité n'était pas rare. Les élèves devaient mémoriser leurs apprentissages en grec et en latin. La mémoire de Blesilla devait donc être extrêmement développée pour que Jérôme parle de sa force. Ce qui laisse supposer que ses connaissances étaient impressionnantes, même pour un érudit tel que lui. Les jeunes gens exerçaient leur mémoire dans l'apprentissage de poésies récitées et chantées. Elles furent particulièrement efficaces dans la diffusion des idées. C'était encore le cas de nos jours. Les compositeurs et les

¹⁵⁶ Celse écrivit le *Discours véritable* en grec vers 178. Le texte original a disparu, mais la majeure partie se trouverait citée dans le *Contre Celse* d'Origène également écrit en grec vers 245-248.

interprètes de chansons à thèmes sont les lointains héritiers des aèdes et des rhapsodes. Les élèves apprenaient par cœur les vers des grands poètes, les copiaient, les récitaient avant d'être initiés à la versification par le *grammaticus*. Platon lui-même s'est servi des poèmes dans l'exposé de sa philosophie¹⁵⁷. Les femmes instruites à l'instar des hommes, versifiaient. Maurice Testard en donne un exemple particulièrement évocateur :

Demetrias était effectivement fille d'un consul, Anicius Hermogenianus Olybrius. Elle était la petite-fille d'Anicia Proba Faltonia, une femme très cultivée et profondément chrétienne qui avait composé un poème épique sur la guerre civile entre Magnence et Constance II, en imitant Lucain. Elle est surtout connue pour la composition d'un centon virgilien de 694 hexamètres qui reprend en vers les récits de l'Ancien et du Nouveau Testament. Saint Augustin, à la fin de 411, écrivit à Proba, déjà veuve, réfugiée en Afrique, une très belle lettre sur la prière qu'on lit toujours au bréviaire. »¹⁵⁸

Les Apologistes utilisèrent la poésie antique dans leurs écrits pour étayer leurs arguments. Athénagore cite Euripide, l'auteur de la *Cohortatio ad Gentiles*, interprète les mythes homériques de manière assez conforme à la tradition antique. Clément se sert des sentences poétiques déjà citées par Plutarque, Lucien ou Maxime de Tyr. Pour Théophile, Homère est le prophète de l'immortalité. « C'est précisément dans les exégèses philosophiques des poètes qu'ils ont trouvé les éléments auxquels ils pouvaient comparer leurs doctrines, le point solide où les rattacher, les images et les mots poétiques pour les exprimer » écrit Nicole Zeegers-Vander Vorst¹⁵⁹. Par conséquent, la démarche de Proba s'inscrit dans la tradition antique mise au service du

¹⁵⁷ Voir Pietro PUCCI, « Prométhée, d'Hésiode à Platon » *Communications L'idéal prométhéen*, 2005, 78, p. 51-70.

¹⁵⁸ « Demetrias une disciple de saint Jérôme, et la *sollicitudo animi* » *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1999, 2002, p. 238-256, p. 239-240. Voir aussi l'article de Patrick LAURENCE « Proba, Julian et Demetrias Le christianisme des femmes de la gens *Anicia* dans la première moitié du V^e siècle » *Revue des études augustiniennes* n° 48, 2002, p. 131-163.

¹⁵⁹ *Les citations des poètes grecs chez les Apologistes chrétiens du II^e siècle*, Publications universitaires de Louvain, 1972, p. 320-321.

christianisme.

La mère et la vierge

Contrairement à Grégoire de Nysse, Jérôme parle plus longuement à Paula de sa douleur de mère, mais en termes dénués de compassion. Il admet que la perte de Blesilla, de sa conversation, de ses caresses, de ses paroles, de sa compagnie soit insupportable à Paula. Néanmoins, s'il comprend sa douleur de mère, il lui conseille de l'exprimer avec mesure. Il ne la blâme pas de pleurer, mais être chrétienne et moniale exclut, semble-t-il, d'être mère. La blessure saigne encore, mais le fait de ressasser sa douleur la guérit moins qu'il ne la ravive. Il lui suggère de triompher par la raison d'un mal que le temps adoucira, en lui donnant l'exemple de Noémie qui fuyant la famine au pays de Moab, perdit son mari et ses fils. Ruth l'étrangère resta à ses côtés et la consola. Son peuple devint d'être celui du Christ. Job à qui Dieu fit subir toutes les calamités pour éprouver sa vertu, les supporta avec patience. Paula doit choisir entre le fait d'être sainte et éprouvée, ou d'être pécheresse. Dans le second cas, elle se plaint injustement car elle souffre moins qu'elle ne le devrait. Puis, Jérôme rappelle l'exemple de Mélanie qui perdit son mari et deux de ses fils, en chrétienne. Personne ne l'aurait imaginée se donnant en spectacle comme une furieuse, les cheveux épars, les vêtements en lambeaux, prête à se déchirer le sein¹⁶⁰. On peut aisément se représenter l'effet d'un tel discours sur une femme dévastée par le chagrin d'avoir perdu sa fille. Jérôme rappelle aussi à Paula ses devoirs de mère envers sa seconde fille Eustochium, à laquelle il adresse une longue lettre, sorte de bréviaire. Il y expose les inconvénients du mariage : le sein se gonfle, l'enfant vagit, la domesticité agace, le souci du ménage ennuie. La mort fauche tous les bonheurs imaginés. Mais les femmes mariées ont aussi leur place dans l'Église quand leur mariage est honorable et leur lit est sans tache¹⁶¹. Dans la même lettre il conseille à Eustochium de lire assez souvent et d'étudier le plus possible. Le sommeil doit la surprendre un livre à la

¹⁶⁰ *Ad Pavlam de morte Blesillae*, op. cit. XXXIX, 5, l. 3-30 p. 81 ; l. 1-3, p. 82.

¹⁶¹ *Ad Evstochivm* in Jérôme LACOURT (éd./trad.) *Saint Jérôme Lettres (I-XXII)*, t. I, Paris, Les Belles Lettres, 1949, XXII, 2, l. 8-13, p. 110-160, p. 112.

main (17, l. 12-13, p. 126). Puis il rappelle que son petit livre sur la perpétuelle virginité de la bienheureuse Marie contre Helvidius, porte sur les graves incommodités du mariage, les nombreux soucis qu'il provoque. Il serait trop long de les répéter (22, l. 6-10, p. 133). Cependant, il conseille à la jeune fille de lire également le livre de Tertullien adressé à un ami philosophe et ses autres traités sur la virginité, puis celui de Cyprien, les compositions en vers et en prose du pape Damase et enfin les opuscules d'Ambroise dédiés à sa sœur (22, l. 21-27, p. 133). Il est probable que sa famille avait l'intention de marier la jeune fille en dépit des objurgations du théologien. Quoiqu'il en soit, Jérôme ne condamne pas le mariage et la maternité, mais affirme que la virginité et le célibat lui sont préférables. Or, les dames de l'Aventin avaient accompli leurs devoirs d'épouses et de mères. Par conséquent, elles pouvaient se retirer de la vie publique pour se consacrer aux sciences théologiques. Leurs contemporaines de même rang social avaient d'autres obligations que l'on verra dans l'éloge de Philomathia.

Philomathia

Sidoine Apollinaire (v. 430 - v. 486) a vécu la fin de l'Empire romain d'Occident et la déposition de Romulus Augustus par Odoacre en 476. Poète, évêque et homme politique il écrivit des panégyriques à l'intention des empereurs Avitus, Majorianus, Anthémius. Ses lettres étaient destinées à la publication¹⁶². Il aura connu la conquête de la Gaule¹⁶³ par les Wisigoths ariens et se ralliera à Euric, après que ce

¹⁶² Voir Françoise PRÉVOT, « La construction de son image par Sidoine Apollinaire à travers la publication de sa correspondance » *La vie des autres Histoire prosopographie, biographie dans l'Empire romain*, Stéphane BENOIST/Christine HOËT-VAN CAUWENBERGHE (éds), Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013, p. 231-248.

¹⁶³ La Gaule Transalpine fut conquise par Rome entre 125 et 121 av. J.-C. et appelée Narbonnaise sous Auguste. « Annexée à Rome au terme de difficiles campagnes de César entre 58 et 51 av. J.-C., la Gaule Chevelue fut divisée par Auguste en trois provinces impériales (Aquitaine, Belgique, Lyonnaise). Dans sa partie orientale, elle incluait alors les cités helvètes et gauloises (Lingons,

dernier ait rompu le *foedus*. Néanmoins, ayant été préfet de Rome, il restait fidèle à L'Empire. En témoigne son éloge de l'empereur Anthémius qui avait autorisé et même favorisé les cérémonies polythéistes. Chrétien certes, mais de culture romaine, c'est avec les poètes antiques qu'il apprend à versifier¹⁶⁴. Ses relations avec le pouvoir impérial et les Wisigoths donnèrent lieu à des interprétations diverses¹⁶⁵.

Néanmoins, s'il s'est largement impliqué dans la vie politique et religieuse de sa région, son éloge diffère de ceux de Grégoire de Nysse et de Jérôme. Contrairement à Flacilla et à Blesilla, *Philomathia* n'est pas louée pour son pouvoir politique ou son érudition, mais pour son rôle de *domina*. Outre la gestion du quotidien, la tenue des comptes, l'organisation de la maisonnée et quantité d'autres choses, les femmes gallo-romaines de haut rang s'occupaient de l'éducation de leurs enfants. Quand elles ne les instruisaient pas elles-mêmes, elles choisissaient souvent les précepteurs. L'importance de la vie *in utero*¹⁶⁶ et celle de la petite enfance dans l'évolution d'un être humain sont

Rauraques, Séquanes) qui, sous Domitien (81-96) furent rattachées à la nouvelle province impériale de Germanie supérieure. » Bernard RÉMY/Nicolas MATHIEU *Les femmes en Gaule romaine I^e siècle av. J.-C. – V^e siècle apr. J.-C.*, Paris Éd. Errance, 2009, p. 5-6.

¹⁶⁴ « [...] En pays latin, le système d'éducation bilingue institué au II^e siècle avant Jésus-Christ n'a jamais été mis en question ; il subsiste au moins en théorie aussi longtemps que se perpétue la tradition antique. Il est toujours entendu qu'un lettré digne de ce nom doit avoir, dans son enfance, étudié Homère et Ménandre : c'est vrai pour la Gaule, non seulement pour le temps d'Ausone, mais aussi pour le temps de Sidoine Apollinaire (né vers 430) ; pour l'Afrique, non seulement de saint Augustin, mais aussi de saint Fulgence de Ruspe (né en 467). » Henri-Irénée MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité 2- Le monde romain*, op. cit., p. 52.

¹⁶⁵ Sur les prises de position de Sidoine, voir Jean-Marie PAILLER « Sidoine et les Barbares » *Pallas Revue d'études antiques* n° 114, 2020, p. 249-266. Sur la question du bilinguisme des Goths, voir Michel BANNIARD « Les Wisigoths des germanophones devenus latinophones » dans le même numéro, p. 237-248.

¹⁶⁶ Jérôme l'avait déjà signalé dans une lettre à Marcella. Dieu qui sait l'avenir sanctifie Jérémie avant sa naissance, fait tressaillir Jean dans le ventre maternel, et avant la création du monde réserve Paul pour l'Évangile de son Fils. *Ad Marcellam de vita Asellae*, in *Saint Jérôme Lettres* t. II, op. cit., XXIII, 2, l. 15-19, p. 10-13, p. 11.

connues empiriquement de longue date.

Sidoine commence par exprimer dans une courte lettre à Desideratus sa tristesse à la mort de Philomathia, épouse modèle, maîtresse de maison clémence, mère dévouée et fille affectueuse. Il s'est manifestement inspiré des épitaphes dans lesquelles la femme gauloise « apparaît successivement comme une fille chérie, une épouse respectée et une mère attentionnée »¹⁶⁷. Elle suscitait chez elle, comme à l'extérieur, le respect de ses inférieurs, l'obligance de ses supérieurs et l'affection de ses égaux. Enfant unique, elle a fait en sorte par des gentillesses que son père n'ait pas à regretter l'absence de fils¹⁶⁸. Philomathia remplissait donc fort bien ses obligations, telles que les voyaient le poète et nombre de ses contemporains. Cet éloge pourrait paraître classique, s'il n'était accompagné d'une épitaphe qui a la particularité d'être en vers élégiaques et non en hendécasyllabes¹⁶⁹. En

¹⁶⁷ Bernard RÉMY/Nicolas MATHIEU *Les femmes en Gaule romaine I^{er} siècle av. J.-C. – V^e siècle apr. J.-C.*, op. cit., p. 174.

¹⁶⁸ *Sidonivs desiderato svo salvtem*, in André LOYEN (éd.) *Sidoine Apollinaire Lettres, t. II (Livres I-V)*, Paris, Les Belles Lettres, 1970, VIII, 1, p. 61-62, p. 61. Cette lettre de deux pages comprend aussi la copie de l'épitaphe en quinze vers que Sidoine souhaite voir ajouter à ses poèmes précédents.

¹⁶⁹ « Le poème redouble, complète ou exprime sous une autre forme l'éloge de Philomathia qui a déjà été fait dans la première partie en prose. Il est constitué de 15 hendécasyllabes phaléciens. L'emploi de ce vers appelle plusieurs remarques. C'est seulement à son accession à l'épiscopat, à la fin de l'année 470, que Sidoine s'est engagé à renoncer à la pratique de la poésie, incompatible avec son nouveau statut, ou du moins à n'écrire des vers que sur des sujets religieux. Il a globalement tenu parole, tout en continuant à s'intéresser aux problèmes littéraires (voir par exemple 9, 14, de 477). Notre épitaphe est antérieure à cette date de 470, et de toute façon ne peut être considérée comme frivole. Sidoine précise (*non per elegos sed per hendecasyllabos*, 2, 8, 2) que la forme métrique utilisée ne sera pas le distique élégiaque, mais l'hendécasyllabe phaléciens. Il souligne par là qu'il s'écarte de l'usage. De fait le distique élégiaque était habituel pour la poésie funéraire épigraphique (il est majoritaire dans les CLE), tandis que l'hendécasyllabe phaléciens, rare dans les épitaphes métriques, est plutôt associé à la poésie légère, au *lusus* (cf. 9, 15, 1 et 9, 16, 3, vers 37-38). » Étienne WOLFF « Sidoine Apollinaire et la poésie épigraphique » Antonio PISTELLATO (éd.) *Memoria poetica e poesia della memoria La versificazione epigrafica dall'antichità all'umanesimo*, Venezia, Ed. Ca'Foscari, 2014, p. 207-218, p. 208-209.

outre, son contenu présente une femme de contrastes, comme l'écrit Étienne Wolff :

« L'épitaphe loue Philomathia de manière assez traditionnelle : elle a les qualités d'une mère de famille vertueuse de son milieu. Cependant certaines notations sont plus originales. D'abord Philomathia unissait des caractéristiques ordinairement incompatibles, la réserve et la liberté dans le comportement (*seuera, dulcis, | ... | libertas grauis et pudor facetus*, 2, 8, 3, vers 6 et 11); elle était donc une sorte d'oxymore vivant ; en même temps cette capacité à combiner les contraires la rendait particulièrement apte au mariage, qui peut unir des époux de tempérament opposé. Ensuite la douleur ressentie devant son décès s'élargit des proches à toute la ville (*flentis patriae*, 2, 8, 3, vers 3), parce que la défunte appartenait à une famille de rang élevé. Enfin le mode de discours de l'épitaphe est intéressant : le narrateur, qui représente la communauté (*dolemus*, 2, 8, 3, vers 13), s'y adresse à la morte à la deuxième personne. »¹⁷⁰

La maîtresse d'une *villa gallo-romaine*

Philomathia était certainement cultivée. Mais Sidoine n'en fait pas état dans son éloge. Les femmes gallo-romaines de haut rang recevaient un enseignement de base et poursuivaient leurs études lorsqu'elles le souhaitaient. Celles qui avaient accès à une bibliothèque familiale s'y instruisaient, componaient des poèmes¹⁷¹. Sidoine ne mentionne pas non plus la foi de la défunte dans une région où l'arianisme était installé. Son portrait élogieux du roi wisigoth Théodoric II (*Epist. I, 2*) évoque les dons d'une suprême perfection du souverain, décrit son aspect physique ainsi que ses occupations journalières, mais n'évoque pas ses croyances. Ce qui laisse supposer qu'elles ne lui apparaissaient pas scandaleuses. Il connaissait bien les « barbares » et les portraits qu'il en donne sont précieux¹⁷². Philomathia est décrite comme le pivot de la vie

¹⁷⁰ Idem.

¹⁷¹ Robert BEDON, « L'accès des femmes aux livres et aux bibliothèques familiales en Gaule romaine » *La revue de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg* n° 14, 2016, p. 26-35.

¹⁷² André LOYEN écrit à ce propos : « Les *Poèmes* contenaient déjà deux célèbres portraits des Barbares : celui des Francs (*carm*, V, 237) et celui des Huns (*carm* II, 243). Les *Lettres* précisent nos connaissances sur les Francs et nous apportent d'amples informations sur les Saxons et surtout sur les Burgondes et les Wisigoths. » *Lettres* t. II, Introduction, p. XXXIX.

familiale, en tant que fille, épouse et mère. Enfant unique et orpheline de mère, elle avait entouré son père de telles gentillesses qu'elle l'a empêché de regretter l'absence de garçon¹⁷³. L'aurait-elle secondé dans l'administration de ses biens ? C'est tout-à-fait possible dans la mesure où elle était sa seule héritière. En outre, sachant qu'elle disposera de son patrimoine après son décès, il l'a vraisemblablement initiée à la comptabilité, au droit foncier, fiscal et commercial ainsi qu'à une quantité d'autres connaissances et compétences indispensables à la gestion d'un domaine. Le mari de Philomathia, de santé délicate depuis longtemps, n'administrerait probablement plus la totalité des biens familiaux. Les Gallo-romaines citoyennes de droit latin, héritaient de leur père¹⁷⁴, pouvaient bénéficier d'autres successions et donations, utilisaient librement leurs biens car « il n'y avait pas de communauté entre époux et la séparation des biens était strictement observée »¹⁷⁵. Orphelines, divorcées, veuves, les femmes étaient donc appelées à s'occuper de leur propre patrimoine. Mariées, elles administraient souvent le domaine familial en l'absence du chef de famille envoyé à la guerre ou exerçant des fonctions administratives loin de son lieu de vie habituel. La gestion des biens par les femmes ne devait pas être rare puisque Jérôme conseille à Eustochium de ne pas prendre pour exemple les femmes qui se soucient de leur corps, calculent les revenus de leurs possessions et les dépenses quotidiennes de leur maison¹⁷⁶. Les compétences des femmes gestionnaires étaient reconnues, si l'on en croit Columelle.

Au I^{er} siècle, dans son traité d'économie domestique (12, *Praef.* 6), l'agronome Columelle reconnaissait aux femmes les mêmes facultés de mémoire

¹⁷³ *Sidonivs desiderato svo salvtem*, op. cit., VIII, 1, p. 61.

¹⁷⁴ « Même si le droit semble encore maintenir certaines restrictions, il est clair que les Gauloises venaient à la succession de leur père. Depuis la *Loi des douze tables* en 450 av. J.-C., les femmes étaient cohéritières avec leurs frères de l'héritage de leur père car le droit d'aînesse et le privilège de la masculinité n'existaient pas dans le droit romain. » Bernard RÉMY/Nicolas MATHIEU *Les femmes en Gaule romaine I^{er} siècle av. J.-C. – V^e siècle apr. J.-C.*, op. cit., p. 52.

¹⁷⁵. Idem.

¹⁷⁶ *Saint Jérôme Lettres* t. I, op. cit., XXII, 38, l. 8-10, p.154.

et de vigilance qu'aux hommes dans la gestion d'une entreprise. »¹⁷⁷

Les femmes s'occupaient du travail des esclaves et des affranchis¹⁷⁸, des revenus fournis par les récoltes, l'élevage, l'artisanat. Si elles n'assumaient pas officiellement le rôle de juge¹⁷⁹, elles défendaient leurs droits et réglaient les inévitables litiges. Sidoine fait allusion dans son épitaphe à la capacité de Philomathia d'unir les choses discordantes. Ces dernières devaient survenir non seulement dans son couple, mais aussi dans l'administration des biens et l'organisation du

¹⁷⁷ Bernard RÉMY/Nicolas MATHIEU *Les femmes en Gaule romaine I^{er} siècle av. J.-C. – V^e siècle apr. J.-C.*, op. cit., p. 53.

¹⁷⁸ « Les esclaves constituent la classe inférieure des Gaules, comme de toutes les sociétés antiques, et souvent la classe la plus nombreuse. Leur statut est celui d'une marchandise vivante, acquise par droit de conquête (César aurait importé ainsi un million de têtes au-delà des Alpes) ou sur un marché spécialisé. Propriété du maître, l'esclave n'a ni état ni personnalité civile. Il porte un nom unique et ne peut vivre qu'un concubinage de fait [...] »

[...] Même parmi les hommes de condition libre, l'égalité ne règne pas. Il convient de distinguer des simples affranchis les « *ingénus* » et de plus, parmi eux, d'individualiser pérégrins, latins et, placés au sommet de cette pyramide, les citoyens romains. » Louis VALENSI « La société gallo-romaine, ou d'une nouvelle société » *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 2008-1, p. 190-216, p. 191-192.

¹⁷⁹ « Au début du III^e siècle, le juriste Ulpien le dit explicitement : « Les femmes sont écartées de toutes les fonctions civiques ou publiques » (*Dig.* 50, 17, 2 pr.). À la même époque, Paul, un autre juriste, précise : « non pas parce qu'elles manquent de jugement, mais parce qu'il est admis par l'usage qu'elles n'exercent pas de fonctions officielles » (*Dig.*, 5, 1, 12, 2). En pratique, dans la société romaine, la coutume (le *mos maiorum*) avait donc quasiment force de loi. Les femmes ne pouvaient ni voter, ni être candidates aux magistratures, ni officier comme juges, ni s'engager dans l'armée, ni même intenter ou soutenir une action en justice, si ce n'est pour défendre leurs intérêts ou venger leurs proches parents. Elles pouvaient être témoins lors d'un procès et même patronnes de cités, honneur qui les conduisait à faire des interventions en faveur des cités auprès des gouverneurs de provinces et même du pouvoir central. Elles avaient aussi la possibilité de participer à la vie civique en exerçant les prêtrises qui nécessitaient des desservants féminins et en effectuant des dons à leurs concitoyens (voir chapitre 7). » Bernard RÉMY/Nicolas MATHIEU *Les femmes en Gaule romaine I^{er} siècle av. J.-C. – V^e siècle apr. J.-C.*, op. cit., p. 49.

travail des esclaves. Véritables chefs d'entreprise, les femmes se devaient d'avoir des savoirs multiples. Certes, toutes les patriciennes n'administraient pas de grands domaines, mais elles géraient des *villae* plus ou moins importantes. La maison dans laquelle vivaient les membres d'une famille élargie, les esclaves domestiques et parfois des hôtes installés à demeure, devait être accueillante. La première qualité de Philomathia évoquée par Sidoine dans son épitaphe est la *prudentia*. Prévoir de la nourriture et des boissons en quantité suffisante pour tous, surtout après de mauvaises récoltes, faisait partie des principales préoccupations de la *domina*. Les fruits, les céréales (base de la nourriture), les olives, les amandes, les noix, les plantes aromatiques, les légumes et légumineuses, les viandes les poissons et les fruits de mer¹⁸⁰ ne devaient pas manquer à la maisonnée¹⁸¹. Les aliments tels les poissons étaient conservés dans du miel et surtout du sel. Le *garum* jus de poisson salé et fermenté très apprécié des Romains pour assaisonner les plats était gardé comme une liqueur. Parmi d'autres préoccupations, il fallait prévoir la quantité de bois nécessaire à la cuisine et au chauffage ainsi que son stockage. Les eaux aux vertus diverses provenant de nombreux puits et sources, étaient captées et acheminées vers les cités et les domaines agricoles. Pline conseille cependant de ne pas trop en boire. Certes, elles étaient purifiées, mais contenaient aussi du plomb présent dans les tuyaux et les siphons¹⁸². Les Gallo-romains connaissaient l'hydromel, la boisson fermentée la plus courante. Le vin fut introduit en Gaule par les Étrusques au milieu du VII^e siècle avant

¹⁸⁰ Anne et Pierre-Félix BUROLLET « La cuisine du sud-est et l'héritage romain » *Les suds ; construction et déconstruction Actes du 126^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques « Terres et hommes du sud »*, Toulouse 2001, Paris CTHS, 2005, p. 223-231.

¹⁸¹ Stéphanie RAUX traite non seulement des aliments consommés, mais aussi de leur production ainsi que des instruments agricoles, artisanaux et domestiques utilisés. « L'instrumentum des productions de bouche Quelques exemples de Gaule narbonnaise occidentale » Marianne BRISVILLE/Audrey RENAUD/Núria ROVINA (éds) *L'alimentation en Méditerranée occidentale aux époques antique et médiévale Archéologie bioarchéologie et histoire*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2021, p. 59-97.

¹⁸² Jean BURDY « Découvertes de plomb sur les aqueducs romains de Lyon » *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 2016 (2011), p. 176-188.

J.-C., en échange de métaux nécessaires à la fabrication du bronze. Depuis ces premiers contacts « une véritable civilisation du vin s'est peu à peu installée et développée en Gaule »¹⁸³. D'abord destiné aux aristocrates, le vin fut progressivement mis à la portée du plus grand nombre, même si les esclaves consommaient surtout de la bière. Boisson plus facile à obtenir car elle peut être fabriquée avec toutes les céréales et les plantes contenant de l'amidon. Elle existait bien avant l'arrivée du vin¹⁸⁴. Il est probable que la *domina* surveillait la culture des vignes et la fabrication des boissons. Veiller à la bonne santé de tous particulièrement celle des jeunes enfants parfois atteints de maladies graves¹⁸⁵ constituait sans doute un souci permanent. Faire réaliser des vêtements adaptés aux saisons, aux différents métiers de la *villa* et à l'âge des enfants lui incombait dans la mesure où le filage et le tissage étaient aussi pratiqués dans les maisons patriciennes. Cela, même si leur artisanat et leur commerce s'étaient développés¹⁸⁶. La tenue vestimentaire d'une jeune femme fut découverte dans une tombe : robe de laine brune, bande de laine frangée de couleur claire, bas ou chausses frangés, chaussons de laine et chaussures de cuir à semelles cloutées¹⁸⁷.

¹⁸³ Fanette LAUBENHEIMER « Le vin gaulois » *Revue des études anciennes*, t. 91, 1989, n° 3-4, p. 5-22, p. 8. D'après Pline l'Ancien dans son *Histoire naturelle* citée par l'auteure : « Ainsi, les Gaulois sont habiles à orienter la plantation (17, 2, 21), à greffer la vigne (17, 116). Ils pratiquent le coupage (14, 68). Ils produisent un *passum* intermédiaire entre vin et liqueur de vin en empêchant la fermentation (14, 83) et, dans les Alpes, ils mettent le vin dans « des tonneaux de bois cerclés et même, au fort de l'hiver, on allume des feux pour l'empêcher de geler (14, 132). » p. 10.

¹⁸⁴ Fanette LAUBENHEIMER/Pierre OUZOULIAS/Paul VAN OSSEL « La bière en Gaule. Sa fabrication, les mots pour le dire, les vestiges archéologiques : première approche » *Revue archéologique de Picardie Cultivateurs, éleveurs et artisans dans les campagnes de Gaule romaine*, n° 1-2, 2003, p. 47-63.

¹⁸⁵ Jérôme parle de ces enfants de deux ou trois ans et même nourrissons possédés par le démon, couverts de lèpre, dévorés par la jaunisse *Ad Pavlam de morte Blesillae*, op. cit., XXXIX, 2, l. 1-4, p. 74.

¹⁸⁶ Elisabeth DENIAUX « l'artisanat du textile en Gaule » *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, n° 6, 1995, p. 195-206.

¹⁸⁷ Catherine BRENQUIET/Marie BÈCHE-WITTMANN/Christine BOUILLEC/Camille GAUMAT (éds), « Une collection exceptionnelle : les textiles gallo-romains de Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme) conservés au musée Bargoin de Clermont-Ferrand » *Artefact Techniques, Histoire et Sciences*

C'est une tenue confortable et pratique. Les femmes organisaient également les distractions et les banquets privés au cours desquels on discutait, entre autres, de politique et de religion. Philomathia se serait donc acquittée de toutes ces tâches avec compétence et dévouement. Du reste, elle s'est rendue indispensable au point que sa mort soudaine, par le coup qu'il a porté, a fait de son mari un veuf et de son père un homme sans enfants. Sa fécondité devient un malheur par sa fin prématurée. Ses cinq enfants tout petits, auraient été moins orphelins s'ils avaient perdu leur père de santé délicate depuis longtemps¹⁸⁸. Philomathia devait donc assumer pratiquement toutes les responsabilités du foyer et gérer les possessions familiales. Sidoine la qualifie de *mater utilis*. Cette révolte contre la mort d'un être cher est universelle. Mais contrairement aux éloges funèbres, le poète ne l'accompagne pas d'une consolation telle qu'on la donnait dans l'Antiquité ou chez les Pères de l'Église.

« Il est vrai que ce thème [la déploration des malheurs de la vie] appartenait plus proprement à la *consolatio mortis* : on montrait par là que mourir était au fond enviable, puisque c'était quitter une vie si remplie de misères. C'est ainsi que Socrate console Axiochos à ses derniers instants, dans le dialogue faussement attribué à Platon : il fait défiler devant les yeux du mourant les infortunes propres à chaque âge et à chaque condition. Cette *lamentatio vitae* jouait un grand rôle dans la *Consolation* de Cicéron suivant sans doute en cela aussi le modèle qu'avait laissé Crantor. »¹⁸⁹

Sidoine écrit cette lettre à un ami – qu'il invite à présenter ses condoléances à deux familles – et non à un parent de la défunte. Ce qui expliquerait l'absence de consolation. En outre, il s'exprime en poète et non en théologien ou en philosophe dissertant sur la vie après la mort. Philomathia était prévoyante, pieuse, digne, grave, et aimable¹⁹⁰. Bien entendu, la personnalité de la défunte était bien plus complexe que ces

Humaines, n° 6, 2017, p. 197-107, 11, [en ligne]. De nombreuses indications sur la fabrication des textiles sont données dans cet article.

¹⁸⁸ *Sidonius desiderato suo salvtem*, op. cit., VIII, 2, p. 61.

¹⁸⁹ SAVON Hervé : « Une consolation imitée de Sénèque et de saint Cyprien (Pseudo-Jérôme *Epistula 5 ad amicum aegrotum*) *Revue de l'histoire des religions*, n° 191, 1977, p. 153-190, p. 157.

¹⁹⁰ *Sidonius desiderato suo salvtem*, op. cit, VIII, 3, v. 5-6, p. 62.

quelques mots d'épitaphe le laissent entendre. Ces qualités se sont manifestées dans les relations qu'elle entretenait avec l'ensemble de son entourage. Néanmoins, Sidoine différencie ses égaux affectueux de ses inférieurs respectueux et de ses supérieurs obligeants. Ses égaux étant les membres de sa famille et les patriciens de même rang, avec la différence que les femmes n'étaient pas les égales des hommes. Ses supérieurs se trouvaient dans la haute aristocratie gallo-romaine. Ses inférieurs étaient les esclaves et les affranchis. Or, dans une *villa* où la vie était communautaire, les relations entre les différents habitants n'entraient pas nécessairement dans ce schéma. Le respect, l'obligance et l'affection envers la défunte devaient venir de l'ensemble de son entourage puisque toute l'assistance en larmes, même les étrangers à la famille, a étérent, retenu, embrassé le cercueil avant qu'elle soit remise aux mains des prêtres et de ses proches¹⁹¹.

Le respect que les inférieurs (esclaves et affranchis) de Philomathia lui portaient signifiait qu'elle les traitait avec justice et bienveillance. Sidoine la qualifie de *domina clemens*. Des révoltes d'esclaves ont existé dans l'Antiquité¹⁹². Leur répression a provoqué des morts. Or, la prospérité, le confort et la santé des maîtres dépendaient des compétences et du savoir-faire¹⁹³ de celles et ceux qui les servaient.

¹⁹¹ Idem, 2, p. 61.

¹⁹² Voir Ricardo MARTINEZ LACY, « La traite des esclaves et les révoltes serviles » *Routes et marchés d'esclaves 26^e colloque du GIREA*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2002, p. 337-344.

¹⁹³ Edmond FRÉZOULS a répertorié les métiers à partir des inscriptions de la Narbonnaise, la Lyonnaise, la Belgique, la Germanie Inférieure et la Germanie Supérieure. « Deux grands centres se distinguent par un nombre exceptionnel d'attestations : Lyon (97) et Narbonne (92), deux autres atteignent ou dépassent 40 occurrences : Nîmes (47) et Arles (39), six enfin dépassent la vingtaine ou s'en approchent : Mayence (28), Cologne (27), Trèves (22), Vienne (16), Langres et Metz (15). Dans ces 10 villes, inégalement réparties, sont regroupées 390 occurrences, près de 55% du total. L'ensemble des inscriptions fait connaître 255 noms de métiers, dont beaucoup ne sont attestés qu'une ou deux fois (32), ce qu'on comprend aisément si l'on songe que 13 catégories – les *nautae*, au nombre de 50, les *medici* (43), les *fabri tignuarii* (28), les *utricularii* (24), les gladiateurs (22), les *negotiatores* sans spécialité indiquée (21), les *dispensatores* (16), les *mercatores* (14), les *nauicularii* (14), les *lanii* (14), les *negotiatores cretarii* (12), les *actores*, les *tabularii* et les *uestiarii* (10 dans chaque cas), rassemblent à elles

L'économie et la stabilité des sociétés antiques reposaient sur leur travail, celui des femmes autant que celui des hommes. Dans la sphère privée les servantes étaient les moins considérées des esclaves. Jérôme conseille à Eustochium de n'être ni hautaine, ni orgueilleuse envers les servantes associées à son ascèse¹⁹⁴. Ce qui suggère que cette attitude était assez fréquente. Néanmoins, les servantes parvenaient parfois à gagner la confiance de leur maîtresse. Sophie Mano décrit les relations qui s'établissaient entre l'une et l'autre :

« Pourtant, d'autres références, notamment épigraphiques, témoignent de relations plutôt privilégiées entre les maîtres et leurs *ancillae*, et plus souvent entre les maîtresses et les *ancillae*. Des rapports de confiance, de complicité sont clairement exprimés au détour des vers de certains auteurs comme dans les inscriptions. Parfois même, la servante semble tellement attachée à sa *domina* qu'on croirait qu'elle en est le « prolongement ». Dans de nombreux textes, notamment ceux d'Ovide, on a en effet cette impression que la maîtresse et la servante ne forment qu'une seule personne, une entité. Il explique qu'afin de séduire la maîtresse, il faut, avant tout, s'attirer les faveurs de la servante pour donner une bonne impression et pour qu'elle facilite les contres et en soit complice. Un texte du *Digeste* montre la grande proximité physique qui existait entre les servantes et leur *domina*. On sait qu'elles dormaient dans les mêmes chambres et que la maîtresse les faisait suivre partout lors de ses déplacements. Il est aussi important de noter que la servante était la garante de la bonne santé et de la vie de sa maîtresse ; elle se devait de la protéger. »¹⁹⁵

La santé

Sidoine fait allusion à la santé fragile du mari de Philomathia. Elle-même est morte avant son père et son époux, peu après l'âge de trente

seules plus de 270 occurrences, près de 40% de l'ensemble. « Les noms des métiers dans l'épigraphie de la Gaule et de la Germanie romaine » *KTÈMA Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de la Rome antique*, n° 16, 1991, p. 33-72, p. 39.

¹⁹⁴ *Ad Eustochivm in Saint Jérôme Lettres*, t. 1, op. cit., XII, 29, l. 11-10, p. 143.

¹⁹⁵ « La servante dans le monde romain : une figure oubliée » *Pallas Revue d'études antiques*, n° 90, 2013, p. 311-334, 26-27 [en ligne].

ans¹⁹⁶. Les médecins de la Gaule romaine¹⁹⁷ connaissaient la médecine antique essentiellement par les traités d'Hippocrate, d'Hérophile, d'Érasistrate, de Celse, de Galien. Il n'est pas exclu qu'ils aient également expérimenté des remèdes issus de médecines plus anciennes, égyptienne, indienne, chinoise. La médecine séculaire dispensée par les druides demeurait vivante. Les savoirs ancestraux se transmettaient oralement de génération en génération. La pharmacopée était fondée sur les ouvrages de Théophraste et de Dioscoride, mais liée aux végétations des différentes régions. La médecine grecque est entrée en Gaule par Marseille et d'autres villes méditerranéennes. Elle n'était pas réservée aux hommes, les femmes la pratiquaient également si l'on en croit Paul Marie Duval :

« Voici que peu à peu la profession se recrute dans la société gallo-romaine, notamment parmi les femmes. Les unes portaient encore des noms helléniques : à Nîmes, Flavia Hédoné ; à Trêves, l'obstétricienne Julia Piéris, dont l'épitaphe déclare qu'elle n'a fait de mal à personne (*Julia Pieris hic jacet, nulli gravis*). À Metz nous connaissons le portrait d'une doctoresse ; à Lyon, une autre porte des noms latins : Metilia Donata. Plus tard, aux IV^e siècle, Ausone raconte que sa tante maternelle, Emilia, restée fille et surnommée Hilaria à cause de sa gaîté pareille à celle d'un garçon, ressemblait franchement aux jeunes gens quand elle s'essayait comme les hommes à l'art médical. »¹⁹⁸

Les médecins gaulois avaient ajouté à leurs propres remèdes des formules romaines et grecques. La pharmacopée gauloise dont Jacques Poisson donne un tableau et la liste des principaux végétaux¹⁹⁹, est décrite dans le *De medicamentis* de Marcellus²⁰⁰. Ce traité mêle des

¹⁹⁶ *Sidonius desiderato svo salvtem*, VIII, 3, v. 11-12, p. 62.

¹⁹⁷ Danielle GOUREVITCH « Chapitre I. Présence de la médecine traditionnelle gréco-romaine en Gaule » *Revue archéologique du Centre de la France*, 21-3, 1982, p. 209-226.

¹⁹⁸ « Médecins et médecine de Gaule » *Travaux sur la Gaule (1946-1986) Publications de l'École française de Rome* n° 116, 1989, p. 1163-1173, p. 1167.

¹⁹⁹ « Aperçu sur la pharmacopée gauloise » *Revue d'histoire de la pharmacie*, n° 343, 2004, p. 383-390 p. 387-389.

²⁰⁰ Marcellus était *magister officiorum* au palais de Théodose I^{er} en 395.

Danielle GOUREVITCH a détaillé le contenu de ce traité : « Chapitre I. Présence de la médecine traditionnelle gréco-romaine en Gaule » op. cit., p. 212-222. Elle

formules de Pline l'Ancien, des ordonnances de médecins grecs, des recettes de paysans ou de prêtres gaulois et des remèdes végétaux : l'ail gaulois bon pour les reins, la santonine contre le ver solitaire, l'anis aux multiples vertus et toute la flore gauloise classée en détail²⁰¹. Le thermalisme vanté dans l'Empire, était pratiqué dans les villes d'eaux qui accueillent encore des curistes²⁰². Les bains froids et chauds dans des thermes publics avaient la réputation de soigner quantité de maux. Arétée de Cappadoce et Pline ayant noté que les Gaulois se servaient de savon pour décrasser leurs vêtements, suggèrent de l'utiliser pour soigner les maladies de peau dans les bains. Pline fait remarquer qu'il est utilisable dans le traitement des écrouelles. Ce savon se prépare avec de la suif et de la cendre, le meilleur étant la suif de chèvre et la cendre de hêtre. Il se présente sous forme épaisse ou liquide. Les Gaulois s'en servent aussi pour colorer leurs cheveux en roux²⁰³. Ils y ajoutaient du jus d'herbes en guise de colorant. Les Romains considéraient le savon comme la panacée aux maladies de peau et à d'autres moins attendues²⁰⁴. L'ophtalmologie semble avoir été une discipline médicale importante en Gaule. On a découvert à Reims une trousse d'oculiste contenant « dix-neuf instruments de chirurgie (scalpels, spatules, pinces, érignes, fers à cautériser), deux petites balances, un cachet au nom de Caius Firmius Severus et des fragments de collyres portant des estampilles diverses. Celse, l'auteur du *De Arte medica*, a décrit en

signale deux plantes gauloises particulièrement appréciées : le nard celtique et l'herbe de Saintonge. Le nard serait probablement de la valériane connue sous le nom ligure de *Saliunca* (p. 218).

²⁰¹ Paul Marie DUVAL « Médecins et médecine de Gaule » op. cit., p. 1168.

²⁰² Paul Marie DUVAL en donne la liste, idem, p. 1172.

²⁰³ Danielle GOUREVITCH « Chapitre I. Présence de la médecine traditionnelle gréco-romaine en Gaule » op. cit., p. 222.

²⁰⁴ Jacques ANDRÉ écrit qu'on utilisait à Rome, en guise de savon, de la racine de saponaire, du carbonate de potasse, de la lessive de cendres et de terre à foulon. Serenus Sammonicus, au III^e siècle, affirme que le savon guérit les bleus et les cicatrices du visage. Marcellus préconise de l'utiliser contre la teigne, la chute des cheveux, pour leur frisage ou pour les empêcher de blanchir. Il sert aussi contre les suppurations des ongles, les varices, la luette. Il effacerait les brûlures ainsi que les cicatrices. Arétée de Cappadoce au II^e siècle l'avait préconisé dans le traitement de l'éléphantiasis. « Gaulois « sapana », latin « sapo », grec ΣΑΠΩΝ » *Études celtiques*, vol. 7-2, 1956, p. 348-355.

détail l'opération de la cataracte²⁰⁵. Ce n'est pas la seule découverte. Plusieurs trousses d'oculistes complètes datant des II^e et III^e siècle après J.-C. appartenaient probablement à des médecins ou des personnes ayant des connaissances médicales. Ces trousses servaient à fabriquer des collyres sous forme de bâtonnets qui, ramollis ou dilués, étaient appliqués avec un pinceau ou une petite éponge. On les diluait dans de l'eau, de l'huile, du blanc d'œuf ou du lait maternel. Ils étaient composés d'extraits ou de sucs de plantes : safran, pavot, tilleul, rose, selago, myrrhe, coing chélidoine, buis... On utilisait également le cuivre en poudre, le soufre et divers sels. Leurs formules ne sont pas très différentes de celle des fards²⁰⁶. Les femmes connaissaient un certain nombre de remèdes réalisables à l'intérieur d'une maison par infusion ou décoction de plantes médicinales. Les guérisseurs pratiquaient des massages thérapeutiques et utilisaient la phytothérapie. Sans les compétences et le savoir des sages-femmes, absolument essentiel²⁰⁷, la mortalité infantile et celle des mères auraient décimé les sociétés humaines. Mieux que quiconque, elles connaissaient le corps féminin, ses maladies, sa fécondité, sa stérilité, les difficultés de l'accouchement, les soins à donner au nouveau-né. Ce qui était infiniment précieux quand l'anatomie humaine n'était connue qu'à travers celle des mammifères. La dissection des corps était interdite dans l'Antiquité. Cela bien que selon les témoignages de Tertullien, Galien et Vindicien ami d'Augustin, Hérophile l'ait pratiquée un court laps de temps, ainsi que la vivisection sur les criminels²⁰⁸. Tertullien l'a traité avec raison de boucher. Il aura fallu attendre la fin du Moyen Âge pour que la dissection des corps de malades morts de la peste soit autorisée. Auparavant, les médecins la pratiquaient clandestinement sur les corps des suppliciés ou se référaient aux descriptions de Galien.

Les Gallo-romains étaient donc soignés avec des remèdes issus de

²⁰⁵ Danielle GOUREVITCH « Chapitre I. Présence de la médecine traditionnelle gréco-romaine en Gaule » op. cit., p. 222.

²⁰⁶ Jacques POISSON « Aperçu sur la pharmacopée gauloise » *Revue d'histoire de la pharmacie*, n° 343, 2004, p. 383-390, p. 384-386.

²⁰⁷ Sophie CASTETS « Les sages-femmes dans l'Antiquité Gynécologie et obstétrique », 2017 dumas-01548135 [en ligne].

²⁰⁸ Simon BYL « Controverses antiques autour de la dissection et de la vivisection » *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 75-1, 1997, p. 113-120.

différentes traditions. Cette richesse garantissait des soins dont la variété laisse supposer qu'ils donnaient des résultats. Il est difficile de connaître la répartition des médecins, des sages-femmes, des guérisseurs, des dépositaires de la science druidique sur le territoire, mais les médecins semblent avoir été en nombre suffisant²⁰⁹. Par conséquent, il n'est pas étonnant que la mort prématuée de Philomathia apparaisse scandaleuse à Sidoine et à son entourage ; cela même si les décès de femmes avant l'âge de quarante ans n'étaient pas rares. Il n'en demeure pas moins que la disparition de la *domina* affecte non seulement son père, son mari et ses enfants, mais aussi les habitants de la *villa* mais encore un entourage plus étendu. Manifestement Sidoine a pris la mesure de l'ampleur du dévouement de Philomathia, de ses talents, de son travail quotidien et lui en a rendu un hommage plein de regrets.

Conclusion

Il ressort de cette brève étude que les hommages cités ne contiennent pas les termes dépréciatifs présents dans d'autres textes. Grégoire a admiré les prises de position et la fermeté de Flacilla dans son combat religieux et politique. Jérôme a enjoint et aidé les dames de l'Aventin à devenir des savantes en théologie. Sidoine loue les qualités de *domina* de Philomathia. Leurs textes révèlent que le rôle des femmes ne se limitait pas à la procréation et à l'éducation des jeunes enfants. Leurs talents, leurs compétences, leurs savoirs multiples étaient reconnus et appréciés. Aucune des femmes décrites n'est oisive, frivole ou séductrice. Du reste, les auteurs des textes cités ne font pas allusion

²⁰⁹ « On doit considérer que la plupart de ces médecins exercent à titre privé, en ville ou à proximité des villes : Aix, Arles, Autun, Bordeaux, Limony près de Vienne, Lyon, Metz, Narbonne, Nîmes, Vieu. Mais on trouve aussi des médecins dans les campagnes, ce qui, avec les découvertes nombreuses de cachets d'oculiste, prouve que, même hors de la Narbonnaise, les campagnes étaient relativement bien médicalisées : c'est dans la région de Senlis que Sex. Fabius (B.R. 22) élève un monument *in honorem domus diuinae.* » Danielle GOUREVITCH « Chapitre I. Présence de la médecine traditionnelle gréco-romaine en Gaule » op. cit., p. 206.

à leur aspect physique. Jérôme leur enjoint même de ne pas céder à la coquetterie²¹⁰. Or, les Romaines et les Gallo-romaines se souciaient de leur apparence, suivaient la mode vestimentaire, utilisaient des fards et se paraient de bijoux.

Quelques siècles plus tard Abélard affirme avoir été surtout attiré par l'érudition d'Héloïse, même si sa beauté n'était pas des moindres. Elle avait un don sans égal pour les arts libéraux. Elle y brillait d'autant plus que l'aptitude aux disciplines du savoir est très rare chez les femmes. C'est ce qui la rendit célèbre dans le royaume²¹¹. Son plaidoyer contre le mariage, rapporté par Abélard, s'inscrit dans la tradition des Pères de l'Église décrivant les souffrances et les tourments de la vie conjugale et familiale. Même des Juifs de l'ancien temps ont prôné la continence²¹².

Les troubadours célébraient leurs dames respectives ou les vilipendaient, sans donner des détails particuliers sur leur personnalité ou leur aspect physique. Elles étaient généralement belles, douces, accueillantes, gracieuses, sincères, sociables, fidèles, réconfortantes, généreuses, de bon lignage, de grande renommée. En revanche, lorsqu'elles ne répondaient pas à leur amour, ils l'invectivaient en termes sans équivoque. Elles devenaient capricieuses, cruelles, dures, arrogantes, menteuses, infidèles et insensibles à la beauté des poèmes²¹³. Si ce discours est moins connu, en revanche celui des théologiens critiquant sévèrement les femmes est fort répandu. L'histoire et l'iconographie d'Ève tenue pour responsable de la chute

²¹⁰ Dans sa lettre Marcella sur la mort de Léa, il donne l'exemple de la défunte. Elle était si humble et soumise qu'on la croyait la servante de toute l'humanité. Or, elle avait été la maîtresse d'un grand nombre d'esclaves. N'était-elle pas plutôt la servante du Christ en refusant de régenter les hommes ? Elle était vêtue sans élégance, sa nourriture était grossière, sa chevelure peu soignée. Elle fuyait l'ostentation et la singularité, pour ne pas recevoir de récompense dès le siècle présent. *Ad Marcellam de exitu Leae*, in *Saint Jérôme Lettres* t. 2, op. cit., XXIII, 2, p. 8-10, p. 9.

²¹¹ *Abelardi ad amicum suum consolatoria*, Éric HICKS/Thérèse MOREAU (éds), *Lettres d'Abélard et Héloïse*, 4b, 270-280, p. 56.

²¹² Idem, 5d, 410-7° 527, p. 64-73.

²¹³ J'ai détaillé cet aspect dans mon ouvrage *Amour sacré, fin'amor* Bernard de Clairvaux et les troubadours, Louvain-la-Neuve, Peeters, 2016, p. 162-178.

en est l'un des aspects. Dans les deux cas, les propos sur les femmes oscillent entre l'admiration la plus fervente et la critique la plus rude. Par ailleurs, les préférences personnelles des poètes quant aux qualités particulières des dames se manifestent très peu dans la lyrique. L'érudite, la mère, la châtelaine appelée à gérer le domaine familial en l'absence de son mari parti à la guerre, sont quasi absentes de leurs poèmes. Cependant, il est probable qu'en lettrés, ils aient reconnu l'érudition de femmes tant laïques que religieuses. Par ailleurs, travaillant parfois dans les chancelleries seigneuriales, ils ont sans doute admiré les talents de gestionnaires et de diplomates des châtelaines.

Brigitte SAOUMA

Note sur *Tenso*, revue de la société Guilhem IX, volume 38, 2023, 295 p.²¹⁴

Il pourrait ne pas sembler nécessaire d'attirer l'attention sur cette revue internationalement reconnue, publiée aux États-Unis par une société savante qui réunit à travers le monde des chercheurs spécialistes, comme le dit son site, d'occitan, de provençal et de langue d'oc, et notamment de la littérature troubadouresque. Mais il n'est pas certain qu'on sache, en France surtout, que cette littérature suscite un intérêt et des recherches continues au niveau international bien davantage que dans l'espace où elle a été élaborée, ce domaine d'oc dont la plupart a, entre temps, été annexée par la France.

À côté des articles issus de la recherche, comme par exemple dans ce numéro, ceux d'Annie Doucet sur le « bonheur triste » dans les chansons des troubadours et de Geneviève Young sur une chanson de Girart de Roussillon, cette revue publie de nombreux comptes-rendus d'études récentes ainsi que des bibliographies régulières, très détaillées et précieuses pour tous ceux et celles qui s'intéressent au domaine d'oc. Ainsi, ; dans ce n°, c'est plus de 150 pages qui recensent et indexent une bonne partie des travaux consacrés en 2021 : à la littérature occitane médiévale (p. 87-138) et moderne (p. 139-190), aux études linguistiques et apparentées portant sur le domaine d'oc (p. 191-222), ce à quoi s'ajoute une discographie (p. 223-253). Ce travail très impressionnant est d'une grande utilité et d'une grande générosité, ce dont il convient de remercier les autrices (C. J. Wells, C. Parayre, K. Klingebiel, N. Washer) ainsi que la directrice de la revue, Wendy Pfeffer.

Philippe BLANCHET LUNATI

²¹⁴ <https://guilhem-ix.org/tenso/>

Présentation

Brigitte Saouma : *Autour de Las novas del heretje Les sources antiques des controverses entre catholiques et cathares*, Paris, Classiques Garnier, 2023.

Las novas del heretje poème occitan anonyme du XIII^e siècle, relate un débat entre un inquisiteur, Izarn, et un évêque cathare repenti, Sicart. Le premier annonce son intention d'interroger le second, le menace du bûcher, l'accuse d'être obstiné, mais ne mène pas un interrogatoire habituel. Au contraire, il se lance dans une série de controverses, alternant des questions et des réponses qu'il est le seul à formuler. Sicart ne répondra officiellement qu'à la fin, félicitant l'inquisiteur pour son érudition et son art poétique. Puis, il donne les conditions de son revirement : n'être ni brûlé, ni emprisonné, ni détruit. Son adversaire, loin d'être dupe de la sincérité d'une telle repentance, ne peut qu'accepter les conditions d'un évêque cathare qui a pris soin de rappeler sa noble naissance, sa fortune et le grand nombre de ses adeptes. Izarn le laissera partir libre. Outre le rapport de force entre les protagonistes – dont l'existence serait attestée – ce poème expose l'essentiel des controverses philosophiques et théologiques entre catholiques et cathares. S'il a été chanté ou récité sur les places publiques, il a probablement contribué à la diffusion des conceptions cathares plus efficacement que n'importe quelle prédication.

Son auteur traite avec clarté, concision et justesse les thèmes les plus complexes et les plus épineux : l'origine de l'homme et de la femme, celle du monde, la question des rites sacramentels, la description de la vie après la mort. Sicart, qui était certainement aussi savant que son adversaire, connaissait les enjeux d'un tel débat. Ces thèmes ne sont pas propres au christianisme. Ils furent débattus depuis la plus haute Antiquité par les philosophes grecs. Leurs textes traduits en latin, copiés et commentés dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, ont circulé pendant tout le Moyen Âge. Ils étaient également connus des médiévaux à travers de longues citations, des extraits, des résumés données par de grands théologiens comme Origène, Tertullien ou Augustin. Les intellectuels cathares, souvent d'anciens clercs formés à la *lectio* et à la *disputatio*, ont utilisé cet héritage, ainsi que les

interprétations données par les différentes obédiences chrétiennes, notamment les hérétiques.

Il ressort de cette étude que les catholiques et les cathares prônaient la même éthique, fondée tant sur l'héritage antique que sur l'exégèse des textes bibliques. En revanche, leurs métaphysiques respectives différaient fondamentalement. Celle des cathares, contenant des concepts millénaires écartés par les catholiques (double principe du bien et du mal, métapsychose, réminiscence) n'a pas disparu malgré les controverses, l'Inquisition, la destruction des manuscrits, les guerres, les catastrophes naturelles et autres calamités. Elle a régulièrement réapparu au cours des siècles dans des contextes divers, tel le phénix renaissant de ses cendres. La métapsychose et son corollaire la réminiscence, ont alimenté la réflexion au moins jusqu'au XVIII^e siècle. On les retrouve dans les notices de dictionnaires, dans les lettres de voyage et autres récits circonstanciés. Montesquieu en fit les thèmes de son roman *Histoire véritable*. Bossuet y consacra une partie de sa correspondance. Un chapitre entier de son *Histoire des variations des églises protestantes* expose les croyances des cathares et des vaudois.

Brigitte SAOUMA

Vient de paraître

Éditions de textes

HERSHON Cyril P., *Le Breviari d'amor de Matfre Ermengaud t.1 Introduction*, Turnhout, Brepols, 2024, 304 p.

MARAVIGLIA Maria Cristiana, *Una versione toscana della Doctrina pueril di Raimondo Lullo*, Roma, Antonianum, 2022, 280 p.

Études

AUDISIO Gabriel, *Massacer en Provence Le parlement et les vaudois (1540-1545)*, Paris, Classiques Garnier, 2022, 314 p.

AUDISIO Gabriel, *Extirper l'hérésie en Provence Vaudois et luthériens (1530-1560)*, Paris Classiques Garnier, 2023, 328 p.

BONNAUD Muriel, *Justice et société dans la châtelainie de Bressuire (XIV^e-XV^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2024, 577 p.

CORAL DIAZ Esther/FRATESCHI VIEIRA Yara, *Mulleres medievais : textos e imaxes na lírica galego-portuguesa*, Universidad Santiago de Compostella, 2023, 323 p.

CLOUZOT Martine, *Musique, sexe et dévotion Les images marginales des livres dévotionnels (XIII^e-XIV^e siècles)*, Turnhout, Brepols, 2023, 108 p.

DUMARTY Lionel, *Langue idéale, langue réelle Description et normalisation des langues classiques du III^e s. av. J.-C. au XII^e siècle de notre ère*, Turnhout, Brepols, 2024, 268 p.

DUVAL Frédéric/GADAGNIGNI Elisa, *Le théâtre antique au Moyen Âge Étude des mots et concepts dans les textes en français et en italien*, Genève, Droz, 2024, 672 p.

EICHLER Dogmar H., *A Spectacle for a Spanish Princess The Festive Entry of Joanna of Castile into Brussels (1496)*, Turnhout, Brepols, 2024, 440 p.

ENDRESS Laura, *Trajectoires textuelles de l'Hercule médiéval*

Mythographie, historiographie et au-delà, Paris, Classiques Garnier, 2024, 509 p.

FLOQUET Oreste/GIANNINI Gabriele, *Pour une philologie analytique Nouvelles approches de la micro-variance textuelle en domaine roman*, Paris, Classiques Garnier, 2023, 230 p.

FRUGONI Chiara, *Au lit au Moyen Âge*, Paris, Les Belles lettres, 2024, 160 p.

GOMEZ FERARY Sonia/SAIZ SANCHEZ Marta, *Études de sémantique et pragmatique en synchronie et diachronie Hommage à Amalia Rodriguez Somolinos*, Presses universitaires de Savoie Mont Blanc, 2023, 466 p.

GUBBINI Gaia *Vulnus amoris The transformation of “Love’s Wound” in Medieval Romance Literatures*, Berlin, De Gruyter, 2023, 206 p.

KELLNER Beate/RUDOLPH Alexander (éds), *Mittelalterliche Lyrik in Kontext*, Berlin, De Gruyter, 2024, 460 p.

MARO Maria di/MEROLA Valeria/NOCITA Teresa, *Digital Humanities 2022 Per un confronto interdisciplinare tra saperi umanistici a 30 anni dalla nascita del World Wide Web*, Roma, L’Erma di Bretschneider, 2023, VIII-188 p.

MONTORSI Francesco, *Mémoire des Anciens Traces littéraires de l’Antiquité aux XII^e et XIII^e siècles*, Genève, Droz, 2022, 376 p.

RODRIGUEZ Antonio (dir.), *Dictionnaire du lyrique Poésie, arts, médias*, Paris, Classiques Garnier, 2024, 450 p.

RUß Sibylle/DREWELLO Ursula, *Die Bamberger Kaisergewänder im Wandel Kunsttechnologische und Material Wissenschaftliche Aspekte*, Regensburg, Schnell & Steiner, 2023, 320 p.

SAOUMA Brigitte, *Autour de Las novas del heretje Les sources antiques des controverses entre catholiques et cathares*, Paris, Classiques Garnier, 2023.

VASSELOT de RÉGNÉ Clément de, *Pouvoir et solidarité d’une famille seigneuriale Le « parentat » Lusignan entre France, Îles*

Britanniques et Orient latin (X^e-XIV^e siècles), Turnhout, Brepols, 2024, 795 p.

VICTOR Sandrine, *Le pic et la plume L'administration d'un chantier (Catalogne XV^e siècle)*, Classiques Garnier, 2023, 277 p.

Revues

Cahiers de civilisation médiévale X^e-XII^e siècle. Ordonner l'Église communautés cléricales et communautés monastiques dans le monde carolingien, n° 265, 2024.

Cahiers d'études hispaniques médiévales. Sous le signe d'Alphonse X : contexte et lectures de Don Juan Manuel, n° 46, 2023.

Cahiers d'études romanes. Création d'espaces et espace de la création Les formes de mémoire des lieux littéraires et artistiques Italie Espagne Provence n° 46-1, 2023.

Cahiers de Fanjeaux. Gui Foucois, pape Clément IV et le Midi, n° 57, 2023.

Cahier de recherches médiévales et humanistes. Locus Le lieu dans les sources médiévales, n° 46, 2023-2.

Études diachroniques. Formes d'écriture des savoirs : perspectives d'analyse du discours en diachronie, n° 1, 2023.

Médiévales. Fortunes, richesse, pouvoir, n° 83, 2023.

Mélanges de la Casa de Velázquez. L'ordre dominicain dans la péninsule Ibérique : nouvelles perspectives de recherche en histoire de l'art (XIII^e-XVI^e siècles), n° 52-2, 2022.

Mélanges de l'École française de Rome. Métamorphose, frontières linguistiques, communication écrite/orale (IV^e-IX^e siècles) : du latin aux langues romanes – Varia, n° 134-2, 2022.

Micrologus. Philosophy, Science and Arts at the Court of Robert of Anjou, n° 31, 2023.

Quaderni di filologia romanza, n° 5-6 (28-29), 2021-2022.

Revue critique de philologie romane n° 22, 2022.

Revue des langues romanes. Joie et joie, t. CXXVI, 2022-2

Revue d'études médiévales et de philologie romane, n° 1, 2024.

Revue européenne de recherches sur la poésie, n° 9, 2023.

Tenso Revue de la société Guillaume IX, n° 38, 2023.

Colloques, journée d'étude

Colloques

L'art roman au XXI^e siècle L'avenir d'un passé à réinventer, Poitiers, Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale, 28-31 mai 2024.

Les sexualités ecclésiastiques et le corps social Moyen Âge-époque moderne, Université Grenoble Alpes, 17-19 avril 2024.

Le temps retrouvé Mémoire, réminiscences et résurgences au Moyen Âge, Université de Genève, 8 mars 2024.

Rencontres de musicologie médiévale, Paris, Sorbonne Université, 18-19 janvier 2024.

Les émotions musicales dans la culture médiévale Effets de la musique sur les corps et les âmes, Université Paris Cité, 14-16 décembre 2023.

Journée d'étude

Les loisirs au service du plaisir : entre oisiveté, distraction et contemplation, Poitiers, Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale, 11 avril 2024.

Table des matières

Avant-propos	p. 5
Saverio GUIDA	
Tracce documentarie di piccoli signori celebrati da Bertran de Born	p. 7
Marie-Rose BONNET	
Arlésiennes et Provençales au travail pendant la période médiévale	p. 47
Viviane CUNHA	
Le rôle de la femme dans la musique à travers l'histoire	p. 83
Brigitte SAOUMA	
L'éloge des femmes chez Grégoire de Nysse, Jérôme de Stridon et Sidoine Apollinaire	p. 103
Philippe BLANCHET LUNATI	
Note sur <i>Tenso Revue de la société Guillaume IX</i> , 38, 2023, 295 p.	p. 147
Brigitte SAOUMA	
Présentation	p. 148
Vient de paraître, colloques, journée d'étude	p. 150

Direction de la Publication

Philippe Blanchet (domaine moderne, n° d'hiver)
Brigitte Saouma (domaine médiéval, n° d'été)

Secrétaire de rédaction

Nolwenn Troël-Sauton
revue.flreo@gmail.com

Comité de Rédaction

Blanchet, Ph.	Thiolier, S.
Courty, M.	Thiolier, J.C.
Guimbard, C.	Venture, R.
Saouma, Br.	Wanono, A.

Comité scientifique

Yann BEVANT (université Rennes 2)
Philippe BLANCHET (université Rennes 2)
Pilar BLANCO (université Complutense, Madrid)
Cédric CHOPLIN (université Rennes 2)
Maria A. CIPRÉS PALACÍN (université Complutense, Madrid)
Pierre ESCUDÉ (INSPÉ d'Aquitaine / Université de Bordeaux)
Catherine GUIMBARD (université de Paris IV-Sorbonne)
Erwan HUPEL (université Rennes 2)
Claire KAPPLER (CNRS, Paris, UMR 8092)
Catherine LÉGLU (université de Reading)
Claude MAURON (université d'Aix-Marseille)
Roy ROSENSTEIN (université américaine de Paris)
Élisabeth SCHULZE-BUSACKER (université de Pavie)
Naohiko SETO (université Waseda, Tokyo)
Tullio TELMON (université de Turin)
Suzanne THIOLIER-MÉJEAN (université de Paris IV-Sorbonne)

Site internet de la revue : <https://revueflreo.wixsite.com/revueflreo>

Reprographie Université Rennes 2
Dépôt légal : 2^e trimestre 2024 - ISSN 2429-4748